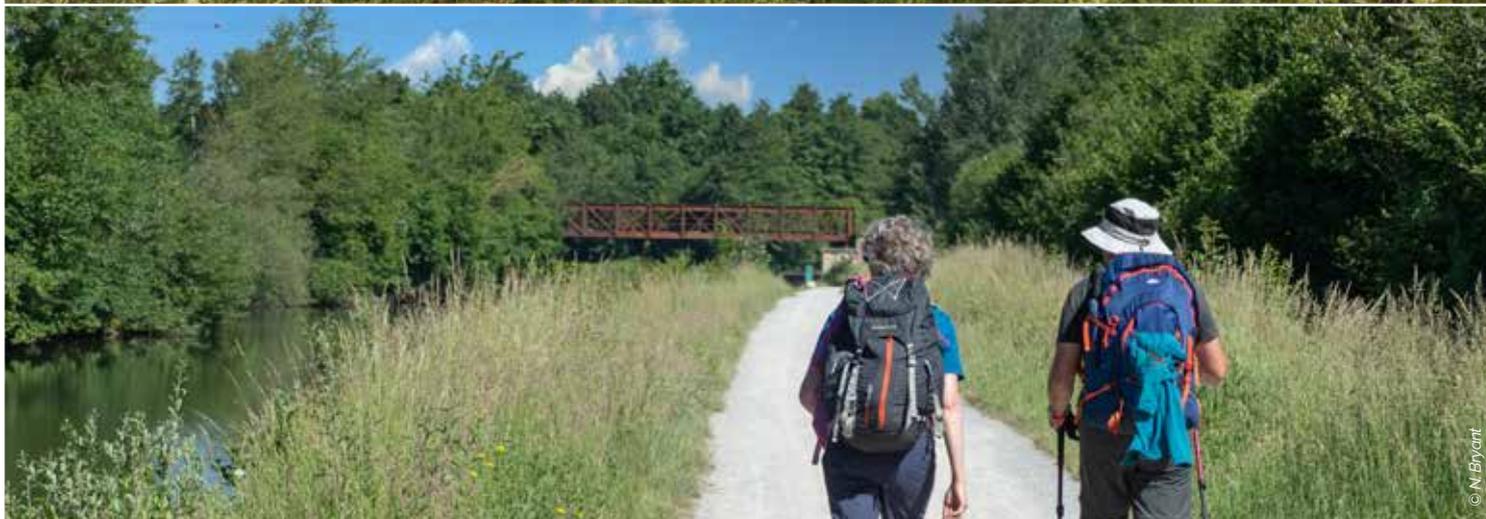


SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME RAPPORT 2021



La transition vers un développement durable est un défi majeur pour notre société.

Elle implique la recherche d'un équilibre entre nos modes de production et de consommation, la préservation de l'environnement, des ressources naturelles, de la biodiversité et un développement social qui offre des opportunités d'épanouissement pour tous. La contribution de chacun, collectivité, entreprise ou citoyen à un développement plus soutenable est plus que jamais d'actualité.

Le Département de la Somme a depuis très longtemps engagé une politique volontariste dans le domaine du développement durable. Il a réaffirmé cette volonté en inscrivant le développement durable comme l'une des priorités de l'action départementale en 2021.

La crise sanitaire et ses conséquences nées de la pandémie de la Covid-19 démontrent la force et l'importance des missions exercées par le Département qui est le garant des solidarités humaines et territoriales.

Le développement durable repose sur des valeurs de solidarité, de respect des biens communs et des besoins universels, de partage des ressources, des richesses et des savoirs. Il vise le respect d'un certain nombre de principes tournés vers l'intérêt général et l'utilité sociale, que sont :

- ◆ la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- ◆ la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- ◆ l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- ◆ la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires, entre les générations ;
- ◆ une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a rendu obligatoire, pour toute collectivité de plus de 50 000 habitants, la production d'un rapport annuel d'évaluation sur sa situation en matière de

développement durable.

Ce rapport a vocation à souligner la dynamique poursuivie par la collectivité et doit rendre compte des avancées réalisées en matière de développement durable tant au niveau du fonctionnement interne de la collectivité qu'au niveau des politiques mises en œuvre quotidiennement sur l'ensemble du territoire.

Ce onzième rapport d'évaluation sur la situation du Département de la Somme au regard du développement durable développe l'analyse prévue par la loi sur l'ensemble des politiques départementales. Il permet ainsi de rendre compte de leur mise en œuvre et d'ouvrir la réflexion sur les modalités de nature à les améliorer. Il s'inscrit aussi dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, en vue d'une meilleure intégration du développement durable à tous les niveaux.

Pour les services de l'administration départementale, il constitue également un document de référence sur les enjeux du développement durable et de questionnement sur leurs pratiques.

Ce 11^e rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, sans être exhaustif, présente une sélection d'actions mises en œuvre sur la période 2020-2021, et qui illustrent les choix politiques de l'Assemblée départementale au regard des finalités du développement ainsi que le travail des services publics départementaux en ce sens. Il distingue :

- ◆ les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- ◆ les politiques publiques et les actions mises en œuvre sur le territoire départemental au regard des finalités du développement durable.

En 2022, la structuration d'une mission transition écologique et développement durable au sein de l'administration permettra d'élaborer et de piloter la mise en œuvre et le suivi d'une nouvelle stratégie départementale en la matière.

5

1. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Bilan des actions conduites au titre de **la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité**

6

1.1 La lutte contre le changement climatique

- 1.1.1 Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments départementaux
- 1.1.2 Limiter les émissions de GES liées à l'activité
- 1.1.3 Mettre en œuvre des chantiers routiers pauvres en carbone
- 1.1.4 Rationaliser l'organisation des déplacements
- 1.1.5 Rationaliser et optimiser la flotte de véhicules

17

1.2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

- 1.2.1 Adapter les modalités de gestion

21

1.3 L'épanouissement de tous les êtres humains

- 1.3.1 Privilégier la prévention
- 1.3.2 Favoriser la cohésion et améliorer la qualité de vie au travail
- 1.3.3 Mettre en place une politique d'innovation collaborative

29

1.4 La cohésion sociale et la solidarité

- 1.4.1 Poursuivre l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité
- 1.4.2 Permettre l'insertion durable des publics les plus éloignés du marché du travail

32

1.5 Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- 1.5.1 Poursuivre la démarche de prévention et de gestion des déchets internes
- 1.5.2 Donner une seconde vie aux équipements et matériels du Département
- 1.5.3 Intégrer les principes du développement durable dans les achats de la collectivité
- 1.5.4 Poursuivre la démarche d'approvisionnement en produits locaux
- 1.5.5 Simplifier et moderniser le travail des services ainsi que les relations entre les usagers et le Département
- 1.5.6 Mettre en œuvre une communication adaptée autour du développement durable

43

2. UNE SOMME VERTE ET SOLIDAIRE

Bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire

44

2.1 Cohésion sociale et solidarité

- 2.1.1 Prévenir l'illettrisme et l'illectronisme
- 2.1.2 Aider à la réussite des jeunes
- 2.1.3 Contribuer au maintien ou à l'amélioration de la santé
- 2.1.4 Favoriser la reprise d'activité professionnelle des personnes en insertion
- 2.1.5 Contribuer à la maîtrise des phénomènes de précarisation par une offre d'accompagnement renouvelée
- 2.1.6 Lutter contre la précarité énergétique

59

2.2 L'épanouissement de tous les êtres humains

- 2.2.1 Favoriser l'accès à la culture pour tous

65

2.3 La solidarité entre les territoires et les générations

- 2.3.1 Accompagner les collectivités territoriales
- 2.3.2 Mieux répondre aux besoins d'accompagnement des personnes âgées
- 2.3.3 Mieux répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap

75

2.4 Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- 2.4.1 Préserver la biodiversité et protéger les milieux
- 2.4.2 Sensibiliser les festivaliers aux thématiques du développement durable
- 2.4.3 Accompagner l'évolution des techniques dans le domaine agricole
- 2.4.4 Favoriser le développement des circuits courts
- 2.4.5 Réduire la pollution de l'air due aux déplacements
- 2.4.6 Offrir aux Samariens la possibilité de se déplacer autrement
- 2.4.7 Développer la dématérialisation des pratiques à destination des usagers
- 2.4.8 Rapprocher l'offre de services des habitants
- 2.4.9 Favoriser la concertation et la participation des habitants

96

2.5 Vallée de Somme, Vallée idéale

- 2.5.1 Faire de la Vallée de Somme une destination touristique bas carbone
- 2.5.2 Contribuer à la sauvegarde des espèces
- 2.5.3 Viser une gestion globale et concertée de l'eau

1

UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Bilan des actions conduites au titre de la
gestion du patrimoine, du fonctionnement et
des activités internes de la collectivité



La lutte contre le changement climatique

1.1.1 Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments départementaux



Pour tout déploiement d'équipements thermiques dans les bâtiments gérés par le Conseil départemental, proposer une étude comparative des différentes solutions pouvant être mises en œuvre

- ✓ Équiper les sites d'équipements et matériels plus sobres et plus performants.
- ✓ Réduire la consommation d'énergie et notre dépendance aux énergies fossiles.
- ✓ Généraliser le raisonnement en coût global lors du remplacement d'équipements dans les bâtiments.

Le Département recherche la sobriété énergétique à travers une réflexion sur les notions de performance thermique :

- à partir des diagnostics énergétiques réalisés en 2005 par un bureau d'étude thermique.
- à partir du programme technique détaillé (P.T.D) réalisé par le programmeur qui accompagne la construction.
- à partir du programme environnemental HQE.

La réalisation d'une étude de faisabilité des approvisionnements en énergie compare au minimum 3 scénarios en coût global sur 20 ans. Cette étude prend en considération les coûts immédiats (investissements) également les coûts induits (fourniture abonnement, entretien maintenance, renouvellement, durée de vie des équipements).



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des bâtiments départementaux



©DR



Généraliser les équipements hydro-économiques dans les bâtiments administratifs et les collèges gérés par le Département



✓ Réduire la consommation d'eau

Dans un souci de réduction des consommations d'eau et des dépenses afférentes, le Département a décidé de procéder à l'équipement d'installations sanitaires avec des solutions économes en eau. À la suite des études conduites, deux bâtiments administratifs (sites Maignan Larivière et Evrard De Fouilloy) et deux collèges (Ponthieu à Abbeville et Val-de-Somme à Ailly-sur-Somme) ont été retenus dans le cadre de l'expérimentation.

Le choix des matériels et le chiffrage ont ensuite été réalisés. Les équipements ont été installés dans les deux collèges en septembre 2019 et en 2020, les sanitaires du collège de Rivery ont été raccordés à une récupération d'eau de pluie.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des bâtiments départementaux

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction de la jeunesse et des collèges



Étudier l'opportunité d'intégrer des énergies renouvelables locales en substitution des énergies fossiles lors des changements d'équipement de chauffage

- ✓ Maîtriser les dépenses énergétiques de la collectivité.
- ✓ Réduire la consommation d'énergie et notre dépendance aux énergies fossiles.

Les réseaux de chaleur majoritairement alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération constituent un vecteur important de la transition énergétique.

Le raccordement de bâtiments à ces réseaux permet également de réaliser des économies d'énergie. Aussi, le Département étudie la possibilité de se raccorder aux réseaux urbains dès leur mise en place.

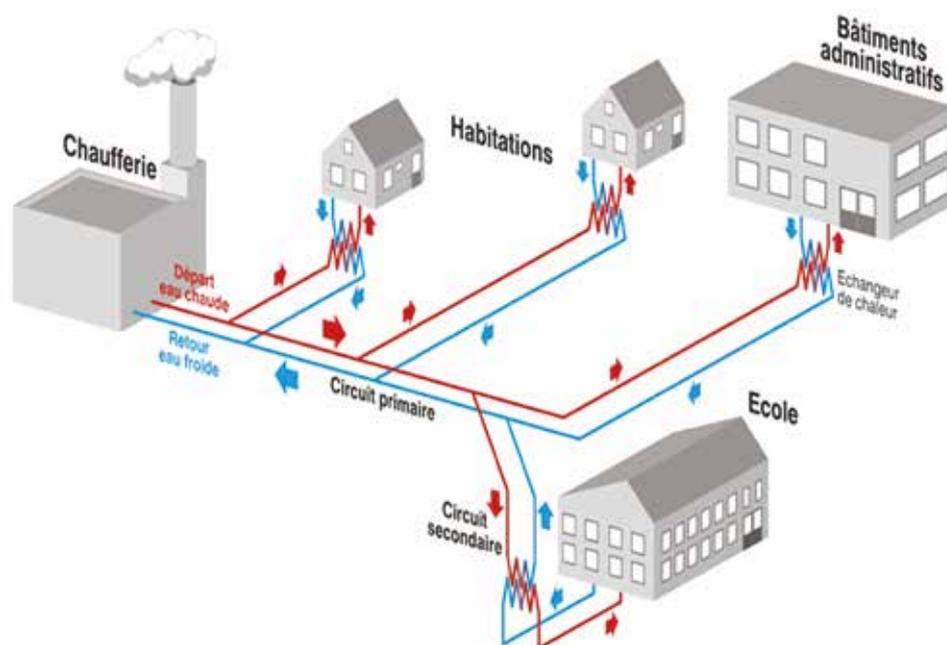
LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des bâtiments départementaux

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction de la jeunesse et des collèges



► Schéma d'un réseau de chaleur.

INDICATEURS

- **10 collèges** sur 48 sont raccordés, à ce jour, à un réseau de chaleur (Amiens Rimbaud, Amiens César Franck, Amiens Jean-Marc Laurent, Montdidier, Abbeville Ponthieu, Abbeville Millevoye, Amiens Rosa Parks, Amiens Sagebien, Amiens Guy Mareschal, Corbie).
- **1 collège** possède une chaudière Biomasse (Rivery).
- **1 collège** possède une pompe à chaleur (Ailly-le-Haut-Clocher).
- **1 MDSI** (Montdidier) raccordée sur le réseau de la ville.
- **Les sites administratifs du centre-ville d'Amiens** sont raccordés au réseau de chaleur depuis septembre 2021 : 39-41-43 République, 40 République, Hôtel des Feuillants, Maignan-Larivière et Louvels.
- **Le Département est associé aux études de création de réseaux de chaleur urbains** dans les communes de Doullens (collège) Friville (collège), Rosières (collège) et Roye (MDSI).



Installation de productions solaires sur les bâtiments du Département

- ✓ **Maîtriser les consommations et dépenses énergétiques**
- ✓ **Réduire notre dépendance aux énergies fossiles**
- ✓ **Recourir aux énergies vertes**
- ✓ **Sensibiliser les usagers des bâtiments**

L'action consiste dans la mise en place de capteurs solaires sur les bâtiments du Département afin de convertir l'énergie produite et l'utiliser en auto-consommation ou en la réinjectant sur le transport public électrique.

En 2018, les panneaux solaires du collège de Rivery ont été mis en production.

En 2019 et 2020, différentes études ont été engagées :

- Études pour le futur site Labo + ATS Glisy d'une production photovoltaïque de 34 m² de panneaux solaires en mode autoconsommation et revente si surplus > réalisé en 2022.
- Études pour le futur site CDER Crécy en Ponthieu, d'une production photovoltaïque de 30 m² de panneaux solaires en mode autoconsommation et revente si surplus > réalisé en 2021.
- Études pour le futur site Marie Curie, d'une ombrière solaire sur le parking > projet 2022.
- Études pour le futur site Simone Veil, d'une ombrière solaire sur le parking > projet 2022.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des bâtiments départementaux



► Des panneaux solaires ont été installés au collège de Rivery

© CD 80

Une démarche de solarisation du patrimoine départemental a également été lancée pour le choix d'un opérateur en vue de développer la production solaire photovoltaïque sur 86 sites potentiels.

L'objectif est de permettre un minimum de production de 40 % de la consommation des collèges, soit 3,2 GWh sur une surface de 21 000 m².

Cette consultation donnera lieu à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire (COT) puis à la perception d'une redevance.



Sensibiliser les usagers des bâtiments aux écogestes

- ✓ **Maîtriser les consommations énergétiques**
- ✓ **Susciter la réflexion sur la consommation d'énergie**

Une mission de conception, réalisation et animation d'une exposition interactive itinérante sur les énergies renouvelables a été confiée en 2018 à l'association Planète Sciences Hauts-de-France.

Les objectifs de cette exposition sont de valoriser l'innovation technologique, de susciter la réflexion sur la consommation d'énergie et de mettre en lumière les métiers en lien avec la thématique, voire de susciter des vocations.

L'exposition a repris son itinérance au cours de l'année scolaire 2020/2021.

Par ailleurs, le Département de la Somme a commandé un deuxième jeu complet de panneaux imprimés sur bâche ainsi qu'un livret pédagogique pour accompagner l'exposition.

Dans ce cadre, le Département, via l'association, met l'exposition à la disposition des collèges de la Somme, gratuitement et sur réservation auprès de Planète Sciences Hauts-de-France. Les panneaux sont ainsi accompagnés d'outils pédagogiques (livret, matériel ludique) permettant aux enseignants de les exploiter de manière autonome, adaptée et interactive.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction
des bâtiments
départementaux

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction de la
jeunesse et des collèges
> Direction des sports

PARTENAIRE

> Planète Sciences
Hauts-de-France



Poursuivre les actions en matière d'optimisation des contrats de fournitures et approvisionnement en énergies

- ✓ **Générer une baisse des consommations de l'ordre de 15 à 20 % grâce au marché d'exploitation avec intéressement (marché température)**
- ✓ **Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments départementaux**

La mise en place des marchés d'exploitation de chauffage vise la baisse de la consommation (de 15 à 20 %), la maîtrise du budget énergie et l'amélioration de la maintenance.

Les marchés d'exploitation de chauffage avec intéressement mis en place pour les collèges et les 17 bâtiments administratifs les plus significatifs ont permis au Département de maintenir sa trajectoire budgétaire et de maîtriser ses consommations d'énergie.

Le suivi du marché de chauffage des collèges et des 17 bâtiments administratifs mis en place en 2017 s'est poursuivi. Un marché de chauffage pour 8 sites supplémentaires significatifs a été mis en place en 2019.

La relance d'un nouveau marché de chauffage et exploitation des collèges a été faite en 2020 pour un démarrage en octobre 2021.

Un nouveau Marché à Température avec Intéressement (MTI) pour les 17 sites administratifs les plus importants auxquels seront ajoutés les sites Simone Veil, Marie Curie, Labo routier et Guyencourt sera lancé en 2022.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction
des bâtiments
départementaux

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction de la
jeunesse et des collèges

Consommation de chauffage et eau chaude (gaz, fioul, réseau de chaleur)	Unité	Situation antérieure	Situation saison 2015/2016	Situation saison 2016/2017	Situation saison 2017/2018	Situation saison 2018/2019	Situation saison 2019/2020	Situation saison 2020/2021
Des collèges	kWh	32 212 000	26 274 000	26 802 000	26 683 000	24 885 000	22 081 017	26 846 056
				Saison 2016/2017	Saison 2017/2018	Saison 2018/2019	Saison 2019/2020	Saison 2020/2021
Des 17 sites significatifs des bâtiments administratifs				4 853 419	4 742 816	4 458 300	4 213 043	4 147 716



Déployer le plan LED sur l'ensemble des sites départementaux

- ✓ Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments départementaux
- ✓ Réduire la consommation et les coûts liés à l'électricité
- ✓ S'équiper de matériel plus performant et plus économe



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des bâtiments départementaux

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction de la jeunesse et des collèges

Le « plan LED » décidé début 2016, vise à réduire la consommation et les coûts liés à l'électricité tout en se dotant d'équipements plus performants en termes d'éclairage. Dès 2017, deux collèges ont été équipés (Ailly-sur-Somme et Sagebien). Le déploiement s'est poursuivi en 2018 avec l'installation de matériel LED sur les sites suivants : Rue des Louvels, Siège de territoire Abbeville, 40 République. En 2019, les maisons départementales des solidarités et de l'insertion de Montdidier, des Provinces et du Centre d'Abbeville, de Rue et d'Eppeville ont été équipées.

En 2020, l'installation sur le site Simone Veil à Amiens a été réalisée. L'ensemble des sites administratifs est progressivement équipé.

En 2021, le collège Amiral Lejeune d'Amiens a été équipé, de même que le nouveau site administratif Marie Curie.

Les gains moyens annuels sont de 10 %.



Améliorer les performances énergétiques des enveloppes des bâtiments (collèges + sites administratifs significatifs)

- ✓ Réduire les déperditions thermiques sur les façades ou les toitures
- ✓ Améliorer les performances techniques
- ✓ Améliorer le confort des usagers
- ✓ Réduire les consommations
- ✓ Rénover l'enveloppe des bâtiments

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction
des bâtiments
départementaux

Les travaux de rénovation de l'enveloppe du collège Jacques Prévert de Nouvion ont été réalisés en 2019. Le « décret tertiaire » est paru en 2020. Il a pour objectif d'enclencher la réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires de surfaces supérieures ou égales à 1 000 m² et fixe plusieurs étapes afin d'obtenir une réduction des niveaux de consommation d'énergie finale de 60 % d'ici à 2050.

Une étude et un audit ont été réalisés afin d'élaborer un plan pluriannuel d'intervention énergétique.

Le diagnostic thermique du collège Jean Moulin à Moreuil a été réalisé en 2021 en vue de la rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment. Le choix d'un maître d'œuvre est prévu en 2022.



► Isolation de la toiture du collège de Ailly-le-Haut-Clocher



► Travaux d'isolation du collège de Nouvion



Télégestion dans les collèges permettant un pilotage à distance des installations de chauffage

- ✓ Anticiper les dérives et les pannes
- ✓ Améliorer le confort des occupants
- ✓ Réduire les consommations

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction
des bâtiments
départementaux

L'action consiste à mettre en place un automate de télégestion dans les chaufferies des collèges permettant un pilotage à distance des installations de chauffage.

La télésurveillance est également installée pour certains sites administratifs significatifs. La télégestion a été installée dans 14 collèges en 2019 et dans 20 collèges en 2020 + 1 en 2021. La performance attendue est de - 5 % sur les consommations de chauffage.

1.1.2 Limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité



Élaborer le deuxième bilan carbone

- ✓ Réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Identifier et mobiliser les gisements de réduction de ces émissions

La loi sur la transition énergétique a confirmé l'obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre tous les 3 ans.

Le Conseil départemental de la Somme a réalisé à ce jour 3 bilans : au titre de 2010, de 2014 et de 2019. La réalisation d'une nouvelle mise à jour est prévue en 2023 à partir des données 2022.

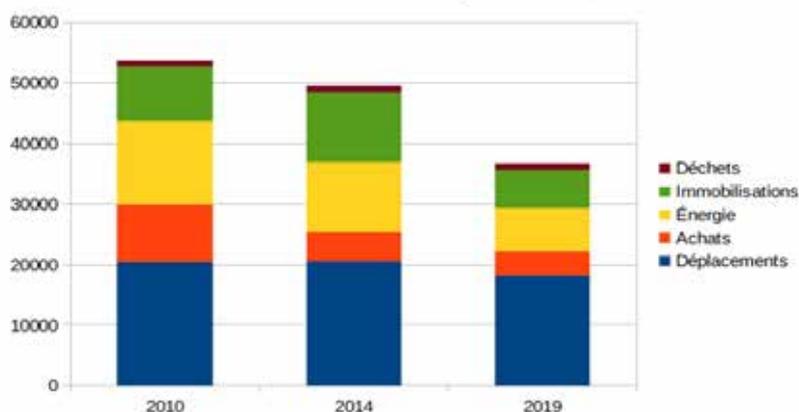
Sur un périmètre commun, **les émissions du Département ont baissé de 32 % ces dix dernières années.**

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE
> Mission audit et qualité

DIRECTIONS ASSOCIÉES
> Toutes les directions

Evolution des émissions de GES du Département de la Somme entre 2010 et 2019 (en tCO₂e)



Cette évolution provient notamment de la division par deux des émissions liées à l'énergie, qui sont passées de 14 000 tCO₂e à 7 000 tCO₂e. Les opérations de sensibilisation ainsi que les actions menées pour réduire la consommation d'énergie et la réorganisation des activités ont porté leurs fruits.

1.1.3 Mettre en œuvre des chantiers routiers pauvres en carbone



Suivre l'expérimentation de la nouvelle technologie « routes solaires »

- ✓ Généraliser l'éducation au développement durable à travers des exemples concrets
- ✓ Contribuer à l'objectif fixé par le Ministère de 1 000 km de routes solaires à l'horizon 2010
- ✓ Participer à l'expérimentation d'une nouvelle technologie sur les routes

Le Département de la Somme expérimente un dispositif innovant de production d'énergie électrique par des dalles photovoltaïques « circulables » dans la cour du collège Edouard Lucas à Amiens. La surface d'implantation des dalles est de l'ordre de 24 m². La production d'énergie permet d'auto-alimenter un des bâtiments du collège, en l'occurrence celui de la demi-pension.

L'expérimentation porte sur le suivi de la production électrique et de la résistance des dalles en zone piétonne.

L'équipement comporte également une dimension pédagogique dans un collège très investi dans le développement durable. Un totem indicateur installé dans le hall donne des informations sur la production d'électricité tant en instantané qu'en cumulé.

Un suivi est assuré sur la consommation électrique et sur l'évolution du dispositif (vieillesse, pistes d'amélioration...).

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des routes

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction des bâtiments départementaux

> Direction des sports

> Direction de la jeunesse et des collèges

PARTENAIRE

> Wattway

INDICATEURS

- Production électrique depuis le 02 octobre 2018 : **3 637,23 kWh**
- Production 2018 : **77,89 kWh**
- Production 2019 : **1 459,31 kWh**
- Production 2020 au 31/08/2020 : **1 077,24 kWh**
- Production 2021 : **892,15 kWh**



► Panneau de suivi de la production électrique

©CD 80



Mettre en œuvre le suivi des différentes obligations dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique (LTE)

- ✓ **Prioriser l'utilisation des matériaux issus du recyclage des déchets ou du réemploi**
- ✓ **Recycler les déchets issus de la construction ou d'entretiens routiers**

Conformément à l'article 79 sur la transition énergétique, l'État et les Collectivités Territoriales doivent s'assurer qu'au moins 70 % des matières et déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers dont ils sont maîtres d'ouvrage sont réemployés ou orientés vers le recyclage.

Parallèlement, l'ensemble des marchés relatifs aux travaux routiers doivent intégrer des exigences de priorité à l'utilisation des matériaux du

réemploi ou du recyclage des déchets (50 % en 2017, jusqu'à 60 % en 2020 sur l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année).

À partir de 2020, 60 % des matériaux utilisés dans les chantiers de construction routiers sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets. Pour les chantiers de construction et d'entretien routiers, sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets :

20 % en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface et au moins 30 % en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise.

L'action du Département consiste à assurer un suivi des chantiers routiers du Département en matière de produits réemployés ou recyclés ainsi que sur les déchets.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des routes

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction de l'attractivité et de du développement des territoires

PARTENAIRE

> FRTP

INDICATEURS : Article 79 de la loi du 17 août 2015 relative à la TEPCV

Bilans consolidés pour 2017 - 2018 - 2019 - 2020 - 2021

Objectifs 2017 à 2019

■ À partir de 2020

Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Année 2021		
Au moins 50 % (60%) en masse de l'ensemble des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.														
Tonnage			Tonnage			Tonnage			Tonnage			Tonnage		
Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux
68 150	19 352	28,4 %	115 209	42 205	36,63 %	136 407	38 138	27,96 %	132 146	59 816	45,27 %	98 961	26 967	27,25 %
					Modernisation : 60,68 % Entretien : 22,69 %					Modernisation : 45,75 % Entretien : 26,52 %				
										Modernisation : 63,42 % Entretien : 20,89 %				
										Modernisation : 51,62 % Entretien : 18,41 %				
Au moins 20 % (30%) en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets.														
Tonnage			Tonnage			Tonnage			Tonnage			Tonnage		
Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux
44 786	8 654	19,32 %	60 639	36 748	60,60 %	76 790	29 006	37,77 %	81 273	48 128	59,22 %	57 285	18 450	32,21 %
Au moins 10 % (20%) en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets.														
Tonnage			Tonnage			Tonnage			Tonnage			Tonnage		
Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux
23 364	2 141	9,16 %	54 254	5 425	10 %	59 617	9 131	15,32 %	50 873	11 688	22,98 %	41 676	8 517	20,44 %

1.1.4 Rationaliser l'organisation des déplacements



Mettre en œuvre le second Plan de Déplacement Administration

- ✓ Renforcer la réduction des déplacements domicile-travail et professionnels
- ✓ Faciliter et promouvoir des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle
- ✓ Prendre en compte les enjeux du pouvoir d'achat des agents
- ✓ Réduire l'empreinte écologique et les émissions de gaz à effet de serre des déplacements générés par la collectivité

Contexte et objectifs :

- L'élaboration d'un nouveau plan de déplacement décidé le 23 juin 2020 par l'assemblée départementale au sein du plan de relance ;
- Les objectifs de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) qui incitent fortement au changement de comportement au profit des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

Déroulement de l'action/étapes de mise en œuvre :

2020 – 2021 :

- Mise en œuvre d'une démarche transversale et participative avec l'ensemble des agents, en s'appuyant notamment sur une équipe de volontaires, afin de créer les conditions du changement pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité adapté aux besoins des agents ;
- Instauration à compter du 1^{er} janvier 2021, au bénéfice des agents publics du Département de la Somme, du « forfait mobilités durables » tel que prévu par le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale, dès lors qu'ils certifient sur l'honneur qu'ils réalisent leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an. Ce versement est modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est sollicité par l'agent ;
- Réalisation d'un diagnostic en 2021 à partir d'une enquête auprès des agents ;
- Plan d'actions en cours d'élaboration suite à ce diagnostic.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des ressources humaines et du dialogue social

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Toutes les directions

PARTENAIRE

> Acteurs locaux et territoriaux, associations spécialisées en mobilité active.

1.1.5 Rationaliser et optimiser la flotte de véhicules



Suivre trimestriellement les consommations et les coûts liés aux carburants et en analyser les résultats – proposer des actions correctives si nécessaires

- ✓ Avoir une bonne connaissance de la flotte automobile
- ✓ Anticiper et corriger les éventuelles surconsommations
- ✓ Réduire les coûts liés à l'utilisation des véhicules de service et les émissions de GES associées

Le garage départemental va prochainement se doter d'un nouveau logiciel de gestion de la flotte de véhicules. Ce logiciel sera déployé au premier semestre 2022 pour une mise en production prévue au 01/07/2022. Il permettra un suivi plus précis du parc, de l'entretien et des consommations.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Garage départemental

Le verdissement de la flotte et notamment le recours à l'achat de véhicules électriques et thermiques doit également permettre de réduire la consommation en carburant

Le Département de la Somme proposera également des formations à l'écoconduite.



Mettre en place un outil d'analyse permettant d'affecter au mieux les véhicules en fonction des besoins et des usages

- ✓ Atteindre une proportion minimale de 20 % de véhicules verts dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile
- ✓ Réduire les coûts liés à l'utilisation des véhicules de service
- ✓ Mieux affecter les véhicules en fonction des utilisations constatées (kilométrage, trajet urbain / extra urbain)
- ✓ Réduire notre empreinte carbone

Une flotte de véhicules est mise à disposition des directions pour l'exercice de leurs missions. Le type de véhicule est défini avec le service utilisateur afin de répondre à la fois au besoin technique et environnemental.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des routes

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Garage départemental

> Direction des ressources humaines et du dialogue social

L'intérêt de cette action réside dans la mise en place d'un suivi de l'utilisation effective des véhicules.

INDICATEURS

- Nombre de véhicules dits propres ou à faibles empreintes en CO2 : **69 véhicules dits propres (électriques, hybrides et Gaz Naturel Véhicule).**
- Kilomètres annuels réalisés par véhicule : **variable selon les directions et services (de 5 000 km à 30 000 km par an)**



Verdir la flotte de véhicules légers

✓ Contribuer à préserver l'environnement et à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre associés

La loi d'orientation sur les mobilités dispose qu'en cas de nouvelle acquisition ou de renouvellement de véhicules, les collectivités doivent intégrer un minimum de 20 % de véhicules à faibles émissions (véhicules électriques ou utilisant des carburants alternatifs).

Depuis 2016, le Département a fait l'acquisition de véhicules « verts » : électriques, hybrides ou utilisant le gaz naturel pour véhicules (GNV), vélos.

Cela nécessite le déploiement d'équipements pour le rechargement de véhicules électriques, de stations hydrogènes et de stations GNV.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des routes

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Garage départemental
> Toutes les directions

INDICATEURS

À fin 2019, la proportion de véhicules « verts » représente **16 %** de la flotte soit **48 véhicules** sur une flotte de **300**.

À la fin 2020, la proportion de véhicules « verts » représente **17,6 %** de la flotte soit **53 véhicules** sur une flotte de **300**.

À l'issue de la réalisation du programme **2021**, **69** véhicules légers « à faibles voire très faibles émissions » ont été commandés à savoir :

- **43** véhicules hybrides (27 en 2017 et 1 en 2020 et 15 en 2021)
- **2** véhicules GNV (2019)
- **24** véhicules électriques (5 en 2017, 12 en 2018, 2 en 2019 et 5 en 2020)

Ces acquisitions porte, à fin **2021**, le pourcentage de véhicules « à faibles voire très faibles émissions » à **24,73 %** de la flotte globale (qui compte **279** véhicules légers).

Le Département de la Somme dispose de **19** bornes de recharge implantées sur les sites internes. Un Plan Pluriannuel d'Investissement de déploiement de bornes est à réaliser.



► Type de borne installée au sein du Département

© CD80

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

1.2.1 Adapter les modalités de gestion



Utilisation de peinture non solvantée dans le cadre de la signalisation horizontale

- ✓ Contribuer à préserver l'environnement, la sécurité des usagers de la route et la santé des agents

Cette action porte sur l'utilisation de peinture non solvantée pour la réalisation de la signalisation horizontale, en régie, par les équipes de l'agence de travaux spécialisés.

En complément, cette peinture est de type VNTP (soit visible de nuit par temps de pluie) apportant un confort et une meilleure sécurité aux usagers.

En 2018, dans le cadre du remplacement d'une des deux machines à peinture dont dispose l'agence de travaux spécialisés, une machine à peinture permettant d'appliquer la peinture non solvantée dans le cadre du renouvellement de la signalisation horizontale a été acquise.

Une seconde machine a été achetée en 2020.



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des routes

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Agences de travaux spécialisées

> Agences routières

INDICATEURS

Pourcentage du linéaire réalisé en peinture non solvantée :

- 2018 et 2019 : **50 %** du programme de renouvellement est effectué avec de la peinture non solvantée soit environ **500 km**
- 2020 : **70 %** du programme de renouvellement est effectué avec de la peinture non solvantée
- 2021 : programme de signalisation un peu moins important qu'en 2020 mais avec un pourcentage de renouvellement en peinture non solvantée similaire (**70 %**)



©CD 80

► Acquisition d'une machine à peinture permettant d'appliquer la peinture non solvantée



Poursuivre la démarche autour de la gestion différenciée du domaine routier et fluvial

- ✓ Gérer de façon continue les dépendances vertes dans le respect de l'environnement, du maintien de la biodiversité et de la préservation de la santé des agents et des usagers
- ✓ Poursuivre la démarche autour de la gestion différenciée du domaine routier et fluvial du Département



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des routes

Cette action s'inscrit dans le cadre de la gestion raisonnée des espaces le long des routes départementales qui consiste à ne plus utiliser de produits sanitaires sur le domaine routier et à adapter le fauchage des dépendances. Elle réside dans une évolution continue des pratiques d'entretien et sur l'expérimentation.

Les deux premières coupes sont effectuées dans le strict respect des besoins sécuritaires (une passe suivant la largeur de l'outil ainsi que les dégagements de visibilité), la troisième est réalisée début septembre, après la période de nidification et floraison.

Cela se concrétise également par exemple par l'utilisation de plantes couvre-sol en pied d'équipement routier, l'utilisation d'eau sous pression pour le nettoyage des panneaux, la lutte contre les plantes invasives ou l'implantation de prairies fleuries.

Suite à l'expérimentation d'une machine pour faucher sous les glissières de sécurité, deux machines ont été achetées en 2019.

En matière de communication, des panneaux ont été posés le long des routes, des flyers sur le fauchage raisonné et des fiches de reconnaissance et d'actions pour lutter contre les plantes invasives ont été élaborés.



► Opération de fauchage raisonné le long des routes départementales



Reconduire annuellement le marché d'insertion relatif à l'entretien des Espaces Naturels Sensibles (ENS) afin de maintenir en bon état et d'entretenir les espaces naturels et les belvédères ouverts au public

- ✓ **Préserver la biodiversité, garantir la pérennité des espaces naturels**
- ✓ **Offrir aux habitants et aux touristes des espaces de détente et de découverte de la nature accueillants et attractifs**
- ✓ **Mettre les ENS au service de l'action sociale portée par le Département en favorisant le retour à l'emploi des publics fragiles**

Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS), le Département mène une politique d'acquisition de parcelles possédant des enjeux environnementaux définis comme prioritaires. Une fois ces parcelles acquises, un plan de gestion, en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN-HDF), est élaboré et des actions de valorisation sont engagées. Le cas échéant, si la sensibilité et la sécurité du public sont assurées, tout ou partie de ces parcelles sont ouvertes au public.

Par ailleurs, le Département a mis en place un réseau de belvédères pour permettre aux visiteurs de disposer de points de vue particuliers pour observer et découvrir la richesse des sites naturels de la Somme.

En 2021, le Département est ainsi propriétaire de 220 ha d'espaces naturels sensibles emblématiques auxquels s'ajoutent environ 40 ha de baux et conventions.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction de la cohésion sociale et du logement,
> Direction des routes

PARTENAIRE

> Conservatoire des espaces naturels de Picardie

Pour remettre en état, nettoyer, et assurer la gestion de ces parcelles mais aussi pour sécuriser et favoriser l'accueil du public, plusieurs interventions sont nécessaires. En confiant une partie de ces missions à une entreprise d'insertion, dans le cadre d'un marché de travaux de 3 ans, les ENS sont mis au service de l'action sociale portée par le Département. Ainsi, dans le cadre de ce marché, des formations sont dispensées (bûcheronnage, taille des végétaux, sécurité au travail...) de même qu'un accompagnement personnalisé. Les objectifs visés sont la levée des freins sociaux, la mobilisation vers les compétences et vers un retour à l'emploi.

Concernant les opérations techniques demandées, il s'agit d'interventions dans des milieux naturels présentant des contraintes particulières (espèces protégées, espèces exotiques envahissantes, périodes de sensibilités environnementales à respecter, contraintes d'accès en milieu marécageux...). Deux équipes sont mises à disposition pour effectuer ces travaux (une à l'Est et une à l'Ouest du département). Un calendrier prévoit la nature des interventions à réaliser sur chacun des sites concernés.

En 2021, le coût de cette prestation s'élève à 165 835 €. Une aide de l'Agence de l'eau Artois-Picardie de 71 400 € est perçue par le Département.

INDICATEURS

- Travail d'entretien par l'association d'insertion :
 - **2 141** journées/hommes sur l'année 2021 (2 100 en 2019 et 2 200 en 2018)
- Nombre de visiteurs comptabilisés sur les sites suivants équipés d'éco-compteurs :
 - **110 000** visiteurs comptabilisés en 2021, soit le double de l'année précédente (40 à 50 000 en 2018 et 2019), sur les écocompteurs (Érondelle, Marais de Tirancourt, la vallée d'Acon, la falaise Sainte-Colette à Corbie, les étangs de la Barette, les Jardins de la Plume à Abbeville et le chemin Guasti à Long, les étangs de Cléry-sur-Somme, l'anguillère d'Éclusier-Vaux).



© CD 80

► Travaux d'entretien sur le Marais du Château à Bourdon



Contribuer à la gestion d'une application pour la gestion des écluses sur le fleuve Somme

- ✓ Contribuer à la maîtrise des consommations et de la demande en énergie
- ✓ Contribuer au développement d'une consommation et de pratiques citoyennes responsables
- ✓ Optimiser les déplacements des agents pour le passage des bateaux et améliorer la qualité et les conditions de travail
- ✓ Moderniser le service pour accroître l'attractivité du territoire et améliorer la qualité des services rendus aux usagers
- ✓ Développer l'itinérance douce pour limiter l'usage des voitures
- ✓ Diminuer les conflits d'usager par une meilleure connaissance et un partage de l'information entre tous

Une application mobile (Somme fleuve) a été intégrée au « bouquet d'applis » Somme en poche. « Somme fleuve » poursuit plusieurs finalités :

- faciliter la gestion de la navigation et notamment le passage aux écluses ;
- informer les usagers du fleuve (terrestres ou sur l'eau) sur tous les services et activités disponibles ;
- signaler les dangers, les événements...

« Somme Fleuve » vient désormais s'ajouter à « Somme Routes » et a été complétée de « Somme à vélo », « Somme rando » ...



SOMME EN POCHE

1 appli, 4 services !



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction du fleuve et des ports

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

> Direction de la communication

> Direction des systèmes d'information et du numérique

> Direction des sports

> Service SIG

PARTENAIRES

> Somme tourisme

> Représentants des usagers (associations, comités sportifs, fédération de pêche...)

L'épanouissement de tous les êtres humains

1.3.1 Privilégier la prévention

Il incombe à chaque employeur d'assurer la santé, physique et mentale, et la sécurité de tous les travailleurs y compris des travailleurs temporaires.

Le développement et la poursuite d'actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail représentent des axes forts dans la stratégie des ressources humaines de la collectivité.

Chaque année, la collectivité s'engage, à travers son programme pluriannuel de prévention, à mettre en œuvre des actions qui ont pour but de préserver la santé et la sécurité des agents tout en contribuant à améliorer leur qualité de vie.



Prévention des risques professionnels

- ✓ Évaluer les risques professionnels
- ✓ Développer des actions en matière de santé et de sécurité au travail
- ✓ Améliorer le niveau d'information et de sensibilisation des agents à la prévention des risques professionnels

L'évaluation des risques professionnels physiques et psychosociaux :

La collectivité a depuis plusieurs années défini sa stratégie d'évaluation des risques professionnels (physiques et psychosociaux) qui lui permet d'établir des plans d'actions d'amélioration des situations de travail.

En 2021 :

- poursuite de l'actualisation des résultats des évaluations des risques professionnels physiques et psychosociaux des métiers du social : conseillers économique sociale et familiale, psychologues enfance, assistants d'éducation (AED) référents ;
- actualisation des résultats des évaluations des risques physiques de l'unité de travail « agents de propreté » et « agents des espaces verts » du service régie de la direction des bâtiments départementaux ;
- actualisation des résultats des évaluations des risques professionnels, physiques et psychosociaux, de l'unité de travail « agents d'exploitation fluviale et maritime » ;
- mise en place d'un groupe de travail en charge de proposer des plans d'action en réponse aux résultats des évaluations des risques professionnels réalisés au sein des unités de travail évaluées à la régie, et à la direction des services logistiques.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des ressources humaines et du dialogue social

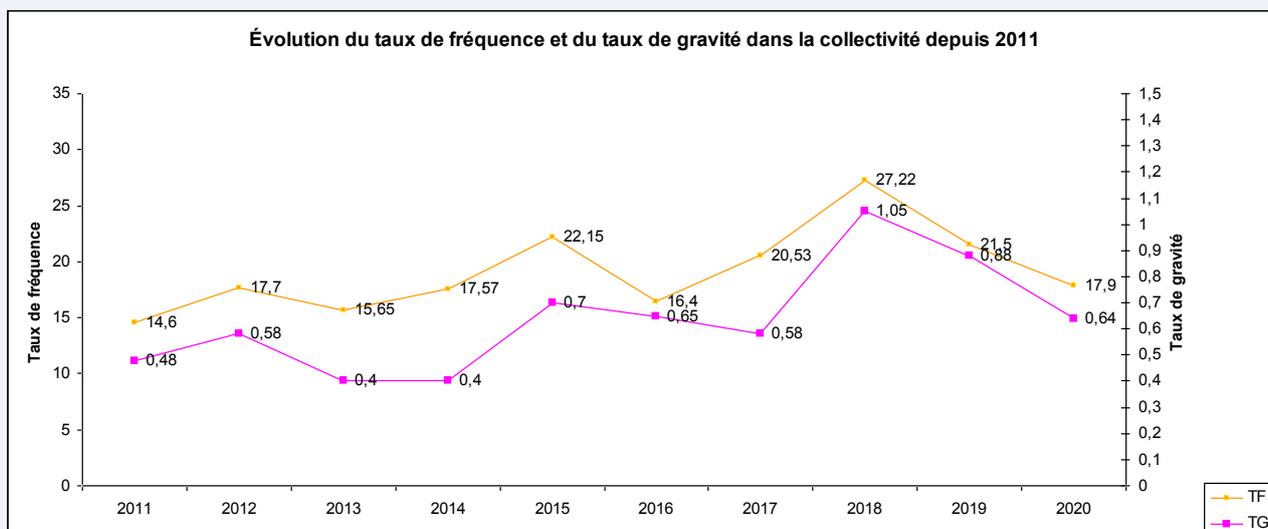
DIRECTIONS ASSOCIÉES

- > Toutes les directions
- > Les membres du Comité de pilotage « évaluation et prévention des risques professionnels »
- > Le CHSCT

INDICATEURS 2021

- Nombre d'unités de travail évaluées : 5

- Évolution du taux de fréquence et du taux de gravité au titre des accidents de travail :



Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

- ✓ Évaluer le risque d'exposition aux troubles musculo-squelettiques (TMS)
- ✓ Développer des actions en matière de santé en lien avec les risques liés à l'activité physique
- ✓ Améliorer le niveau d'information et de sensibilisation des cadres et des agents à la prévention du risque TMS

Au cours de l'année 2021, il a été proposé à la direction des collègues et du numérique éducatif de mettre en œuvre le plan d'actions proposé par les membres du groupe d'étude projet TMS à destination des agents d'entretien des collèges. Un questionnaire a été élaboré en avril 2021 et transmis à l'ensemble des collègues de la Somme. L'exploitation de ce questionnaire a mis en évidence que les agents dotés d'un chariot par pré-impregnation sont globalement satisfaits. Il est apparu qu'un accompagnement à l'utilisation de cet équipement était nécessaire (formation, procédures...).

Au cours de l'année écoulée et au regard des modifications d'organisation du travail générées par la crise sanitaire par un déploiement massif du télétravail, des fiches expliquant d'une part les risques liés au travail sur écran et notamment le risque d'apparition des troubles musculosquelettiques et d'autre part les conseils d'aménagement du poste applicables au bureau ou au lieu de télétravail seront mises à disposition des agents.



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des ressources humaines et du dialogue social

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Toutes les directions concernées par l'exposition d'agents au risque TMS

INSTANCES DE COORDINATION

> Membres du Comité de pilotage « évaluation et prévention des risques professionnels »

> Le CHSCT

Elles viendront compléter les aménagements de poste proposés par le pôle qualité de vie au travail.

INDICATEURS 2021

- Nombre d'agents dotés d'un chariot par pré-impregnation : **109** au total à fin 2021 (cumul depuis 2015), en 2021, **10** agents ont été équipés et **14** en 2020.



Prévention du risque de transmission de la Covid 19

- ✓ Prévenir le risque de transmission de la Covid 19
- ✓ Maintenir les niveaux de service aux usagers tout en veillant à leur sécurité et à celle des agents en lien avec les usagers

Tout au long de l'année 2020 et 2021, dans un dialogue social de qualité, la collectivité a mis en œuvre un ensemble de mesures visant à préserver la santé des agents, à maintenir l'activité et la mission de service public, à accompagner les agents dans une période comportant de nombreuses inconnues :

- déploiement du télétravail ;
- mise à disposition des équipements de protection individuels adaptés ;
- accompagnement des personnes « vulnérables », en particulier à l'occasion de la reprise d'activité en présentiel ;
- accompagnement des cadres et des agents dans la mise en œuvre du plan de prévention du risque de transmission du Covid 19 et de ses procédures associées, en particulier par la mise en place de groupes d'échanges animés par le Pôle Qualité de Vie au Travail ;
- soutien à la vaccination.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des ressources humaines et du dialogue social

DIRECTIONS ASSOCIÉES

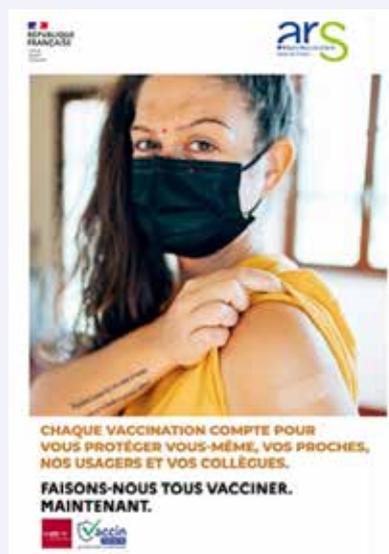
> Toutes les Directions générales adjointes

INSTANCES DE COORDINATION

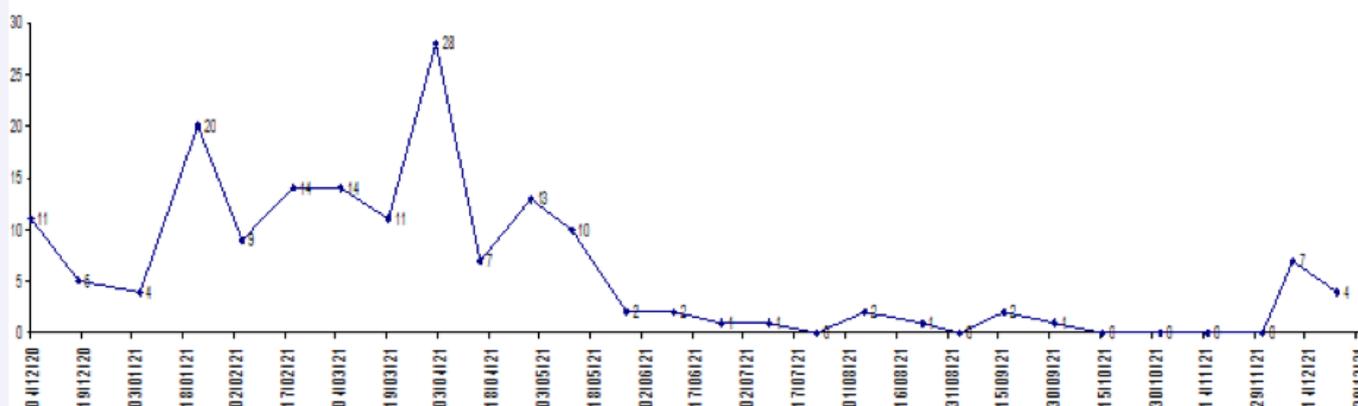
> Les membres de la cellule Covid 19
> Le CHSCT

INDICATEURS

- Nombre de messages d'information Covid à destination des agents : **23**
- Nombre de groupes d'échanges sur la thématique du Covid : **28**
- Nombre de masques tissu distribués : **42 000** en 2020, **16 000** au 1^{er} semestre 2021 + **6 000** commandés en décembre 2021
- Nombre de connexion portail RH#Covid : **6 500**
- Nombre d'agents testés positifs au Covid portés à la connaissance de la cellule Covid : **206 de septembre 2020 à décembre 2021**



Evolution du nombre d'agents testés positifs au Covid 19 entre avril 2020 et octobre 2021





Sport au travail

✓ Contribuer à la santé et à la bonne condition physique des agents

Le Département est labellisé "Terre de Jeux", dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Ce label pousse les collectivités à "mettre plus de sport dans le quotidien des habitants" et cette volonté s'étend au personnel de l'administration.

À ce titre une démarche a été engagée pour sensibiliser les agents aux bienfaits de l'activité physique et favoriser leur pratique en marge du temps de travail. Un groupe de réflexion réunissant différentes directions et représentants du personnel a produit un ensemble de propositions qui seront étudiées, et pour certaines, mises en œuvre dans les années à venir. On y trouve par exemple :

- l'aménagement de vestiaires, douches, ou de salles de pratique sportive sur les sites de travail
- la proposition de séances de réveil musculaire ou de pratique sportive adaptée encadrées
- le lancement de challenges internes sur la pratique sportive...

Cette réflexion a été précédée d'une enquête auprès du personnel, qui a montré que les attentes étaient fortes sur le sujet.



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des sports

INDICATEURS

2 actions sont à retenir pour 2021 :

- le 18 novembre 2021, **12 agents** de la collectivité ont participé au *Handi-Hauts-Lympics*, dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Associés à des personnes en situation de handicap, ils ont participé à un tournoi sportif basé sur des disciplines handisport.

- de février à juillet 2021, **une expérimentation sur la pratique sportive** a été menée auprès du personnel du laboratoire vétérinaire départemental, sous la forme :

> d'un réveil musculaire proposé systématiquement le matin, suivi ponctuellement par la quasi-totalité de l'équipe, et de façon assidue par une moitié de l'effectif ;

> de séances encadrées, le midi, pour lesquelles le nombre de participants a régulièrement augmenté. Cette expérimentation réussie (la pratique s'est pérennisée malgré le départ du stagiaire chargé du suivi) a démontré que le sujet était d'intérêt.



Handicap et maintien dans l'emploi

- ✓ Améliorer les conditions de travail et de vie des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et / ou en restriction d'aptitude de la collectivité
- ✓ Articuler la prévention des risques professionnels et les actions dédiées au handicap au travail
- ✓ Anticiper les leviers nécessaires à l'insertion dans l'emploi
- ✓ Déconstruire les idées reçues sur le handicap au travail



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des ressources humaines et du dialogue social

Depuis 2013, la collectivité a engagé une démarche volontariste en faveur du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en collaboration avec les différents services et acteurs internes.

Cette politique visant à favoriser l'égalité des chances, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, s'est poursuivie avec la signature d'une troisième convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) pour les années 2021/2023.

Les axes de cette convention sont les suivants :

- Le recrutement de BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) et d'apprentis en situation de handicap,
- L'amélioration des conditions de travail facilitant le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap (aménagement techniques, organisationnels, accompagnement des agents et des cadres) ;
- L'information et la sensibilisation des agents et des cadres (conférences à destination des agents ; la poursuite de la formation des cadres sur la thématique du handicap et du maintien dans l'emploi au sein de l'itinéraire de professionnalisation des cadres en santé et sécurité au travail) ;
- L'amélioration des conditions de vie : Chèques Emploi Service Universel (CESU), autorisation spéciale d'absence, aide financière pour l'achat d'aides techniques de compensation du handicap.

En novembre 2021, la collectivité a participé à deux actions nationales destinées à changer le regard sur le handicap, organisées durant la SEEPH (Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées) :

- une action visant à accueillir des demandeurs d'emploi en situation de handicap sur une journée afin de leur présenter un métier exercé au sein de la collectivité (5 duos constitués)

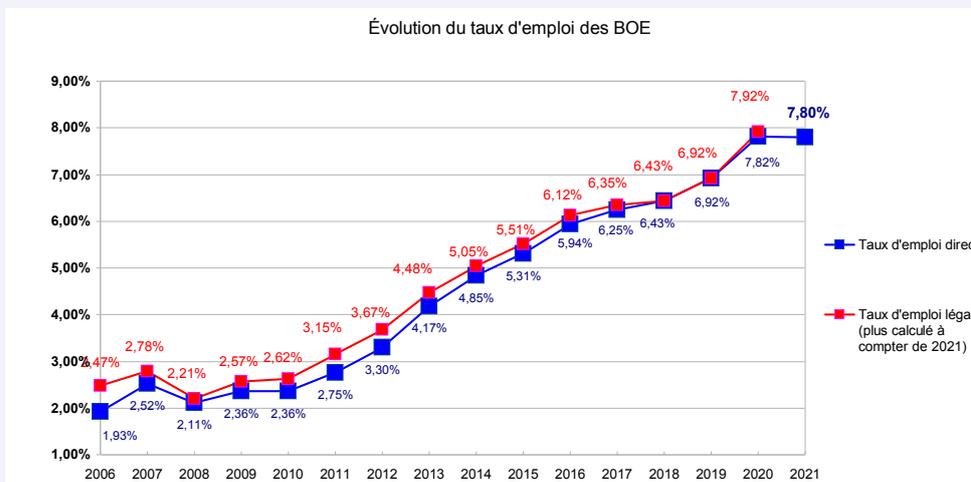


- la présence de deux équipes constituées d'agents du Département et de personnes en situation de handicap en recherche d'emploi à une manifestation sportive, le HandiRoadTour, manifestation tournée vers la découverte de sports adaptés.

©DR

INDICATEURS

- Évolution du taux d'emploi des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi



- Bilan de la convention 2017/2020 (année complémentaire en 2020)

- Nombre de recrutements de BOE sur des emplois pérennes : **12**
- Nombre de recrutements de BOE en contrat d'accompagnement « emploi d'avenir » : **3**
- Nombre d'études de postes de travail : **34**
- Nombre d'aménagements /adaptation de postes de travail : **300**
- Nombre de pérennisation de postes de compensation de handicap permettant ainsi le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap : **4**
- Nombre de maintiens d'aménagements et/ou réduction horaires de travail : **4**
- Nombre de jours d'autorisation spéciale d'absence liée à la compensation du handicap : **601**
- Nombre d'attributions de CESU (Chèque Emploi Service Universel) – Aide à domicile : **366**
- Nombre d'aides financières pour l'achat de prothèses, d'orthèses ou de fauteuils roulants : **37**
- Nombre de prestations extérieures : **19**



Le télétravail

- ✓ Améliorer la qualité de vie au travail
- ✓ Contribuer à améliorer l'organisation du temps de travail
- ✓ Réduire les déplacements domicile / travail
- ✓ Réduire l'impact de notre collectivité sur l'environnement

Le télétravail est une forme d'organisation du travail qui permet aux agents qui le souhaitent, sous réserve des nécessités de service, d'exercer une partie de leur activité professionnelle à distance, grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail peut s'effectuer depuis le domicile de l'agent ou de manière nomade dans les locaux du Département.

Depuis 2014 (après une année d'expérimentation), le Département de la Somme propose aux agents qui le souhaitent de télétravailler 1 à 2 jours par semaine (en fonction de la continuité de service).

En 2020, le contexte de la crise sanitaire Covid-19 a donné lieu à une extension des possibilités de télétravail, en adoptant des mesures favorisant un déploiement immédiat et massif (investissements en infrastructure, logiciels web et équipements).

L'action vise à :

- Déployer et accompagner les possibilités de télétravail pour l'ensemble des personnels
- Diversifier les modalités de télétravail sur la base des nouvelles dispositions réglementaires (formation et communication interne)

Le déploiement massif du télétravail initié en 2020 et faisant suite au confinement du 18 mars au 11 mai 2020, s'est poursuivi en 2021.

Le Département a pu déployer à nouveau des mesures de télétravail exceptionnelles (plus de 2 jours de télétravail par semaine) et adapter le fonctionnement des services au confinement et mesures sanitaires en vigueur.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des ressources humaines et du dialogue social

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction des systèmes d'information et du numérique

INDICATEURS

Nombre de télétravailleurs début 2020 : **154**

Nombre de télétravailleurs au 30/09/2020 : **543**

Nombre de télétravailleurs au 31/10/2021 : **712**



► Au 31 octobre 2021, 712 agents télétravaillent.



Dynamiser les parcours professionnels et favoriser la mobilité

- ✓ Favoriser la satisfaction des souhaits d'évolution et de mobilité des agents
- ✓ Soutenir les démarches de développement des compétences et trajectoires professionnelles
- ✓ Créer des offres de mobilité

Cette action relève d'une volonté commune des organisations syndicales représentées au comité technique et de l'administration de doter la collectivité de règles écrites encadrant la mobilité interne et les choix effectués en matière de politique de ressources humaines relatifs à la mobilité interne et à l'accompagnement des parcours professionnels, dans un texte de référence (charte du parcours professionnel).

Cette action a pour objectifs :

- de conseiller et mobiliser les ressources et outils pour favoriser et soutenir les parcours professionnels et la mobilité, au sein de la collectivité en particulier ;
- d'ajuster les dispositions et règles de gestion interne relatives à la mobilité interne (mise en œuvre de la charte du parcours professionnel) ;
- de promouvoir les outils de la mobilité et du développement des compétences dans l'accompagnement des parcours.

En 2021, les actions suivantes ont été poursuivies et/ou mises en œuvre :

- information sur la possibilité d'obtenir un complément d'information sur les suites de l'entretien auprès du jury, un éventuel accompagnement du service recrutement mobilité et rappelle des délais et voies de recours ;
- diffusion aux encadrants de l'administration d'une note de la direction générale des services daté du 29 novembre 2021, relative aux principes et circuits de validation des recrutements et mobilités internes : réaffirmation de la priorité à la mobilité interne et aux reclassements pour raisons médicales, conformément aux dispositions inscrites dans la charte du parcours professionnel.



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des ressources humaines et du dialogue social



Faciliter l'intégration dans la collectivité

- ✓ Développer une véritable culture de l'accueil en lien avec les valeurs et les orientations, en particulier lors de l'accueil des nouveaux arrivants
- ✓ Accompagner les nouveaux collaborateurs pour qu'ils prennent leur poste dans les meilleures conditions
- ✓ Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des nouveaux collaborateurs dans leur nouvel environnement de travail
- ✓ Prévenir les risques psychosociaux en limitant les sources de stress
- ✓ Améliorer la qualité des services offerts aux usagers

L'importance de l'accueil des nouveaux arrivants a été réaffirmée par le Département dans le cadre d'une démarche de qualité des accueils et du constat de la nécessité de développer une approche plus large et différents supports.



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des ressources humaines et du dialogue social

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Cabinet du Président
> Direction générale
> Direction de la communication
> Mission audit et qualité
> Toutes les Directions

L'action vise à créer les meilleures conditions possibles pour l'arrivée et l'intégration des nouveaux collaborateurs, notamment par la sensibilisation et la mobilisation des équipes autour de l'importance de la qualité de l'accueil.

La procédure d'accueil est entrée en vigueur au deuxième trimestre 2019, sous l'impulsion du groupe de travail réuni à plusieurs reprises en 2018 – 2019,

Il a été proposé la mise en place de journées d'accueil des nouveaux arrivants à raison d'une par trimestre. Ces journées doivent permettre de communiquer sur le fonctionnement, l'organisation, les enjeux des politiques départementales de la collectivité et donner des clés et des repères aux nouveaux collaborateurs, Des temps d'échanges et de rencontres avec le Président du Conseil départemental ou son représentant, la Directrice générale des services, la Directrice générale adjointe Ressources humaines, juridiques et logistiques seront organisés au cours de ces journées qui se dérouleront à l'Hôtel des Feuillants, lieu de réunion de l'assemblée départementale ou en visio si nécessaire.

Ces journées permettront également d'évaluer la qualité de l'accueil des nouveaux arrivants en échangeant avec eux sur les points positifs ou à améliorer.

Un guide précisant les différentes procédures dont l'agent aura besoin tout au long de sa carrière est en cours d'élaboration par la direction de la communication en lien avec les différents services des ressources humaines.

1.3.3 Mettre en place une politique d'innovation collaborative



La démarche managériale

- ✓ Développer une culture managériale fondée sur la confiance et la subsidiarité
- ✓ Développer les qualités d'écoute, l'encouragement et les initiatives, la créativité, la coopération et le décloisonnement
- ✓ Développer la coopération

Les journées Innovation managériale réunissant 240 encadrants hiérarchiques en 2019 se sont poursuivies en 2021. Elles ont réuni 30 encadrants hiérarchiques nouvellement nommés et encadrants fonctionnels (coordonnateurs en territoire et responsables d'équipes d'exploitation routière).

Un prestataire a été choisi, dans le cadre d'un marché public pour accompagner la démarche et former les encadrants.

Sur les 12 groupes engagés en 2020 dans ce parcours de formation managériale ; 10 groupes ont achevé leur parcours de formation en 2021 et 2 groupes les achèveront respectivement en janvier et juin 2022.

Environ 200 encadrants ont bénéficié de ce dispositif de formation sur les 320 encadrants hiérarchiques et fonctionnels de la collectivité.

Le parcours de formation des cadres sera adapté en 2022 pour répondre aux besoins des encadrants et aux objectifs de l'administration visant à développer une culture managériale commune autour de l'efficacité du service public, construite sur les principes d'exigence, de confiance, de solidarité et de subsidiarité.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des ressources humaines et du dialogue social

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction de la communication

INDICATEURS

- Nombre d'encadrants ayant participé aux journées innovation managériale : **270 dont 30 en 2021**
- Nombre d'encadrants ayant participé au parcours de formation managériale : **200**

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

1.4.1 Poursuivre l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité



Faire de la clause d'insertion par l'activité économique dans les marchés publics de la collectivité un levier d'insertion et d'accès à l'emploi pour les publics dont le Département a la charge

- ✓ Préserver l'environnement et le progrès social
- ✓ Promouvoir l'insertion des publics en difficulté

La commande publique représente en France 10 à 15% du PIB. Elle contribue à cet effet à prendre en compte des objectifs de développement durable à savoir la préservation de l'environnement et le progrès social.

Le code des marchés publics oblige l'acheteur public à s'interroger sur la possibilité d'intégrer dans les marchés des exigences en termes de développement durable dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales.

Dès lors, les clauses sociales constituent un levier considérable pour promouvoir l'insertion des publics en difficulté et le Département de la Somme, garant de la cohésion sociale et déjà engagé dans cette dynamique depuis 2012, a souhaité renforcer son action en matière d'achat responsable pour favoriser l'emploi des personnes qui en sont privées (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, allocataires des minima sociaux, personnes reconnues travailleurs handicapés, jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire sans expérience ou sans qualification et personnes relevant des structures de l'Insertion par l'Activité Économique).

Ainsi, dans les marchés publics du Département, des heures de travail sont réservées à des publics en insertion que les entreprises attributaires sont chargées d'embaucher.

Depuis mars 2020, l'équipe dédiée à la mobilisation de la clause sociale au sein du service insertion socio-professionnelle s'est étoffée d'un agent chargé spécifiquement de la mobilisation de la clause sociale dans les marchés de la Société du Canal Seine Nord Europe : sa mission est de mobiliser les acteurs locaux d'insertion pour repérer et préparer le public aux emplois proposés.

Par ailleurs, en décembre 2021, les nouveaux « cahiers du canal solidaire » ont été approuvés. Ils constituent le guide pratique des relations entre les Départements et la Société du Canal Seine-Nord Europe, dans la mise en œuvre de la clause d'insertion par l'activité économique sur les marchés publics de cette dernière.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la cohésion sociale et du logement

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Toutes les directions du Conseil départemental de la Somme

PARTENAIRES

> Entreprises attributaires des marchés publics

> Associations attributaires

> Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification BTP Picardie

> Entreprises de travail temporaires d'insertion

> Pôle emploi...

INDICATEURS	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de marchés soumis par les directions pour analyse préalable à l'introduction d'une clause d'Insertion	105	133	97	77	133
Nombre de marchés comportant une clause d'insertion	53	92	56	35	78
Nombre de personnes « mises à l'emploi » sur ces marchés - dont bénéficiaires du RSA	74 NC	76 41	98 54	90 57	Au 1/09/21 94 58
Nombre d'heures de travail générées par la clause	60 745	43 136	36 954	31 078	Au 1/09/21 33 184

1.4.2 Permettre l'insertion durable des publics les plus éloignés du marché du travail



Le recrutement de personnes en situation de handicap

- ✓ **Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, par la voie du recrutement**

L'action vise à développer un partenariat avec des organismes spécialisés dans le domaine du handicap pour diversifier les recrutements et concilier les besoins de la collectivité avec les candidats en situation de handicap.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des ressources humaines et du dialogue social

PARTENAIRE

> Cap Emploi Somme

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes en situation de handicap recrutées sur emploi permanent ou sur emplois dédiés "Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique" (FIPHFP), ou par la voie de l'apprentissage : **7** personnes recrutées en 2021 sur des emplois permanents ; **1** agent titulaire accompagné en 2021 sur un poste pérenne dans le cadre d'une reconversion professionnelle pour raison de santé ;
1 personne recrutée en contrat d'apprentissage.

- Nombre de personnes en situation de handicap recrutées sur emploi non permanents : **3** personnes en situation de handicap recrutées en 2021 sur des emplois non permanents pour assurer des missions de suppléance ;
3 personnes ont bénéficié du renouvellement de leur contrat aidé.



© Shutterstock

► *Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, par la voie du recrutement*



- ✓ Soutenir l'insertion socio-professionnelle des personnes bénéficiaires du RSA et leur retour à l'emploi
- ✓ Favoriser le retour durable à l'emploi

Le retour à l'emploi des BRSA est une orientation prioritaire pour la période 2016-2021 inscrite dans le plan départemental de retour à l'emploi. L'administration départementale contribue à l'effort collectif en faveur de l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi et de leur insertion dans l'environnement économique en portant attention aux potentialités d'insertion dans les bassins d'emploi du département.

L'action consiste à recruter des salariés en contrats aidés, les former et les accompagner de façon individuelle sur le plan socio-professionnel. Ces emplois sont très majoritairement localisés dans les collèges. Un plan de formation est élaboré.

À la fin de leur contrat, s'ils le souhaitent les salariés intègrent le vivier des suppléants.

En 2021, 20 emplois supplémentaires ont été créés, portant le nombre total d'emplois en contrat d'insertion "CUI PEC" à 100 pour l'ensemble de la collectivité dont 73 réservés pour des recrutements en collège.

Des actions de promotion du dispositif auprès des directions ont été menées afin de diversifier les lieux et emplois d'accueil. 5 emplois ont été affectés aux Archives départementales, 1 emploi à la Bibliothèque départementale de la Somme, 2 emplois au service accueil-information-service de la direction des services logistiques, 11 emplois sont réservés pour la direction des routes.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des ressources humaines et du dialogue social

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction de la cohésion sociale et du logement
> Direction de la jeunesse et des collèges

INDICATEURS 2021

- Nombre de salariés en contrats aidés : **57**
- Nombre de renouvellements : 16
- Nombre de primo-contrats : 29



© Shutterstock

► Favoriser le retour durable à l'emploi

Les dynamiques de développement suivant des **modes de production et de consommation responsables**

1.5.1 Poursuivre la démarche de prévention et de gestion des déchets internes



Économiser le papier et développer la dématérialisation et les pratiques d'impression économes

- ✓ Réduire les déchets issus des activités du Conseil départemental
- ✓ Répondre aux exigences de la Loi sur la transition énergétique qui impose aux collectivités un objectif de réduction des papiers bureautiques de 30 % d'ici 2020.

Dès 2016, de nouvelles mesures liées à la dématérialisation des documents ont été instaurées.

Parmi les mesures mises en place figurent le service Imprim'express qui permet aux services de faire effectuer tous types de reprographie et de les recevoir dans un délai réduit, l'impression recto-verso et noir et blanc par défaut sur les imprimantes multifonctions et la poursuite de la dématérialisation.

Par ailleurs un projet de gestion des impressions avec l'outil Watchdoc a été expérimenté en 2021 auprès de certaines directions. Cet outil permet notamment d'éviter les impressions inutiles ou encore de supprimer les files d'impression. Les premiers chiffres sont encourageants avec une baisse moyenne de 17 % des impressions. Cet outil sera généralisé en 2022.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des systèmes d'information et du numérique

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction des services logistiques

INDICATEURS

Suivi de la consommation de papier en tonnes

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dans les services	29	27	26,6	24,3	20,2	nc
A l'imprimerie	24,6	15,3	19,6	18,57	14,7	17



Poursuivre la démarche de prévention et de gestion des déchets dans les collèges

- ✓ Lutter contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective
- ✓ Poursuivre la valorisation des biodéchets et des déchets verts
- ✓ Contribuer au développement d'une consommation et de pratiques citoyennes
- ✓ Contribuer à l'amélioration des connaissances

Il s'agit de répondre aux objectifs réglementaires de la Loi de Transition Énergétique (LTE) imposant aux collectivités territoriales la mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration dont elles assurent la gestion.

Un chef de projet « lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges » a été recruté en 2018. L'une de ses missions consiste à étendre la démarche de tri des déchets et réduction du gaspillage alimentaire aux 50 collèges publics.

En 2019, un accompagnement individualisé de la cuisine centrale et de ses 5 satellites a été mis en place afin d'optimiser la préparation des repas et ainsi diminuer le gaspillage par le biais de formations à destination du personnel et des collégiens.

En 2020, 3 établissements (Abbeville – Ponthieu, Villers-Bocage et Villers Bretonneux) ont bénéficié d'un accompagnement individualisé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et en 2021, 3 nouveaux établissements ont été accompagnés à cette fin (Mers-les-Bains, Nouvion et Rivery).

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la jeunesse et des collèges

PARTENAIRES

> Collèges



► Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges



Améliorer la collecte sélective des déchets produits au sein de l'administration

- ✓ Limiter les risques de pollution
- ✓ Éviter la présence de substances dangereuses dans les ordures ménagères (plomb, mercure...)
- ✓ Économiser les ressources naturelles rares (zinc, fer...)
- ✓ Favoriser l'économie circulaire

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des services logistiques

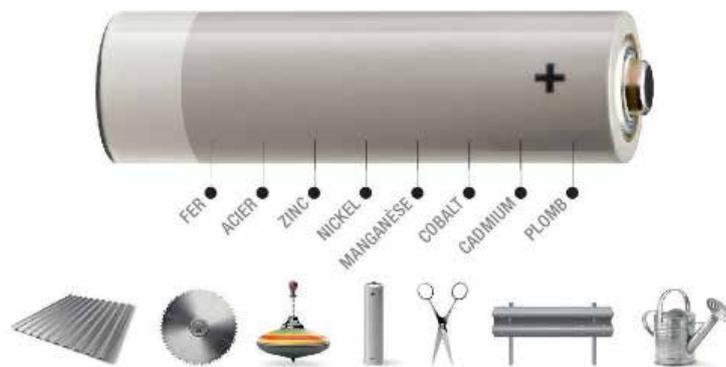
Des « collecteurs » de piles sont à disposition dans les différents sites du Département.

En 2021, 110 kg de piles et batteries usagées ont été collectés.

Tous ces volumes ont été recyclés et ont notamment permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui vont être réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).

À noter que les cartouches d'encre usagées sont dorénavant collectées via des conteneurs spécifiques pour recyclage. Ainsi, 971 tambours et cartouches usagés ont été collectés en 2021.

Dans une pile ou batterie, jusqu'à **80%** des métaux sont recyclés pour être **utiles au quotidien**



1.5.2 Donner une seconde vie aux équipements et matériels du Département



Améliorer la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques D3E (matériel informatique, lampes usagées...)

- ✓ Poursuivre les collectes spécifiques des déchets d'équipements électriques et électroniques
- ✓ Développer une filière de réemploi pour le matériel informatique en état correct pour développer l'insertion socioprofessionnelle

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des systèmes d'information et du numérique

Le Département a souhaité poursuivre et améliorer la collecte spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), en développant une filière de réemploi pour le matériel informatique et favoriser ainsi l'insertion socioprofessionnelle. Un partenariat a été établi avec Synapse, structure d'insertion, qui procède depuis 2017 à l'enlèvement du matériel informatique.

INDICATEURS

- Nombre d'équipements démantelés pour l'année 2020 : **295**
- Nombre d'équipements démantelés pour l'année 2021 : **481**
- Nombre d'équipement stockés pour l'année 2021 : **589**

TYPES	STOCKÉ	DÉMANTELÉ	TOTAL
Écran	214	92	306
Imprimante	0	33	33
PC portable	8	32	40
Serveur	0	54	54
Switch	0	66	66
Traceur	0	1	1
Unité centrale	367	203	570
TOTAL	589	481	1070



© Shutterstock

► *Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques*



Valoriser les mobiliers et matériels en fin de vie

- ✓ Participer à une démarche citoyenne
- ✓ Réduire la production de déchets

Le mobilier et le matériel en très mauvais état sont donnés à une structure d'insertion les Astelles. Sa mission est d'offrir un emploi à des personnes en difficulté. Celle-ci recycle la matière première, métal, bois... en partenariat avec VALDELIA, ou remet en état le vieux mobilier qui sera destiné à la vente.

Le mobilier et les matériels d'occasion encore utilisables sont mis en vente sur une plateforme réservée aux collectivités pour des ventes aux enchères sur internet, accessibles à tous. Cette plateforme est également utilisée par le garage départemental pour la vente de véhicules et matériels divers.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des services
logistiques



© Shutterstock

► Valoriser les mobiliers et matériels en fin de vie

Mobilier en bon état :

Lors de déménagements, le service appuis et approvisionnement récupère du mobilier. Si celui-ci est en bon état, il est stocké pour être réinstallé dans les directions demandeuses, une mise à jour de l'inventaire est faite.

Mobilier en mauvais état ou cassé :

Si le mobilier est en très mauvais état ou cassé, il est stocké dans une zone tampon. Il est répertorié pour le sortir de l'inventaire.

Le service technique dépose les vieux mobilier et matériels aux Astelles. Ce dépôt est variable en fonction des volumes de stockage tampon.

Vente aux enchères du mobilier d'occasion et désuet :

La direction a la possibilité de vendre du mobilier et des matériels techniques aux enchères sur Internet.

1.5.3. Intégrer les principes de développement durable dans les achats de la collectivité

► Mettre en place une politique d'achat actée par l'Assemblée départementale

- ✓ Mettre en place une politique d'achat responsable
- ✓ Soutenir l'économie sociale et solidaire et favoriser l'emploi du public en difficultés
- ✓ Prendre en compte les enjeux environnementaux
- ✓ Veiller à la bonne gestion des deniers publics
- ✓ Soutenir l'économie et l'innovation

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des finances et de la commande publique

Pour le Département de la Somme, la commande publique représente 85 millions d'euros. Dans un cadre budgétaire contraint, l'achat public est devenu un véritable enjeu de performance économique pour les collectivités.

Aussi, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité le 14 février 2018 des orientations générales en termes d'achats publics du Département de la Somme 2018/2021.

Des actions opérationnelles déclinant les orientations générales ont été mises en place tout au long de l'année 2021, notamment :

- communication, promotion et mobilisation des opérateurs économiques sur la programmation annuelle des achats,
- poursuite de la mise en œuvre des clauses sociales et/ou critère de performance sociale dans les marchés,
- poursuite de la mise en œuvre des clauses environnementales et/ou critères environnementaux dans les marchés,
- lancement de procédures de marchés publics réservées aux structures de l'Insertion par l'Activité Économique ainsi qu'aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou Entreprises Adaptées (EA),
- mise en place de groupement d'achats importants notamment dans le but de bénéficier de meilleures conditions tarifaires et plus particulièrement sur les prestations de maintenance bâtementaires et d'entretien des locaux avec le SDIS80.



► Une politique d'achat responsable



Poursuivre l'insertion des clauses environnementales et sociales dans les marchés et en suivre et évaluer la mise en œuvre

- ✓ Soutenir l'économie sociale et solidaire
- ✓ Favoriser l'emploi de publics en difficulté

L'article L 2111-1 du code de la commande publique précise que « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales. »

L'insertion des clauses environnementales et sociales dans les marchés entre dans le cadre de la politique d'achat responsable présentée précédemment.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés dans un processus d'amélioration continue avec proposition de pistes d'amélioration et d'actions correctives.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des finances et de la commande publique

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la cohésion sociale et du logement

INDICATEURS 2021

- Nombre de marchés intégrant des exigences environnementales : **95**
- Pourcentage de marchés intégrant des exigences environnementales : **47 %**
- Nombre de marchés intégrant des clauses sociales : **46**
- Pourcentage de marchés intégrant des clauses sociales : **23 %**



© C. Duwez - CD80

► Soutenir l'économie sociale et solidaire



Augmenter la part des denrées issues des circuits courts dans la restauration collective

- ✓ Favoriser les produits issus de l'agriculture biologique
- ✓ Tenir compte de la préservation de l'environnement
- ✓ Valoriser et faire connaître les produits des agriculteurs engagés dans les circuits courts
- ✓ Réduire le gaspillage alimentaire pour dégager des marges financières afin de privilégier les produits de qualité
- ✓ Contribuer à l'évolution de l'économie locale vers des pratiques durables

Dans le cadre de sa politique de développement agricole, depuis 2010, le Conseil départemental de la Somme accompagne le développement des circuits courts et la consommation de produits locaux dans la restauration collective (collèges, établissements médico-sociaux, restaurants, cantines scolaires...) par la démarche « Somme-produits-locaux ».

L'action vise également à poursuivre l'augmentation de la part des denrées issues des circuits courts dans les cantines, et à suivre les objectifs qui sont fixés par la loi Egalim : 50 % de produits bio, de qualité et durables dans la restauration collective à horizon 2022.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire avec la fermeture des restaurants scolaires au 1er semestre, et une relance des commandes au 2^e semestre par une action volontariste du Département, 2021 est une année de validation de la politique menée depuis 10 ans.

Malgré les incertitudes persistantes de la crise sanitaire, avec notamment des vacances prolongées en avril, les achats des collèges de produits locaux directement auprès des agriculteurs ont progressé de 55 % par rapport à 2019, soit 3 à 4 fois plus rapidement que les années précédentes. Cette accélération de l'approvisionnement est liée à l'action innovante des deux chefs cuisiniers du projet « Locavors » qui mobilisent, accompagnent leurs collègues et organisent des commandes groupées.

Les produits de l'agriculture biologique profitent également de cette démarche locale puisque leurs achats sur la plateforme Approlocal progressent de 325 % par rapport à 2019, dépassant les 100 000 €, à 83 % grâce à la restauration scolaire des collèges.

Les établissements médico-sociaux (EMS) engagés dans la démarche continuent leur progression cette année encore avec des commandes en hausse de près de 20 % malgré le contexte sanitaire.

Actions menées en 2021

- Table ronde sur l'approvisionnement local en circuit court avec les organisations de la filière agricole le 14 avril 2021 à Amiens,
- Participation à Plaine en Fête le 5 septembre 2021 à Bernaville,
- 9^e Rencontre Professionnelle « Somme-Produits Locaux » : visite de l'exploitation de légumineux Bio d'Emmanuel Decayeux,
- 4^e édition des rencontres des cuisiniers et gestionnaires des collèges et cérémonie de remise des « 2^e Trophées des collèges engagés pour les circuits courts et la Bio », le 13 octobre 2021 à Mégacité,
- Remise de prix Approlocal aux collèges d'Airaines et de Moreuil.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction de la jeunesse et des collèges

> Direction de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées

> Direction de l'enfance et de la famille

PARTENAIRES

> Chambre d'agriculture de la Somme

> SAS Somme-Produits Locaux

> Bio Hauts-de-France

> Aprobio



► Remise des prix 2^e trophée des collèges à Mégacité

INDICATEURS

- Évolution du chiffre d'affaires de Somme Produits Locaux :
estimé à **1 100 000 €** en 2021 (**666 274 €** en 2020 et **794 622 €** en 2019).
- Part d'achats sur « Approlocal » des collègues : en 2021, les achats des **42 collègues** représentent **62 %** des commandes pour un montant de **670 000 €**, en augmentation de **56 %** avec **245 000 €** d'achats supplémentaires par rapport à 2019.
- Taux de dépenses consacrées à l'achat en circuits courts :
en 2021, il devrait dépasser les **17 %**. Il était de **11,5 %** en 2019.
- Évolution des commandes des EMS :
+19 % avec **41 600 €** d'achats de produits locaux.



1.5.5 Simplifier et moderniser le travail des services ainsi que les relations entre les usagers et le Département



Mise en place d'un moyen de paiement dématérialisé pour les usagers

- ✓ Améliorer la qualité des services rendus
- ✓ Simplifier les procédures
- ✓ Dématérialiser et moderniser les moyens de paiement

Depuis le 1^{er} mai 2019, le Département de la Somme propose à ses usagers un nouveau moyen de paiement, moderne, gratuit, entièrement sécurisé et accessible 24h/24 et 7j/7 : **PayFiP**.

Il est possible de régler soit :

- par carte bancaire avec saisie des informations relatives à la carte bancaire et validation du paiement
- par prélèvement unique en deux étapes :
 - Authentification au moyen de son identifiant fiscal (identifiant de connexion au portail impots.gouv.fr, et bientôt via France Connect),
 - puis exécution du virement en quelques clics : sélection du compte bancaire à débiter (après saisie de ses coordonnées bancaires lors de la première connexion) puis validation du mandat de paiement.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des finances
et de la commande
publique

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction des systèmes
d'information et du
numérique

Dans les deux cas, une confirmation de paiement est transmise par voie électronique.

Les 7 avantages pour régler les factures locales sur internet sont les suivants : un service gratuit, disponible 24/24 – 7/7, sans se déplacer, plus de chèque ou plus d'espèces, sans coût d'affranchissement, un service sécurisé et un prélèvement unique ou par carte bancaire.

INDICATEURS 2021

- Nombre total d'encaissements par carte bancaire : **95**
- Nombre total d'encaissement par prélèvement : **45**

- ✓ **Améliorer la qualité des services rendus**
- ✓ **Simplifier les procédures**
- ✓ **Dématérialiser les documents**

La démarche « Département 3.0 » déployé dans la collectivité depuis 2016 vise à appréhender les attentes des usagers et améliorer la qualité des services rendus, en dégagant du temps pour travailler sur le cœur des missions de la collectivité. La simplification des procédures, l'interactivité, la dématérialisation des documents, la suppression des pièces redondantes constituent dorénavant le cadre de travail.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des systèmes d'information et du numérique

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Toutes les directions du Conseil départemental

Pour chaque agent, le temps gagné à ne pas remplir des formulaires, à ne pas traiter des masses de papier, à ne pas recopier des bases de données sur d'autres bases de données, à ne pas rechercher dans des dossiers papiers, constitue du temps et de l'énergie supplémentaires au profit des habitants de la Somme.

« Département 3.0 » vise deux objectifs essentiels et concrets : la simplification et la modernisation du travail des services, la simplification des relations entre les usagers et le Département.

Parmi les projets qui se sont terminés en 2021, figurent à titre d'exemple : la modernisation du portail des archives, le portail RSA pour le suivi des actions d'insertions, le portail mobile somme.fr avec l'application somme en poche (signalement routier, fleuve, randonnée, services et info push), la gestion électronique de documents pour le RSA, la montée de version majeure du logiciel de gestion financière, la modernisation du logiciel de gestion des allocations chômage, la modernisation du logiciel de gestion du foncier (scribe), la mise en place d'une plateforme de rendez-vous en ligne pour les solidarités (PMI et services sociaux), les téléconsultations en PMI et le changement du logiciel de gestion des formations...

Parmi les projets en cours figurent la dématérialisation des parapheurs, la modernisation des moyens de communication de l'astreinte routes, la poursuite de la mise en conformité de la collectivité avec le Règlement général de protection des données (RGPD), la modernisation des infrastructures techniques, ...la numérisation des dossiers des usagers du domaine des solidarités.

Il convient de préciser que les procédures dématérialisées sont proposées comme un service supplémentaire aux usagers, mais pas imposées.

Les services maintiennent une présence physique de proximité pour accueillir les usagers et les accompagner dans leurs démarches.

INDICATEURS au 11 octobre 2021

- Nombre total de projets depuis le démarrage : **174**
- Nombre de projets terminés : **120**
- Nombre de projets annulés : **4**
- Nombre de projets en cours : **50**

1.5.6 Mettre en œuvre une coordination et une communication adaptées autour du développement durable



Prendre en compte les critères relatifs au développement durable dans l'organisation des événements du Département

✓ Réduire les consommations et l'empreinte carbone des événements

En 2020 et 2021, compte tenu du contexte de crise sanitaire, très peu d'événements ont pu être organisés. Lorsque les activités pourront reprendre normalement des efforts spécifiques seront faits (dématérialisation des invitations, tri des déchets, réduction des éléments jetables,...).

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la communication

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction des services logistiques



Suivre, coordonner et communiquer sur les actions de la collectivité mises en place en matière de développement durable

- ✓ Promouvoir les actions déjà engagées et souvent innovantes
- ✓ Sensibiliser les directions aux principes du développement durable afin de les intégrer dans l'élaboration des politiques publiques
- ✓ Contribuer à l'émergence d'idées et à l'élaboration et au suivi d'un programmes d'actions en matière de développement durable
- ✓ Sensibiliser les différents publics (agents, usagers, partenaires) sur les enjeux du développement durable

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Mission audit et qualité

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Toutes les directions

Le développement durable a été inscrit en 2015 comme l'une des priorités de l'action départementale. Cette orientation a été confirmée par le plan de relance dont 2 des grandes orientations sont « une Somme solidaire » et une « Somme verte et vertueuse ».

En 2020 un recensement des actions conduites en matière de développement durable a été effectué auprès de toutes les directions. Ce travail a permis d'actualiser le schéma cadre « 35 mesures pour une administration exemplaire » et a conduit à l'élaboration d'un document structurant composé de deux volets : une administration exemplaire et une Somme verte et solidaire. Ces deux volets associent dans une démarche transversale les volets social, économique et environnemental de l'action du Département. Il est basé sur une liste de 105 actions opérationnelles.

Ce document cadre a été présenté à l'Assemblée départementale fin 2020 en même temps que le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

En 2022, une nouvelle stratégie en matière de développement durable sera élaborée pour la durée du mandat.

2

UNE SOMME VERTE ET SOLIDAIRE

Bilan des politiques publiques

et des actions mises en œuvre sur le territoire



Cohésion sociale et solidarité

2.1.1 Prévenir l'illettrisme et l'illectronisme



E-inclusion, réduction de la fracture numérique et changement de pratiques pédagogiques

- ✓ Rendre accessible et transmettre les savoirs numériques aux parents d'élèves et aux membres de la communauté éducative les plus éloignés
- ✓ Favoriser au maximum la participation et l'autonomie des publics visés
- ✓ Lutter contre les inégalités

Dans le cadre du déploiement du plan « Collège 3.0 », le Département souhaite développer le « e-inclusion, réduction de la fracture numérique et changement des pratiques pédagogiques » au moyen du réseau d'animateurs du collège numérique.

Les animateurs ont pour objectif de favoriser au maximum la participation, et à terme, l'autonomie des publics visés.

Les ateliers à destination des parents d'élèves demandeurs portent notamment sur : l'initiation à l'ordinateur ou à la tablette numérique, la familiarisation à internet, la formation à l'Environnement Numérique de Travail (ENT),...

Le Département accompagne les enseignants dans le changement de leurs pratiques pédagogiques en partenariat avec la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE) du Rectorat de l'Académie d'Amiens au travers d'ateliers tels que : la prise en main des fonctions avancées de l'ENT, l'aide à l'exploitation des outils numériques mis à disposition, l'optimisation des ressources informatiques, l'assistance en cas de difficulté.

Cette démarche est développée en coopération avec les agents d'autres services du Département, qui portent les mêmes enjeux de lutte contre la fracture numérique. Des outils de médiation numérique sont conçus collectivement et diffusés auprès des publics cibles, dans une logique d'expérimentation.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la jeunesse et des collèves

PARTENAIRES

> Rectorat

> FEDER

> Région Hauts-de-France



► Les collégiens du département disposent de nombreux outils pédagogiques, pour les aider dans leurs apprentissages, à l'école, mais aussi en dehors du collège.



Lecture publique et lutte contre l'illettrisme

- ✓ Permettre un accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous
- ✓ Permettre l'accès de tous aux livres et à la lecture
- ✓ Renforcer le lien social entre générations et entre populations de diverses origines socio-culturelles
- ✓ Soutenir les personnes en réinsertion et les personnes âgées
- ✓ Lutter contre les discriminations, soutenir les personnes en réinsertion, les personnes âgées, les enfants et les adolescents en difficulté d'apprentissage
- ✓ Proposer de nouvelles manières d'apprendre de manière ludique
- ✓ Permettre la rencontre et la découverte de la culture sous toutes ses formes

Les projets de résidence et les différentes actions culturelles portées par la Bibliothèque départementale s'inscrivent dans une démarche d'inclusion sociale, culturelle et numérique. Le Département souhaite ainsi permettre à des samariens éloignés de la culture de travailler sur des projets communs d'écriture en alliant le texte et la musique, l'image et le texte ou encore l'utilisation du papier et les tablettes tactiles.

En 2021, la Bibliothèque départementale a pu mener à bien un certain nombre d'actions en ce sens :

> **Fab Lab de la BDS** : Réalisation d'un Fab Lab avec différents scénarios d'utilisation (robotique, programmation, Do It Yourself, etc.).

Intervention à Roisel en juillet 2021.

Nombre de participants : 25 (tous publics).

> **Résidence petite enfance** : permettre aux enfants en crèches, en RAM ou à l'école maternelle de faire une première rencontre avec un créateur. Cette année, c'est Barroux, l'auteur lauréat du concours « des parents, des bébés, un livre » qui était à l'honneur.

Nombre de participants : 442 enfants pour 28 interventions

> **Résidence BD** :

- Permettre à des enfants issus de classes de CM1 et CM2 de rencontrer l'auteur Marc Lizano et travailler avec lui sur un projet d'écriture et de réalisation de planches de BD autour du thème de l'enfant caché (2^{nde} guerre mondiale/ secret / résistance)

Dates : janvier 2021

- Permettre à des enfants issus de classes de CM2 et à des 6^e d'un même territoire, de rencontrer l'auteur, le scénariste et l'illustrateur de la BD Hagard, enquêteur de l'histoire. Créer une passerelle entre les CM2 et les 6^e.

Nombre de participants : 134 participants

> **Éclats de lire en Somme** :

- Encourager les adolescents à lire et à partager leur lecture.
- Leur permettre d'acheter du bien culturel tout en soutenant l'économie locale.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Bibliothèque départementale de la Somme

PARTENAIRES

> Les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique et les EPCI concernés

> Le Cardan, association de lutte contre l'illettrisme

> L'Éducation nationale pour les classes ULIS et les MARPA

> EPHAD ou Foyers de vie des EPCI concernés

> DRAC des Hauts-de-France

> L'association « On a marché sur la bulle »

- Rencontrer des auteurs et des créateurs, s'initier à de nouvelles techniques d'illustration, comprendre les processus de création.

Nombre de participants : 382 participants

> **Salon de la Bande Dessinée d'Amiens :**

- Promouvoir les outils de médiation autour de la BD.
- Inscrire le département de la Somme dans un évènement annuel reconnu.

Nombre de participants : 40 personnes ont participé aux ateliers et 450 personnes ont visité le stand de la bibliothèque départementale

INDICATEURS

- Nombre de fiches actions : **7**
- Nombre de participants : (enfants issus de Réseaux assistants maternel, classes de maternelles, adolescents, adultes dont certain considérés comme prioritaires...) : **1 500**
- Nombre de participants jugés comme prioritaires au regard des priorités départementales : **1 010**





Permettre à certains collégiens d'accéder aux ressources numériques

- ✓ Permettre aux collégiens de rester connectés avec l'ensemble des fonctionnalités offertes par les collèves
- ✓ Lutter contre la fracture numérique
- ✓ Faciliter l'accès aux ressources numériques liées à l'enseignement
- ✓ Contribuer à l'amélioration de la réussite scolaire
- ✓ Permettre aux familles les plus démunies d'acquérir un ordinateur

Proposer des moyens de connexion internet pour les plus défavorisés

Cette action apporte un soutien direct à la réussite des jeunes afin d'aider les collégiens à surmonter au mieux les difficultés provoquées par la crise sanitaire. Ce dispositif vise les collégiens bénéficiaires de l'allocation départementale de scolarité (ADS).

Il s'agit d'apporter une « aide à la connexion » pour les collégiens ne disposant pas d'accès à internet.

Une clé 4G 5Go comprenant un abonnement valable 1 année est mise à disposition.

Ce dispositif vise les bénéficiaires de l'Allocation Départementale de Scolarité (ADS).

Cette mesure est mise en place pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

Subventionner l'acquisition de matériel informatique pour certains collégiens

Il s'agit d'attribuer une aide de 200 € aux familles les plus démunies, dont les enfants fréquentent le collège, pour l'acquisition d'un ordinateur fixe ou portable.

Ce dispositif vise les nouveaux élèves de 5^e qui étaient en 2019-2020 élèves de 6^e bénéficiaires de l'Allocation Départementale de Scolarité (ADS).

Cette mesure est mise en place pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la jeunesse et des collèves

DIRECTION ASSOCIÉE :

> Direction de la communication

PARTENAIRES

> Les collèves

INDICATEURS

- Nombre de bénéficiaires potentiels : **2 068** élèves
- Montant aide globale : **200 €** HT maximum par bénéficiaire



© Shutterstock

2.1.3 Contribuer au maintien ou à l'amélioration de la santé publique par la pratique sportive

- ✓ Valoriser les actions sportives permettant de toucher plus particulièrement les publics cibles de l'action départementale (allocataires du RSA, seniors, jeunes isolés en milieu rural, habitants des quartiers prioritaires)
- ✓ Favoriser l'insertion des personnes en situation précaire
- ✓ (Re) créer du lien social
- ✓ Favoriser la mixité sociale

La politique sportive du Département s'oriente aujourd'hui résolument vers le Sport pour tous, avec 3 axes principaux : le soutien au mouvement sportif, associations et comités départementaux, par le biais de subventions de fonctionnement et de contrats d'objectifs, le développement du sport de pleine nature et la prise en compte des publics ciblés de l'action départementale, tels que la jeunesse (soutien au sport scolaire), les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion, seniors, jeunes isolés en milieu rural ou dans les quartiers.

Par ce dernier axe, il est donc recherché une articulation des dispositifs d'aide aux clubs sportifs avec les politiques départementales, notamment dans le domaine des solidarités.

Appel à projets « Sport et Solidarité »

L'Assemblée départementale a approuvé la mise en œuvre d'un appel à projets « Sport et solidarités », s'adressant aux associations sportives et comités sportifs de la Somme. Ce dispositif a vocation à valoriser les actions permettant de toucher plus particulièrement les publics ciblés de l'action départementale, allocataires du RSA, seniors, jeunes isolés en milieu rural, habitants des quartiers prioritaires.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE
> Direction des sports

PARTENAIRES
> Les associations sportives

Le projet doit être axé sur la pratique sportive compétitive ou non, tout en poursuivant des objectifs d'intégration autour d'enjeux liés au développement de la mixité sociale, l'intégration, l'insertion, l'éducation et à la santé publique.

Il doit faire l'objet d'une démarche participative par l'implication dans le projet du public concerné dans les phases de conception et de réalisation, être structuré autour d'objectifs clairement définis, et avoir un impact mesurable sur la dynamique locale.

Parmi les projets retenus en 2021 :

- Lutter contre la récidive pour les personnes détenues en maison d'arrêt ou dépendantes de la Protection judiciaire de la jeunesse avec le cheval comme médiateur
- Favoriser l'insertion de jeunes adolescents par la pratique du flag
- Poursuivre la pratique chez des jeunes de quartier prioritaire dans leur projet activité pleine nature de l'Union Nationale du Sport Scolaire du secondaire (UNSS)
- Animer la vie des quartiers prioritaires en proposant des activités sportives à destination des jeunes et de leur famille
- Faire découvrir l'environnement aquatique et initier à la natation les enfants de quartiers prioritaires afin d'éviter au maximum les noyades

INDICATEURS

	Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers retenus par le jury
2017	17	17
2018	29	18
2019	28	25
2020	15	13
2021	21	16

Appel à projets « Sport et handicap »

Dans le cadre de sa politique sportive, l'Assemblée départementale a souhaité renforcer son action auprès de ses publics cibles, en ayant notamment une attention particulière pour les personnes en situation de handicap, et les associations sportives qui leur permettent de pratiquer une ou des activités physiques et sportives dans les meilleures conditions. Cette recherche de l'amélioration de la santé et des conditions de vie grâce à la pratique sportive peut être étendue aux personnes souffrant de maladies chroniques ou recherchant un bien-être à travers le sport.

Ce soutien se matérialise par un appel à projets « Sport Handicap et Sport Santé ».

Les activités physiques et sportives proposées doivent permettre de :

- contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de ces personnes ;
- leur faire prendre conscience de leurs potentialités en termes d'activités physiques ;
- leur offrir la possibilité de prendre en compte la pratique d'activités physiques et sportives dans leur projet de vie personnel ;
- favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans la société ;
- changer le regard des autres sur le handicap ou sur une pathologie ;
- amener vers le sport des personnes éloignées de la pratique physique ;
- permettre à des personnes en mauvaise santé de pratiquer une activité adaptée ;
- favoriser l'accès aux loisirs sportifs et sports de pleine nature.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE
> Direction des sports

PARTENAIRES
> Les associations sportives



Parmi les projets retenus en 2021 :

- Mise en place de sensibilisations aux bienfaits de l'activité physique et sportive auprès de personnes éloignées de la pratique.
- Développement de créneaux sport santé en faveur de personnes sédentaires mais aussi atteints de pathologies, de maladies chroniques ou en rémission comme, par exemple, des créneaux de rugby santé proposant une pratique adaptée à la condition physique et aux pathologies des pratiquants.
- Mise en place de sensibilisations à tous les types de handicap dans plusieurs villes du département
- Développement d'une section handisport ou sport adapté au sein de clubs sportifs
- Mise en place de section sportive pour des personnes en rémission de pathologie
- Proposition de créneaux spécifiques pour des jeunes en instituts via des associations sportives

	Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers retenus par le jury
2019	38	29
2020	25	23
2021	37	32

2.1.4 Favoriser la reprise d'activité professionnelle

Renforcer le partenariat avec les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

- ✓ Faciliter la professionnalisation des bénéficiaires du RSA par la contractualisation avec les GEIQ, notamment dans les secteurs en tension
- ✓ Accroître les possibilités de parcours de professionnalisation pour des allocataires du RSA
- ✓ Permettre une mise en situation concrète
- ✓ Développer le partenariat avec les entreprises des secteurs en tension afin de mobiliser tous les acteurs au profit de l'insertion des personnes en recherche d'emploi

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la cohésion sociale et du logement

PARTENAIRES

> Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

Les « groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification » (GEIQ)

regroupent des entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes de recrutement, parient sur le potentiel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

Les GEIQ embauchent directement les publics ciblés puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes.

Le GEIQ vise ainsi à permettre aux salariés d'acquérir une qualification reconnue et une réelle expérience professionnelle validée par des périodes en entreprises débouchant sur un emploi, tout en répondant aux besoins des entreprises adhérentes par le recrutement d'un personnel formé spécifiquement à leurs métiers.

En 2021, le Département a conforté l'expérimentation de l'action Agri'Nov Emploi, portée par le Groupement des Employeurs Agricoles de la Somme pour la réalisation de parcours complets de la découverte des métiers jusqu'à la professionnalisation : une convention avec le groupement d'employeurs agricoles de l'est de la Somme a été signée. L'objectif final de l'action est double puisqu'il permet, outre l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, de répondre aux besoins des employeurs agricoles de la Somme

Par ailleurs, les actions avec les 4 GEIQ conventionnés en 2020 se sont poursuivies en 2021 : service à domicile, logistique transport, BTP, handicap, propreté sur les parcours de professionnalisation à mettre en œuvre.

Réalisations 2021 (nouveau dispositif formalisé fin 2020) :

- 138 accompagnements ont été conventionnés pour l'ensemble des GEIQ, dont :

- service à domicile : 12
- logistique/transport : 12
- BTP : 6
- handicap : 8
- propreté : 35
- agricole : 65



Promouvoir le recrutement dans les métiers du grand âge

- ✓ Valoriser les métiers du secteur relevant des EHPAD et du domicile
- ✓ Accompagner les professionnels et lutter contre les risques psychosociaux
- ✓ Contribuer à la relance économique
- ✓ Favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi
- ✓ Favoriser l'accès à une offre de services

Depuis plusieurs années, les structures relevant de l'aide à domicile et des établissements pour personnes âgées font part de leurs difficultés à recruter des professionnels qualifiés.

Des difficultés de remplacement, de fidélisation et un turn-over des personnels sont constatées dans les structures.

Les conditions de travail et le manque de qualification dans le secteur du domicile constituent une des principales problématiques de recrutement.

Les salariés de ces structures d'aides à domicile sont majoritairement des femmes travaillant pour beaucoup à temps partiel (choisi ou imposé) et cumulent souvent plusieurs employeurs.

Cette action vise à valoriser les métiers du secteur pour soutenir le recrutement et accompagner les professionnels (formations, lutte contre les risques psychosociaux et pérennisation des emplois).

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction de la cohésion sociale et du logement

PARTENAIRES

> Pôle emploi
> Région des Hauts-de-France
> Organismes de formation
> Professionnels du secteur



© DR

Contribuer au financement des ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

- ✓ Offrir des opportunités d'accès à l'emploi pour les allocataires du RSA
- ✓ Lever les freins à l'emploi durable

L'enjeu est de renforcer le partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique, notamment celles qui interviennent dans le domaine de la préservation de l'environnement ou de la gestion des déchets, contribuer à leur développement local, notamment sur des secteurs en tension, afin de mobiliser tous les acteurs vers l'insertion des personnes en recherche d'emploi.

Le Département a décidé, en lien avec le pacte Ambition, d'augmenter le nombre de places financées au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion et des Entreprises d'Insertion.

Ces structures permettent à la fois de travailler l'employabilité, de confirmer un projet professionnel tout en levant les freins à l'emploi durable. C'est pourquoi le Département a souhaité en 2020 et 2021 soutenir aux côtés de l'État, l'émergence de nouvelles structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et/ou le développement de nouvelles activités, en lien avec les secteurs porteurs du territoire.

En matière de développement durable, les activités liées à l'environnement et à la collecte, valorisation et vente des déchets sont déjà investies par les ateliers et chantiers d'insertion.

Cette action permettra d'améliorer la couverture des territoires d'action sociale du Département en matière d'offre de places en IAE. Couplée à l'aide à l'investissement pour les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), mise en place dans le cadre de son plan de relance post-Covid, le Département entend ainsi contribuer au Pacte Ambition porté par l'État et favoriser le développement et, éventuellement l'implantation d'une offre supplémentaire dans les structures d'insertion par l'activité économique liées à l'environnement et au recyclage.



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la cohésion sociale et du logement

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

PARTENAIRES

> Inter-réseau pour l'insertion par l'activité économique des HDF

> Structures de l'insertion par l'activité économique, Direccte

INSTANCES DE COORDINATION

> Cellule de coordination Direccte / CD80

► *Réalisation des joints d'une façade en briques lors d'un chantier d'insertion à la Citadelle d'Amiens.*

INDICATEURS

En 2021, le Département a financé **26** porteurs d'ateliers et chantiers d'insertion, **1** association intermédiaire et **6** entreprises d'insertion qui ont reçu un agrément de l'État. Le rapport d'évaluation pour l'année 2021 est en cours d'élaboration.

Pour rappel, en 2020, **9** ACI ont proposé des activités en lien avec le développement durable (environnement, recyclerie...), sur l'ensemble des structures financées par le Département, **1 726** personnes ont accédé à un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), dont **995** étaient initialement allocataires du RSA, ce qui représente **57,64 %** de l'ensemble des salariés. La moitié d'entre eux a pu bénéficier d'une formation durant leur parcours d'insertion.

Pour mesurer l'effet emploi du passage des salariés en insertion dans un structure, il convient de distinguer :

- les sorties vers « l'emploi durable » (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus) représentent **17,38 %** des sorties de 2020,
- les sorties vers « un emploi de transition » (CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun, entrées en formation) représentent **34,76 %** des sorties pour tous types de salariés ;
- les autres sorties (inactifs, demandeurs d'emploi) représentent **44,06 %** des sorties.

Les assistants maternels à vocation d'insertion professionnelle

- ✓ Améliorer les conditions d'accès à l'emploi pour des jeunes qui en sont éloignés
- ✓ Favoriser la reprise d'activité professionnelle des jeunes parents en démarche d'insertion
- ✓ Favoriser l'accès à la qualification et le maintien en formation

Le dispositif de l'accueil à vocation d'insertion professionnelle a été mis en place en 2019 pour les établissements d'accueil de jeunes enfants dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles.

À la suite de ce dispositif et dans le cadre du plan Pauvreté, une expérimentation en milieu rural, sur ce même principe, est mise en place dans l'est du Département.

La reprise d'activité professionnelle de jeunes parents, et notamment en milieu rural, est sujette à des freins tels que la mobilité, et l'absence de mode de garde du jeune enfant.

L'action consiste à étendre le dispositif Accueil Relais Parental (DARP) aux familles en réinsertion sociale.

Lorsque le territoire d'action sociale ou Pôle Emploi repère la famille en démarche d'insertion qui aurait comme frein la garde d'enfant, et que celle-ci pourrait intégrer le DARP, la mise en place d'un accueil de qualité chez une assistante maternelle agréée (AMA) spécifique AVIP pourra être proposé. Le Département accompagnera la famille financièrement et un soutien à la parentalité pourra être mis en place si besoin.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'enfance et de la famille

PARTENAIRES

> CAF

> Pôle emploi

En 2021, les actions suivantes ont été menées :

- Valorisation du dispositif Accueil Relais Parental (DARP)
- Réflexion multi-partenaire sur les modalités d'accueil permettant de lever les freins administratifs et financiers des familles



© Shutterstock

Créer un fonds d'innovation pour la relance dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

- ✓ Soutenir le renforcement ou la création d'activités économiques répondant aux besoins de nos territoires et de nos habitants
- ✓ Favoriser la création d'emplois locaux non délocalisables accessibles aux publics à bas niveaux de qualification
- ✓ Soutenir le développement économique de proximité
- ✓ Recréer des filières, revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement

L'enjeu de cette politique consiste à permettre aux allocataires des minimas sociaux, à bas niveaux de qualification, de bénéficier d'emplois en proximité de leur bassin de vie et non délocalisables dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, en cohérence avec les objectifs du futur Service public de l'insertion expérimenté par la Somme. Bien que le nombre de bénéficiaires du RSA soit en diminution, et malgré la reprise économique constatée fin 2021, ils n'en restent pas moins encore fortement touchés par le chômage.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la cohésion sociale et du logement

PARTENAIRES

> Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

> Institut Godin,

> Initiative Somme France Active Picardie

> CGPME

> Autres collectivités

Cette action, nouvelle, s'inscrit dans le cadre du Plan de relance post-Covid du Département dans le but d'accompagner les structures de l'ESS, soit environ 1690 établissements dans la Somme emploient près de 19 000 salariés, à faire face aux difficultés à venir (difficultés de trésorerie, besoins en ingénierie, développement de nouveaux supports d'activité en réponse aux besoins des territoires...).

En 2021, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Hauts-de-France, les réalisations suivantes sont à signaler :

- sensibilisation des équipes du Département à l'ESS
- définition, avec la direction Attractivité des Territoires, des axes de travail et des premières actions à mettre en œuvre
- ingénierie pour la conception d'un appel à manifestation d'intérêt lié à l'émergence de coopérations économiques territorialisées d'utilité sociale à destination de l'ensemble des acteurs du département
- identification de plusieurs actions visant, d'une part, à renforcer l'appétence des acteurs des territoires pour l'ESS et, d'autre part, à identifier les territoires porteurs de projets économiques socialement inclusifs à mettre en œuvre en 2023-2024.



© S. Jarry-CD 80

2.1.5 Contribuer à la maîtrise des phénomènes de précarisation par une offre d'accompagnement renouvelée



Expérimenter le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

- ✓ **Simplifier les démarches**
- ✓ **Coordonner les interventions**
- ✓ **Proposer des parcours à visée d'emploi et résoudre les difficultés**
- ✓ **Garantir un parcours fluide**
- ✓ **Adapter les services et les actions au profit des bénéficiaires et des entreprises**

Tous les publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans leur accès au marché du travail peuvent bénéficier du SPIE : allocataires du RSA, jeunes, personnes en situation de handicap, etc, pour un accompagnement adapté à leur situation, coordonné entre les différents intervenants sans multiplier les démarches.

La Préfète de la Somme et le Président du Conseil départemental ont souhaité engager une démarche conjointe, en définissant au préalable un cadre de collaboration proposé à l'ensemble des partenaires de l'action sociale, de l'insertion et de l'emploi.

La réponse conjointe État / Département à l'appel à projets du SPIE a été retenue par le Ministère du Travail, fin février 2020, parmi 14 lauréats pour une expérimentation d'une année. L'État a proposé aux 14 premiers territoires expérimentateurs du SPIE, un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt permettant à la fois de prolonger l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2022 et de compléter leur plan d'action. Les propositions complémentaires de la Somme donneront lieu à la signature d'un avenant en 2022.

Réalisations 2021 :

- Mise en place d'une démarche collaborative définissant les axes et orientations du SPIE dans la Somme : constats partagés et objectifs du SPIE, offre de service, parcours d'insertion, définition de la gouvernance du projet
- Réunion de synthèse avec l'ensemble des partenaires en mai 2021
- Démarrage de l'expérimentation sur le territoire d'action sociale de Somme Santerre
- Élaboration de la Convention partenariale et des lettres d'engagement des partenaires dans le SPIE
- Extension du plan d'actions initiales, soit un total de 14 actions d'ingénierie
- Mise en place des ateliers partenariaux d'élaboration des cahiers des charges des actions
- Réunions des partenaires locaux du SPIE, mise en place de la cohorte et entrées des premiers bénéficiaires dans la démarche, soit 149 personnes fin 2021
- Mise en place des premiers outils et procédures partenariaux, dont le diagnostic social et professionnel
- Tenue d'un comité départemental technique : point d'étape en décembre 2021
- Veille sur les développements informatiques portés par Beta.gouv

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

- > Direction de la cohésion sociale et du logement

DIRECTIONS ASSOCIÉES

- > Territoires d'action sociale

PARTENAIRES

- > État
- > Membres du Service public de l'emploi
- > Région Hauts-de-France
- > CAF de la Somme
- > CCAS d'Amiens
- > CCAS d'Abbeville, ...

INSTANCES DE COORDINATION

- > Comité Stratégique copiloté par l'État et le Département



La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

- ✓ Favoriser l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- ✓ Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
- ✓ Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes
- ✓ Rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- ✓ Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi
- ✓ Rompre la reproduction de la pauvreté en mettant l'accent sur la prévention
- ✓ Contribuer à l'égalité des chances

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à rompre avec la reproduction de la pauvreté en mettant l'accent sur la prévention auprès des enfants et des jeunes et à permettre la sortie de la pauvreté en donnant la possibilité à chacun de retrouver du travail.

LE SUIVI

DIRECTIONS RÉFÉRENTES

- > Direction de la cohésion sociale et du logement
- > Direction enfance et famille

PARTENAIRES

- > État
- > Pole Emploi
- > Partenaires des missions enfance et insertion

Cette stratégie repose sur cinq engagements :

- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ;
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;
- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;
- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Réalisations 2020 - juin 2021 :

- Approbation de l'avenant N°2 à la convention 2019-2021 passée avec l'État définissant les engagements pour 2020, et de l'avenant N°3 prolongeant de 6 mois, soit jusqu'en juin 2021, en raison de la crise sanitaire, la mise en œuvre des actions de 2020.

- > Concrétisation / consolidation d'actions initiées en 2019 et mise en œuvre de nouvelles actions.
- > Contre les sorties sèches de l'ASE, l'**action Quattro** destinée au logement des jeunes de l'ASE est portée de 16 à 20 places et lancement d'une expérimentation de baux glissants pour 12 logements.
- > La poursuite du déploiement de l'**accueil social inconditionnel** à Amiens, Quartier Pierre Rollin, et en milieu rural, à Moreuil
- > Insertion de **376** jeunes bénéficiaires du RSA de 25 à 30 ans, avec 4 postes.
- > Nouvelle action d'intermédiation à l'emploi dans les Services d'Aide à Domicile, secteur qui peine à recruter. L'action a pour objet de découvrir et préparer des bénéficiaires du RSA à ces métiers : **21** accompagnements ont pu être mis en œuvre.
- > Mise en parcours de **69** bénéficiaires du RSA au sein du Groupement des Employeurs Agricoles de la Somme, dont **49** d'entre eux se sont vu proposer un emploi auprès d'agriculteurs.
- > Mise en œuvre d'actions de « coaching individuel renforcé » permettant notamment de travailler la confiance et l'estime de soi, pour **58** bénéficiaires du RSA.
- > **1 800** jeunes accompagnés au titre de la prévention spécialisée dans les quartiers politique de la ville d'Amiens et d'Abbeville ainsi que, hors quartiers politique de la ville à Albert. Par ailleurs, **346** jeunes dans l'est du département ont également bénéficié de ce soutien éducatif.
- > **71** personnes ont bénéficié d'un accompagnement à la mobilité en lien avec la recherche ou la reprise d'un emploi.
- > Un soutien spécifique en direction des parcours d'insertion par l'activité économique : **50** personnes ont bénéficié de parcours d'intermédiation à l'emploi au sein des SIAE, **33** Structures de l'IAE ont pu être soutenues également.
- > Une démarche a été initiée avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et solidaire, la CRESS pour définir une méthodologie de soutien à l'émergence des Pôles Territoriaux de Coopération Économique.
- > Approbation de l'avenant N°3 prolongeant, en raison de la crise sanitaire, la possibilité de mettre en œuvre l'avenant N°2 jusqu'en juin 2021.

Année 2021-2022 :

- Approbation de l'avenant N°4 relatif au fonds national des impayés locatifs, et modification du règlement du Fonds Covid Logement dans le cadre de notre plan de relance adopté le 23 juin 2020, à la suite de la mise en place d'un fonds national d'aide de **30 millions d'€**, destiné à soutenir les ménages en difficulté de paiement de leur loyer en raison de la crise sanitaire
- Approbation de l'avenant N°5 définissant les engagements pour 2021-2022.

Les appels à projets « insertion et logement »

- ✓ Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)
- ✓ Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité
- ✓ Orienter les politiques sociales vers les territoires et les habitants les plus en difficulté

Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2017-2021 et du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020, l'enjeu consiste à renouveler l'offre d'insertion par l'activité et par le logement à destination des allocataires du RSA et, plus globalement, des personnes en situation de précarité concernant le logement.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la cohésion sociale et du logement

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction des finances et de la commande publique



© Shutterstock

Deux appels à projets ont été lancés. Ils couvrent une diversité de réponses aux besoins des usagers :

- L'appel à projets Logement est construit autour de 7 thématiques : l'accès, le maintien, l'appropriation du logement, la précarité énergétique, l'amélioration du logement, la gestion locative adaptée, la santé.
- L'appel à projets Insertion est construit autour des thématiques suivantes : travailler sur les fondamentaux (savoir être et savoir-faire, mobilité, illettrisme), impulser une dynamique professionnelle (Mieux connaître les métiers et l'entreprise et se préparer pour l'emploi, accompagner les jeunes parents vers l'emploi, Renforcer les compétences professionnelles des salariés en contrats aidés), construire un parcours vers l'emploi (interim/alternance), accompagner les salariés en contrats aidés, et les bénéficiaires du RSA sortants de formation qualifiante, accompagner les travailleurs indépendants)

2.1.6 Lutter contre la précarité énergétique

Le programme « Habiter mieux »

- ✓ Lutter contre la précarité énergétique
- ✓ Réduire les charges liées à la consommation énergétique des propriétaires occupants aux revenus modestes et favoriser leur solvabilisation.
- ✓ Améliorer le confort de vie de ces ménages et contribuer à l'amélioration et la réhabilitation thermique du parc privé de logements dans la Somme.
- ✓ Contribuer à la maîtrise des phénomènes de précarisation (surendettement, accès à l'énergie...) en renforçant les moyens financiers pour la réalisation de travaux d'amélioration thermique pour les logements des propriétaires occupants aux revenus modestes.

Cette action s'inscrit en complémentarité du Programme National Habiter Mieux de lutte contre la précarité énergétique, financé par l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH).

Ce programme a pour objectif de faciliter le financement de la rénovation énergétique des logements individuels des propriétaires occupants aux revenus modestes.

Le Département finance une aide forfaitaire complémentaire dans le cadre des dispositifs Agilité et Sérénité du programme Habiter mieux de l'ANAH. L'aide est modulée en fonction du revenu des ménages, soit 500 € pour ceux aux ressources modestes et 750 € pour les très modestes (selon les plafonds de l'ANAH).

Les modalités de demande ont été simplifiées et articulées avec celles de l'ANAH.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la cohésion sociale et du logement

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction de la communication

PARTENAIRES

> Agence nationale pour l'habitat (ANAH) – délégation locale

> Direction départementale des Territoires et de la Mer, opérateurs agréés par l'État

INDICATEURS

- **241** aides ont été accordées en 2021, **544** en 2020. Cette baisse s'explique par le recentrage des aides de l'ANAH sur les projets de réhabilitation énergétique amenant à réaliser **35 %** d'économie d'énergie (fin des dossiers Habiter Mieux Agilité).

ÉNERGIE
GAIN DE 25%

RÉALISEZ DES
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA SOMME VOUS AIDE DANS
LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE VOTRE LOGEMENT

Une aide financière complémentaire,
sous réserve de l'accord de l'ANAH.

INFOS
Pôle logement habitat
au 03 22 71 83 87
www.somme.fr/aide-renovation

L'épanouissement de tous les êtres humains

2.2.1 Favoriser l'accès à la culture pour tous



Festival « Des parents, des bébés »

- ✓ Permettre un accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous
- ✓ Prévenir l'illettrisme
- ✓ Renforcer les liens intergénérationnels
- ✓ Lutter contre les inégalités sociales
- ✓ Agir en faveur de la parentalité
- ✓ Augmenter le nombre d'usagers dans les bibliothèques du réseau départemental

Dans le cadre des projets « Des parents, des bébés, un livre » et le « Festival des Parents, des bébés », le Conseil départemental s'est fixé pour objectif de lutter contre les inégalités sociales par le biais de la prévention de l'illettrisme, d'un travail sur la parentalité et de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Pendant les vacances d'automne, le festival des « Parents, des bébés » propose aux enfants de 0 à 6 ans et à leurs familles d'assister à des spectacles gratuits et des ateliers culturels dans les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique, les Maisons départementales des Solidarités et de l'insertion (MDSI), les Relais Assistants Maternels (RAM) et les crèches partenaires de l'opération.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Bibliothèque départementale de la Somme

PARTENAIRES

> Bibliothèques du réseau départemental de lecture publique et les EPCI concernés

INDICATEURS 2021

- Nombre de festivaliers : **4 311**
- Nombre de nouvelles inscriptions dans les bibliothèques : **NC** à ce jour (enquête en cours)



© C. Bazin



L'action « Des parents, des bébés, un livre »

Le projet s'articule autour de trois axes qui ont pour objectifs de sensibiliser les enfants de 0 à 6 ans et leurs familles à l'importance de la lecture à travers un parcours en trois étapes à savoir, la formation, la rencontre avec le livre dès la naissance et la rencontre avec la création.

En 2021, l'album lauréat de Barroux a été distribué aux jeunes parents par les puéricultrices. Des formations ont été dispensées auprès de personnels de crèches et de RAM (relais assistants maternels) du département ainsi qu'aux bibliothécaires du réseau départemental et des acteurs de la petite enfance.

Différentes formations ont été organisées : cycle de deux jours de formation en lecture à voix haute, formation sur les tapis narratifs, le kamishibai et les nouveaux supports d'animation achetés par la BDS, formation des nouveaux acteurs de la petite enfance par l'association « Enfance et musique », rencontre et atelier avec Max Ducos, auteur et illustrateur, formation et atelier « jeu en bibliothèque ».



INDICATEURS 2021

- Nombre de stagiaires sur les journées de formation : **79**
- Nombre de livres édités et distribués : **6 000**
- Nombre d'enfants touchés par les formations RAM et crèches et par la résidence de l'auteur lauréat : **442**

Éducation aux médias et à l'information

- ✓ Exercer sa citoyenneté
- ✓ Être en capacité de publier, de produire de l'information
- ✓ Exercer son esprit critique
- ✓ Discerner la bonne et la mauvaise information

En 2022, la Bibliothèque départementale de la Somme proposera une résidence d'éducation aux médias et à l'information, trois ateliers clés en mains en direction du réseau départemental de lecture publique.

Ces ateliers sont proposés à la fois en direction des publics mais également comme une formation active pour les bibliothécaires du réseau départemental de lecture publique.

INDICATEURS

- 4 fiches projets + Nombre de participants

Appel à projets « culture et solidarités »

- ✓ Contribuer à l'amélioration de l'accès à la connaissance et à la culture
- ✓ Réduire les inégalités et participer au renforcement du lien social
- ✓ Prioriser une répartition équilibrée des présences culturelles sur le territoire
- ✓ Prioriser les publics les plus éloignés de la culture en particulier les publics sous la responsabilité du Conseil départemental
- ✓ Lutter contre l'exclusion

Cette orientation s'inscrit dans la préoccupation du Département de participer au développement global de

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Bibliothèque départementale de la Somme

DIRECTIONS ASSOCIÉES

- > Direction enfance et famille
- > Direction de la communication
- > Direction des services logistiques

PARTENAIRES

- > Bibliothèques du réseau départemental de lecture publique et les EPCI concernés
- > Les Relais assistants maternels (RAM) et les crèches du département
- > L'ensemble des acteurs de la petite enfance

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Bibliothèque départementale de la Somme

DIRECTION ASSOCIÉE ET PARTENAIRE

> Réseau départemental de lecture publique et à définir.

la personne et confirme de rôle de l'éducation artistique et culturelle en ce qu'elle participe au développement, à la réussite de la personne ainsi qu'à la lutte contre l'exclusion.

L'idée de cet appel à projet est de co-construire un projet artistique et/ou culturel entre une structure culturelle et un opérateur du champ social.

Les projets soutenus visent à :

- développer la confiance en soi, l'épanouissement personnel et l'autonomie
- favoriser le lien social, la participation active à la vie en société et lutter contre l'isolement
- engager la personne dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle en l'inscrivant dans une dynamique de projet

Le dispositif se compose de deux niveaux :

- Le premier niveau concerne des projets culturels favorisant une sensibilisation à l'art et à la culture. Cette nouvelle proposition vise à créer un rapprochement entre l'offre culturelle et les publics éloignés fréquentant des structures d'accueil.
- Le second niveau concerne les projets de pratique artistique co-construits entre une ou plusieurs structures culturelles et un opérateur du champ médico-social. Un parcours de découverte favorisant l'appropriation d'une offre culturelle de proximité est fortement souhaité. Le dispositif doit favoriser la structuration d'un partenariat durable entre acteurs du champ artistique et culturel et du champ social travaillant sur un même territoire.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la culture et des patrimoines

DIRECTION ASSOCIÉE

> DGA des Solidarités et de l'Insertion

INDICATEURS

Nombre de projets retenus :

- 6 projets niveau 1 - sensibilisation
- 16 projets niveau 2 - pratique artistique



Appel à projets « soutien au livre et à la lecture »

- ✓ Favoriser l'égalité d'accès à la lecture en particulier pour les publics en difficulté
- ✓ Inscrire la lecture publique dans une logique de territorialisation des ressources
- ✓ Promouvoir le livre, développer le goût et la pratique de la lecture et l'écriture
- ✓ Favoriser la transversalité avec les autres politiques départementales

Dans le cadre d'une politique culturelle renouvelée visant au développement culturel des territoires, le Conseil départemental souhaite structurer une offre culturelle de proximité de qualité et participer à un aménagement équilibré et attractif du territoire.

La politique en faveur du livre et de la lecture en constitue un axe majeur. Elle est un outil essentiel de la démocratisation culturelle, de l'accès aux savoirs pour tous, de l'ouverture au monde et aux autres.

L'engagement du Département vise à la fois l'égalité d'accès à la lecture, en particulier pour les publics les plus en difficulté et la transversalité avec les autres politiques départementales.

En complémentarité de l'action menée par la bibliothèque départementale de la Somme, la direction de la culture a mis en œuvre depuis 2018 un appel à projets « soutien au livre et à la lecture ». Cet appel à projets a été reconduit en 2021.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la culture et des patrimoines

DIRECTION ASSOCIÉE

> Bibliothèque départementale de la Somme

Il vise à :

- Favoriser la rencontre entre auteurs, professionnels du livre et le public notamment les plus éloignés du livre et de la lecture.
- Soutenir les manifestations littéraires inscrites dans une démarche de promotion du livre et de développement de la lecture sur un territoire, ouvertes à tous et valorisant toutes les composantes de la chaîne du livre.

INDICATEURS

- Nombre de projets retenus : 11



Le Parcours culturel et artistique des collégiens (PAC collégiens 80) et collège au cinéma

- ✓ Favoriser l'accès à la culture des collégiens du département
- ✓ Favoriser l'épanouissement, l'émancipation de l'enfant dès son plus jeune âge et son ouverture au monde
- ✓ Développer la sensibilité artistique de l'élève et contribuer à son développement personnel
- ✓ Rééquilibrer l'offre culturelle et l'égalité d'accès à la culture sur le territoire départemental
- ✓ Rééquilibrer l'accès à la culture et à la pratique artistique pour tous les collégiens de la Somme

L'accès à la culture des collégiens du département fait l'objet d'un programme renouvelé, le Parcours Artistique et Culturel des collégiens (PAC collégiens 80), mené en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le rectorat et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Une attention particulière est apportée aux collèges REP/REP+ ainsi qu'aux collèges ruraux.

Les objectifs :

- faciliter la rencontre avec l'œuvre mais également avec l'artiste ou le professionnel à la compétence reconnue et avec les institutions culturelles ;
- développer, grâce à ces rencontres, la sensibilité artistique de l'élève et contribuer à son développement personnel ;
- permettre des passerelles entre les disciplines pour croiser les regards et donner du sens aux projets.

Le PAC collégiens 80 repose sur trois niveaux : le niveau 1 relatif aux «Rendez-vous culturels», ouverts à tous les collégiens du département, le niveau 2, qui concerne les «Pratiques artistiques et culturelles», et le niveau 3 intitulé «artiste au collège». Les niveaux 2 et 3 entrent dans le cadre d'un appel à projets.

Les projets s'articulent autour des domaines culturels suivants : lecture / écriture / oralité ; arts du spectacle, arts de l'espace, arts plastiques et visuel, cinéma / audiovisuel, patrimoine / archéologie et arts et sciences.

Collège au cinéma propose aux élèves de la sixième à la troisième de découvrir trois œuvres cinématographiques durant l'année scolaire. Les élèves se rendent dans les cinémas de proximité et peuvent bénéficier du circuit de films itinérants.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la culture et des patrimoines

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction de la jeunesse et des collèges
> Bibliothèque départementale de la Somme

PARTENAIRES

> Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC)
> Rectorat
> Direction départementale de l'éducation nationale de la Somme (DSDEN)
> Centre national du cinéma (CNC)



► Le Parcours culturel et artistique des collégiens (PAC collégiens 80)

INDICATEURS	Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020	Année scolaire 2018-2019 (perspectives)	Année scolaire 2021-2022
Nombre de projets de sensibilisation artistique	500	500	500	550
Nombre de projets de pratique artistique	57	47	42	49
Nombre de résidences d'artiste	4	5	2	4
Nombre de collèves inscrits au dispositif «collège au cinéma»	43	53	51	52



Les actions culturelles du centre culturel de Saint-Riquier

- ✓ Développer, grâce à ces rencontres, la sensibilité artistique de l'élève et contribuer à son développement personnel
- ✓ Rééquilibrer l'offre culturelle et l'égalité d'accès à la culture sur le territoire départemental
- ✓ Apporter une attention particulière aux jeunes, aux collégiens et aux personnes en insertion

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la culture et des patrimoines

DIRECTION ASSOCIÉE

> Bibliothèque départementale de la Somme

Le centre culturel de Saint-Riquier met en œuvre un programme d'actions culturelles en lien avec sa programmation et son territoire.

Une convention de partenariat a été signée entre le département et le centre culturel Pompidou. Ils joignent leurs expertises pour mener ensemble leur mission de sensibilisation du public à l'art contemporain, dans l'optique d'accompagner les territoires dans le développement d'ambitions communes, et de faire du Centre culturel départemental de Saint-Riquier un lieu d'exigence artistique dans tous les domaines.

Parmi les actions mises en place en 2021 figurent la mise en place d'une exposition « Voix d'artistes » élaborée en collaboration avec une classe du collège de Flixecourt, l'accueil d'une station bébé mobile destinée aux familles ayant des enfants de 0 à 2 ans, l'itinérance d'une fabrique mobile sur le thème des émotions.

INDICATEURS

- Plus de **100** personnes ont été accueillies et ont bénéficié d'une médiation parents/bébé dans le cadre de la station bébé mobile (la station a été présentée durant le mois d'octobre 2021) ;
- plus de **300** enfants ont participé à cet atelier.



► Atelier chorégraphie "À nos cœurs qui dansent" pour enfants, adolescents accueillis en structures spécialisées, animé par la chorégraphe Christina SANTUCCI, dans les locaux du centre culturel de Saint-Riquier

Appel à projets « culture et handicap »

- ✓ Renforcer la présence des artistes sur les territoires du département, ruraux en particulier, de manière à favoriser la rencontre avec les publics cibles du Département
- ✓ Réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture
- ✓ Inciter à la mise en œuvre d'actions culturelles avec les habitants d'un territoire et développer la prise en compte des droits culturels
- ✓ Développer une présence artistique diversifiée et de qualité sur les territoires, en lien avec les projets culturels de territoire, au plus près des personnes âgées et personnes en situation de handicap
- ✓ Développer l'accès à l'offre et à la pratique artistique pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie
- ✓ Sensibiliser l'ensemble des personnels des établissements médico-sociaux à la culture et les professionnels de la culture au handicap
- ✓ Inscrire les projets dans une dynamique locale (communale, intercommunale...) et participative (publics, établissements médico-sociaux, structures municipales et associatives), tout en favorisant le lien social et en luttant contre l'isolement

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la culture et des patrimoines

DIRECTION ASSOCIÉE

> DGA des Solidarités et de l'Insertion

En complémentarité avec l'appel à projets « soutien aux projets d'animation des établissements sociaux et médicaux sociaux », piloté par la Direction de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, le Département développe depuis 2021 un appel à projet intitulé « Culture et handicap ».

À travers ce dispositif, le Département souhaite intégrer la culture dans sa réflexion plus globale en faveur du handicap, et consolider le soutien aux partenariats constitués entre établissements médico-sociaux et structures culturelles, visant à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et handicapées en établissement.

INDICATEURS

- Nombre de projets retenus : 4



► Atelier chorégraphie "À nos cœurs qui dansent" pour adultes atteints de handicaps mentaux.

La solidarité entre les territoires et les générations

2.3.1 Accompagner les collectivités territoriales



L'accompagnement des Projets culturels de territoire (PCT)

- ✓ Encourager le développement d'une ambition culturelle à l'échelle de chaque territoire de la Somme
- ✓ Accompagner l'harmonisation, la structuration et le développement de politiques culturelles à l'échelle des territoires
- ✓ Encourager plus fortement l'intercommunalité culturelle qui fait rayonner une offre structurée et de qualité en direction des habitants des territoires

Le socle commun du dispositif de soutien en fonctionnement des Projets culturels de territoire et de la politique territoriale est l'appui à l'élaboration de Projets culturels de territoire sur le périmètre intercommunal, selon une démarche de méthodologie de projets (diagnostic culturel, élaboration du PCT décliné en objectifs et en actions, mise en place d'un phasage, évaluation, ...) et autour d'attentes spécifiques du Département (engagement dans au moins l'une des priorités culturelles du Département, démarche de structuration et de professionnalisation dans le domaine culturel).

Depuis la mise en place de la politique culturelle territoriale, les services du Département ont accompagné l'élaboration et la finalisation de 12 Projets culturels de territoires sur le périmètre intercommunal qui ont été retenus éligibles au déclenchement de la « bonification culturelle » au titre de la politique territoriale (Ville d'Abbeville – CA Baie de Somme, CC Vimeu, CA Amiens Métropole, CC Pays du coquelicot, CC Nièvre et Somme, CC Territoire Nord Picardie, CC Somme sud-ouest, CC Terre de Picardie, CC Ponthieu Marquenterre, CC Villes Sœurs, CC Grand Roye, CC Est de la Somme). Un certain nombre de projets de construction, restructuration ou d'aménagement d'équipements culturels ont également pu être financés par le Département au titre de la politique territoriale 2017 – 2021.

Parallèlement, 5 territoires sont accompagnés au titre du dispositif de soutien en fonctionnement aux projets culturels de territoire : CC Territoire Nord Picardie, CC Nièvre et Somme, CC Vimeu, PETR Cœur de Hauts-de-France, CC pays du Coquelicot.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la culture et des patrimoines

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

> Bibliothèque départementale de la Somme

> Archives départementales

PARTENAIRES

> Intercommunalités principalement, voire, groupements d'EPIC, communes



INDICATEURS

- nombre de Projets culturels de territoire élaborés et finalisés : **12**
- nombre de territoires accompagnés au titre du dispositif de soutien en fonctionnement : **5**



© Y. Medmoun-CD 80

► Soutenir les projets culturels dans les territoires



Schéma départemental de développement des enseignements artistiques

- ✓ Améliorer l'accessibilité de l'offre d'enseignements artistiques pour tous les publics
- ✓ Encourager et accompagner les pratiques amateurs
- ✓ Mettre en réseau les établissements d'enseignement artistique avec les lieux et partenaires culturels du territoire
- ✓ Structurer l'offre des enseignements artistiques
- ✓ Encourager et accompagner les pratiques amateurs

Le schéma départemental de la Somme vient poser des lignes directrices claires pour la structuration du réseau départemental d'établissements d'enseignement artistique. Il est ouvert à la totalité des spécialités artistiques du spectacle vivant.

Il a par ailleurs anticipé les changements organisationnels liés à la réforme territoriale en permettant d'accompagner l'harmonisation de l'exercice de la compétence « enseignements artistiques » sur le nouveau périmètre intercommunal de chaque EPCI.

Le financement de chaque établissement d'enseignement artistique au titre du schéma départemental prend en compte son statut (avec application d'une prime à l'intercommunalité), la fusion éventuelle d'établissements ayant abouti à des établissements intercommunaux « multisites » à la suite de la réforme territoriale, son implantation géographique, son nombre d'élèves et son avancement dans les critères qualitatifs du schéma.

Plusieurs actions ont été menées en 2021 dans le cadre du schéma notamment :

- l'accompagnement en 2021 de 40 établissements d'enseignement artistique au titre du schéma départemental ;
- la poursuite des nouvelles coopérations mises en place entre établissements sur les bassins de vie ;
- la diversification et la structuration en cours des spécialités artistiques enseignées dans le département ;
- la poursuite du développement des orchestres au collège (OAC) : 7 OAC sur le département ;
- le renouvellement en cours des partenariats avec les « Pôles culturels ressource » en lien avec les enjeux du schéma ;
- la participation à la dynamique autour du développement de l'accessibilité des enseignements artistiques pilotée par la DRAC Hauts-de-France.



© DR

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la culture et des patrimoines

PARTENAIRES

> Intercommunalités, communes,
> Établissements publics de coopération culturelle (EPCC)

INDICATEURS

- **40** établissements d'enseignement artistique financés au titre du schéma dont 4 établissements intercommunaux « multisites » fusionnés suite à la loi NOTRe (CA Baie de Somme, CC Vimeu, CC Territoire Nord Picardie, CC Grand Roye) ;
- **1** CRR (Conservatoire à rayonnement régional) et 2 CRI (Conservatoire à rayonnement intercommunal) dans le département ;
- parmi les établissements accompagnés, on compte **9** établissements intercommunaux financés à travers une convention d'objectifs et de moyens faisant le lien avec la dynamique culturelle globale du territoire (et avec le Projet culturel de territoire s'il existe).



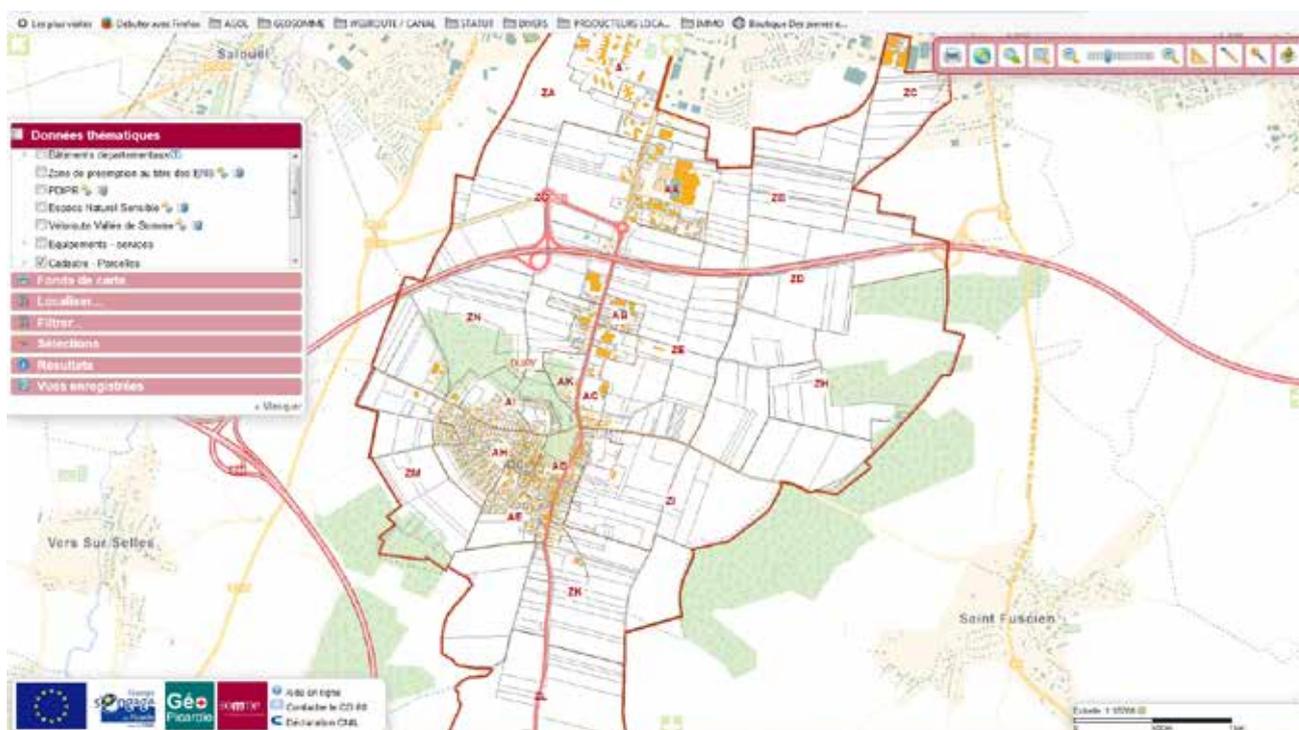
Mise à la disposition des communes des données cartographiques

- ✓ Améliorer l'accès à l'information locale notamment environnementale
- ✓ Prendre en compte les solidarités intercommunales

Différents outils d'information géographique ont été progressivement mis en place depuis 2011 pour les intercommunalités, 2012 pour les mairies au travers de GéoSomme, et 2019 pour les habitants de la Somme grâce au portail cartographique du site institutionnel de la collectivité.

L'action réside dans la redynamisation de l'outil cartographique GéoSomme mis à disposition des collectivités du département par l'enrichissement de nouvelles données et dans la mise en place d'actions de communication sur l'offre disponible, à savoir la possibilité d'obtenir les données cadastrales tant par envoi de celles-ci pour qu'elles soient intégrées dans leur Systèmes d'Information Géographique respectif, que par leur mise à disposition et consultation directement dans l'outil GéoSomme ; et cela de façon encadrée par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'objectif est d'offrir le maximum d'informations concernant les services de notre collectivité touchant les domaines du social, de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, de la culture, du public présentant un handicap, etc, par l'entrée cartographique disponible sur le site institutionnel.



► Application GéoSomme pour les communes du département de la Somme



La démarche de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les résidences autonomie

- ✓ Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées
- ✓ Faciliter l'accès à la santé et à l'autonomie
- ✓ Structurer l'offre médico-sociale sur le territoire
- ✓ Favoriser l'évolution de l'économie locale vers des pratiques de consommation responsables

L'aide sociale départementale à l'hébergement permet la prise en charge, sous conditions de ressources, d'une partie des frais d'hébergement des personnes âgées accueillies dans les établissements médico-sociaux médicalisés (EHPAD) ou non médicalisés (résidence autonomie).

Le Département autorise le fonctionnement seul (résidence autonomie) ou conjointement avec l'agence régionale de santé (ARS) pour les EHPAD, des établissements ou services médico-sociaux relevant de sa compétence. À ce titre, il participe à leur financement au travers de l'aide sociale, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) (EHPAD uniquement) ou encore du forfait autonomie (résidence autonomie uniquement).

Depuis plusieurs années, le législateur a rendu obligatoire ou a fortement incité à ce que le Département contractualise avec les organismes gérant des établissements et services médico-sociaux dont il a autorisé le fonctionnement. Dans ce cadre, le Département s'est engagé dans la démarche CPOM depuis 2017. Le CPOM a vocation à permettre de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des personnes âgées, en introduisant une approche décloisonnée des différentes activités ou logique de parcours et de partenariats renforcés, condition de l'amélioration de la qualité de la prise en charge et d'un accès à la santé et à l'autonomie facilité. Enfin, il détermine les modalités de financement des structures sur 5 ans.

Dans le cadre des CPOM, les organismes gestionnaires des EHPAD doivent s'engager a minima sur les thématiques suivantes qui sont déclinées sous la forme de fiche action : la gouvernance interne, la prévention de la maltraitance, l'amélioration continue de la qualité des accompagnements et soins délivrés, la contribution aux parcours territorialisés, la veille et la sécurité sanitaire, l'adaptation de l'offre au regard des besoins à venir des personnes âgées, la qualité de l'alimentation et réduction du gaspillage alimentaire. Ce dernier axe vise à développer un approvisionnement de qualité, de saison et local favorisant les filières courtes.

Dans le cadre des CPOM, les organismes gestionnaires des résidences autonomie doivent s'engager à minima sur les thématiques suivantes qui sont déclinées sous la forme de fiche action : le développement et amélioration de l'accueil en résidence Autonomie et la mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie.



► Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

PARTENAIRES

> EHPAD

> Résidences «autonomie»

> Agence régionale de santé (ARS)

INDICATEURS

EHPAD

L'ensemble des 50 EHPAD devait être sous CPOM au 31 décembre 2021 mais la crise sanitaire a décalé le calendrier de signature des CPOM. S'il n'y a pas de nouveau report, les 50 EHPAD seront sous CPOM au plus tard au 31/12/2023.

Au total, cette obligation concerne 35 contrats, à ce jour :

- 14 contrats ont été signés
- 4 sont en cours de négociation pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022
- 7 seront négociés en 2022 pour une prise d'effet des contrats au 1^{er} janvier 2023
- 10 seront négociés en 2023 pour une prise d'effet des contrats au 1^{er} janvier 2024

En 2024, les 1^{ers} contrats signés entreront dans leur phase de renouvellement, les négociations reprendront.

Résidences autonomie :

Il n'y pas d'obligation de CPOM. Toutefois, le CPOM est nécessaire pour que les résidences puissent bénéficier des financements au titre du forfait autonomie pour les activités de prévention de la perte d'autonomie.

10 résidences sur 11 sont sous CPOM, une résidence n'a pas adhéré à la démarche. Ces CPOM arrivent à échéance en fin d'année 2022. L'année 2022 sera donc consacrée à leur renouvellement.



Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour des solutions innovantes permettant de bien vieillir à domicile

- ✓ Améliorer la qualité des services proposés aux personnes âgées et à leur entourage
- ✓ Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ✓ Permettre aux personnes âgées de 60 ans et plus dépendantes souhaitant demeurer à domicile de bénéficier d'une prise en charge 24h/24h par la mise en œuvre de plateforme de service notamment
- ✓ Éviter ou retarder l'entrée en établissement par la mise en œuvre de solutions innovantes d'hébergement « hors les murs »
- ✓ Offrir des solutions de répit pour les proches aidants sous forme de relais à domicile

L'orientation 5 du schéma de l'autonomie approuvé en décembre 2017 préconise de développer des solutions intermédiaires entre le domicile et les établissements et l'orientation 6 d'adapter l'offre d'hébergement et de service aux besoins du territoire.

Deux appels à manifestation d'intérêt pour la promotion de « solutions innovantes permettant de bien vieillir à domicile » ont été lancés par le Département : en 2019 pour les personnes âgées et en 2021 pour les personnes handicapées.

Le champ de ces appels à manifestation d'intérêt couvre tout dispositif innovant de prise en charge, intermédiaire entre le domicile et l'établissement, de solutions d'aide aux aidants, temporaires ou de plus longue durée, d'organisations de prise en charge dans un domicile qui n'est pas forcément le domicile de la personne ou des actions participant à la lutte contre l'isolement et favorisant l'accès aux activités culturelles et sportives pour les personnes handicapées.

13 projets ont été retenus parmi lesquels figurent à titre d'exemples des projets de pilotage et de mise en œuvre de solutions d'accompagnement des aidants, des projets de coordination des services, des projets de services de répit, de formation des auxiliaires de vie ou de lutte contre la fracture numérique et l'isolement social, etc.



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

DIRECTION ASSOCIÉE

> Territoires d'action sociale

PARTENAIRES

> SAAD

> Établissements de personnes âgées ou en situation de handicap

> Associations

INDICATEURS

- Pour les personnes âgées :
13 projets soutenus pour 489 000 €
- Pour les personnes handicapées :
8 projets retenus pour 182 000 €



► Favoriser le maintien à domicile par des solutions innovantes



Élaborer un plan de communication sur l'accueil familial des personnes âgées ou en situation de handicap

- ✓ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées en développant l'accueil familial dans le département de la Somme, solution alternative entre le domicile et l'établissement
- ✓ Développer l'activité d'accueillant familial y compris en direction des publics en insertion ou reconversion
- ✓ Renforcer le lien social entre les générations
- ✓ Proposer une offre d'équipements et de services répondant aux besoins essentiels
- ✓ Rendre les domiciles plus accessibles et mieux isolés
- ✓ Favoriser un meilleur accès et une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels

Le Département compte à ce jour 145 accueillant(e)s familiaux(ales) disposant d'un agrément pour accueillir à leur domicile à titre onéreux une(des) personne(s) âgée(s) ou une(des) personne(s) handicapée(s).

Au niveau local, il est observé le même phénomène qu'au niveau national de diminution du nombre d'accueillant(e)s familiaux(ales) :

2017	2018	2019	2020	2021
199	178	166	154	145



Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce recul tels que le renforcement réglementaire de l'encadrement, le manque d'attractivité lié à la précarité de l'activité, l'absence de statut, l'absence d'assurance chômage et l'âge du public, etc.

Au regard de la baisse constatée du nombre d'accueillant(e)s familiaux(ales) ces dernières années et de la volonté du Département de développer ce dispositif, il est apparu nécessaire d'élaborer un plan de communication par l'actualisation des supports de communication ainsi que par la promotion du dispositif.

© C. Bazin - CD80

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction de la communication
> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

PARTENAIRES

> SAAS
> Établissements de personnes âgées ou en situation de handicap



Adaptation des logements des accueillants familiaux

Actuellement, le dispositif offre 278 places dont 183 occupées par 122 personnes en situation de handicap et 61 personnes de plus de 60 ans, bénéficiaires de l'aide sociale départementale.

Il a été repéré que le logement de l'accueillant familial ne permet pas l'accueil de personnes à mobilité réduite (chambre à l'étage, marches dans l'habitation, espaces sanitaires non accessibles...) ou ne permet plus de poursuivre la prise en charge de la personne accueillie en perte d'autonomie.

L'action consiste dans le financement des travaux d'adaptation du logement de l'accueillant familial pour lui permettre d'accueillir des personnes à mobilité réduite ou de poursuivre l'accueil de la personne en perte d'autonomie.

Ce travail est mené conjointement avec la direction de la cohésion sociale et du logement. Un questionnaire a été transmis aux accueillants familiaux.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction de la Cohésion sociale et du logement
> Territoires d'action sociale

PARTENAIRES

> ANAH



Financer les travaux d'amélioration du domicile des seniors plus longtemps chez eux

- ✓ Permettre aux seniors de vivre plus longtemps chez eux et de bien vieillir
- ✓ Rendre les domiciles plus accessibles et mieux isolés
- ✓ Lutter contre le réchauffement climatique
- ✓ Mieux coordonner les actions avec l'ensemble des partenaires dans un contexte où les dispositifs évoluent constamment
- ✓ Contribuer à la relance économique

Les résidences principales des seniors (86 % du parc) sont de construction ancienne (70 % avant 1975) et souvent peu adaptées.

Cette action a pour objet de compléter les aides financières existantes (ANAH et autres partenaires) pour faciliter la réalisation de travaux d'adaptation du logement principal pour les personnes aux ressources modestes et très modestes (critères ANAH).

En 2021, des actions communes entre la Direction de la Cohésion sociale et du Logement et la Direction de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap ont été menées avec les partenaires afin de :

- lever les freins à la réalisation des travaux d'adaptation en améliorant le repérage ;
- sensibiliser et cibler les publics pour lesquels le reste à charge reste trop important.

Afin de promouvoir le dispositif, un flyer de communication a été réalisé en 2021.

LE SUIVI

DIRECTIONS RÉFÉRENTES

> Direction de la cohésion sociale et du logement
> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction de la communication

PARTENAIRES

> ANAH délégation locale
> DDTM service habitat Construction
> Bureau de l'habitat privé
> Opérateurs agréés par l'État
> Financeurs des aides aux travaux d'adaptation

INDICATEURS

- 2021 : **128** aides ANAH pour l'amélioration de l'habitat pour un montant de 160 000 €
- 2020 : **26** projets financés pour un montant de 30 307 €
- 2019 : **47** projets financés pour un montant de 51 393 €
- 2018 : **63** projets financés pour un montant de 72 622 €





Aider au soutien psychologique des personnels et des résidents en EHPAD

- ✓ Accompagner les résidents, les familles et les professionnels des EHPAD dans la gestion d'un stress post traumatique
- ✓ Permettre aux familles qui ont perdu un proche de pouvoir faire leur travail de deuil
- ✓ Permettre à toute personne qui le nécessite ou le demande de bénéficier de ce soutien psychologique.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mesure 1 « soutenir les acteurs de l'autonomie et de l'enfance » du plan de relance post-COVID approuvé en juin 2020 par l'Assemblée départementale.

Elle vise à accompagner les résidents, les familles et les professionnels des EHPAD dans la gestion d'un stress post traumatique qu'a pu générer la crise épidémique, ainsi que de permettre aux familles qui ont perdu un proche de pouvoir faire leur travail de deuil en comprenant, à l'aide du professionnel formé, les circonstances du décès et les mesures mises en place par les établissements dans le cadre des fins de vie.

Il s'agit d'un financement complémentaire accordé aux 50 EHPAD de la Somme afin de leur permettre de couvrir les dépenses liées à l'augmentation du temps de travail de leurs psychologues ou de recours à un prestataire.



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

PARTENAIRES

> Etablissements d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)



Prévenir les risques psychosociaux au bénéfice des Services d'Aide à Domicile (SAAD)

- ✓ Limiter l'accidentologie au sein des SAAD
- ✓ Financer la mise en place par les SAAD de la formation à la prévention des risques
- ✓ Soutenir la professionnalisation de l'offre des SAAD

Depuis plusieurs années, les structures relevant de l'aide à domicile font part des difficultés pour maintenir un niveau de réponse à l'utilisateur satisfaisant en raison de difficultés à conserver un effectif suffisant. La crise sanitaire a accentué ces difficultés.

Les problématiques des personnes à prendre en charge sont parfois très lourdes et les intervenants ont besoin d'être soutenus dans l'exercice de leur profession. L'élaboration d'un diagnostic affiné sur les besoins et les ressources à mobiliser est nécessaire à la mise en place de cette action.

Un état des lieux des conditions de travail des auxiliaires de vie sera réalisé par un prestataire en lien avec les SAAD volontaires.



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la cohésion sociale et du logement

PARTENAIRES

> SAAD

2.3.3 Mieux répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap



Démarche de CPOM avec les organismes gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accueillant et accompagnant des personnes en situation de handicap

- ✓ Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes en situation de handicap
- ✓ Faciliter l'accès à la santé et à l'autonomie
- ✓ Structurer l'offre médico-sociale sur le territoire
- ✓ Favoriser l'évolution de l'économie locale vers des pratiques de consommation responsables

Dans le cadre des CPOM, les organismes gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent s'engager a minima sur les thématiques qui sont déclinées sous la forme de fiche action dont les thématiques sont les suivantes :

- Adaptation de l'offre d'accompagnement en établissements et services en faveur des personnes en situation de handicap spécifique et lors des transitions liées à l'âge
- Évolution et adaptation de l'offre en foyer d'hébergement
- Facilitation et amélioration de l'accompagnement des adultes en situation de handicap vivant ou souhaitant vivre en milieu ordinaire
- Gouvernance interne et optimisation du pilotage de la performance
- Droits des usagers et démarche d'amélioration continue de la qualité des accompagnements et soins délivrés
- Mise en œuvre de la réponse accompagnée pour tous (RAPT)
- Qualité de l'alimentation et réduction du gaspillage alimentaire

La démarche CPOM pour les établissements et services accueillant les personnes en situation de handicap a été lancée en 2020.

LE SUIVI

DIRECTIONS RÉFÉRENTES

- > Direction de la cohésion sociale et du logement
- > Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

DIRECTION ASSOCIÉE

- > Direction de la Communication

PARTENAIRES

- > ANAH délégation locale
- > DDTM service habitat construction – bureau de l'habitat privé
- > Opérateurs agréés par l'État
- > Financeurs des aides aux travaux d'adaptation

INDICATEURS

L'obligation de contractualiser s'applique uniquement pour les établissements médicalisés.

Pour les établissements de compétence départementale, la contractualisation s'exerce sur la base du volontariat.

Pour autant, la démarche de CPOM, engagée sur l'année 2020, est fortement sollicitée par les gestionnaires.

Si l'ensemble du secteur handicap adhère au CPOM, cela représente 19 contrats :

- 2 contrats ont été signés et ont démarré au 1^{er} janvier 2021,
- 2 contrats sont en cours de négociation pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.
- 15 contrats seront négociés sur la période 2022 à 2025 à raison de 2 à 5 contrats négociés chaque année.

Au 1^{er} janvier 2026, l'ensemble des établissements et services du secteur handicap seront sous CPOM.

Transport adapté des élèves et étudiants handicapés

- ✓ Offrir une prise en charge attentive et adaptée
- ✓ Favoriser l'accès à l'enseignement
- ✓ Garantir une qualité de service
- ✓ Offrir un meilleur accès aux équipements
- ✓ Contribuer à réduire les précarités et les discriminations

Le Département est chargé d'organiser le transport des élèves et étudiants dont le handicap ne permet pas de prendre les transports ordinaires.

Il s'agit de transport par petits véhicules pour se rendre du domicile vers l'établissement scolaire (école, collège, lycée voire établissement d'enseignement supérieur) de l'enfant.

Un accord-cadre a été conclu en août 2019 pour une durée de 3 ans. Son objectif premier est de garantir une haute qualité du service offert.

Afin que les élèves et étudiants transportés bénéficient d'une prise en charge attentive et adaptée, les modalités de transports des enfants sont clairement définies (respect des horaires et des trajets, consigne de surveillance, continuité et modification du service...)

Le marché sera renouvelé en 2022.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

PARTENAIRES

> Transporteurs

INDICATEURS

Année scolaire 2020 / 2021 : **132** élèves transportés

Au 1^{er} septembre 2021 : **142** élèves ont sollicité la mise en place d'un transport.



© Shutterstock

► Transport adapté pour les élèves et étudiants handicapés

Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

2.4.1 Préserver la biodiversité et protéger les milieux



Reconstituer la trame verte par la plantation de haies et d'arbres d'alignement le long des routes départementales

- ✓ Préserver et reconstituer les corridors écologiques pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- ✓ Lutter contre l'érosion des sols et des coulées de boues
- ✓ Valoriser les résidus des tailles et des abattages d'arbres dans la filière bois
- ✓ Lutter contre le réchauffement climatique

Dans un contexte de stratégie nationale pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le Département de la Somme, lors de la session du 28 juin 2019, a acté une action relative à la plantation de haies le long des routes départementales. En juin 2020, il a été décidé par l'Assemblée que chaque arbre abattu serait compensé au moins par trois plantations.

Les haies sont des vecteurs incontournables au maintien des corridors écologiques qu'il est nécessaire de préserver ou de reconstituer. Elles constituent pour la faune (insectes, oiseaux...) des lieux de vie, de reproduction et d'alimentation aujourd'hui en voie de disparition.

Chaque site d'implantation de haies fait l'objet d'un choix des espèces végétales locales en fonction du type du sol et de l'exposition. Le choix des plants est basé sur une hauteur de 80 cm, conditionné en racines nues ou en godet. L'implantation des haies arbustives se fera dans le respect des distances de sécurité routières.

Les haies peuvent également, dans certaines configurations, jouer un rôle préventif dans la formation de congères sur les chaussées, ainsi que dans la lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boues.

Elles permettent par ailleurs :

- de favoriser/développer un modèle économique à travers la filière bois (valorisation des tailles, partenariat avec les collectivités)
- de garantir l'intégrité des accotements routiers
- de sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux
- d'améliorer les pratiques agricoles
- de sensibiliser à l'environnement (élèves des collèges)
- de préserver la biodiversité (refuge pour les animaux)



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des routes

PARTENAIRES

> Conservatoire botanique de Bailleul

> Chambre d'agriculture

> Fédération des chasseurs



► Plantation de haies le long de la RD 1001

INDICATEURS

- Pour 2020 :

Un partenariat pour la plantation de haies, a été conclu avec la Fédération de Chasse de la Somme, en septembre 2020 dans le cadre d'une convention cadre.

Cinq conventions particulières avec les sociétés de chasse locales pour la fourniture des plants le long de la RD12 entre Saint Riquier et Crécy-en-Ponthieu ont été signées. Ce partenariat consiste à ce que le Département fournisse les plants et que les sociétés de chasse assurent la mise en terre et l'entretien. Ainsi, pour l'hiver 2020-2021, **10 km** de haies et **200** arbres d'alignement ont été plantés sur les emprises des routes départementales.

- Pour 2021 :

Le programme a été élaboré en concertation avec les différents acteurs de terrain (la Fédération départementale de la chasse, les agences routières et deux mécénats financiers Lactinov et Groupama).

Cinq conventions particulières sont en cours d'études avec les Fédérations locales de chasse, elles concernent la plantation de haies sur les territoires des communes de : La Chaussée-Tirancourt, Belloy-sur-Somme, Fourdrinoy, Villers- Bretonneux, Marcelcave et Soues.

Deux conventions de mécénats ont été également signées et approuvée lors de la CP de juin 2021, elles concernent 2 sociétés samariennes, Lactinov et Groupama.

L'engagement de ces 2 donateurs vise à apporter des financements privés et se concrétiseraient à hauteur de : 3 000 € pour l'entreprise Lactinov, correspondant à la plantation de 96 ml de haies et de 2 000 € venant de Groupama pour la plantation 64 ml de haies bocagères.

Leur financement se concrétisera par la plantation de 160 ml de haies.



Mise en oeuvre de la stratégie départementale de développement des espaces naturels sensibles (ENS) 2021-2030

- ✓ Préserver et reconstituer les corridors écologiques pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- ✓ Lutter contre le réchauffement climatique
- ✓ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources
- ✓ Ouvrir au public les ENS

En référence au code de l'urbanisme (articles L 113-8 et suivants), le Département est compétent pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Lors de la Session du 11 janvier 2021, une nouvelle stratégie foncière de développement des espaces naturels de la Somme 2021-2030 a été adoptée par l'Assemblée départementale, proposant d'étendre les zones de préemption espaces naturels sensibles (ZPENS) sur les entités suivantes, qui présentent une cohérence en termes de typologie de milieux et d'objectifs :

- Entité 1 : la zone Ramsar de la Haute-Somme et de la Vallée de l'Avre élargie aux coteaux calcaires d'intérêt de la Haute Somme,
- Entité 2 : la frange littorale avec les marais de la basse vallée de l'Authie, les marais arrières littoraux et la basse vallée de la Somme,

- Entité 3 : les coteaux calcaires du sud du département, de la vallée des Evoissons, de la Bresle et du Liger,
 - Entité 4 : les sites géologiques patrimoniaux, et Entité 5 : les Hortillonnages.
- Au cours de l'année 2021, un zonage précis des secteurs de l'Est Somme a permis d'identifier les 60 communes et 6 communautés de communes ou communautés d'agglomération concernées. Une première cartographie des sites sera proposée aux maires des communes concernées. Des fiches descriptives de la qualité des milieux ont été constituées pour permettre d'argumenter sur le bien-fondé de la démarche.



© DR

► Les coteaux calcaires : un exemple de nouveau type de milieu prioritaire pour la création de zones de préemption

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction du fleuve et des ports

> Direction des routes

PARTENAIRES

> Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

> Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

> Conservatoire Botanique national de Bailleul

> Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique

2.4.2 Sensibiliser les festivaliers aux thématiques du développement durable

Soutenir les « éco-festivals »

✓ Accompagner les festivals inscrits dans une démarche écocitoyenne

Le soutien aux festivals du département renforce sa politique transversale de développement de l'accessibilité de l'offre culturelle, considérant que les festivals sont des acteurs de la diffusion du spectacle vivant, en particulier dans les territoires ruraux.

Le Conseil départemental, souhaitant dynamiser le maillage territorial en accompagnant ces manifestations et la mise en œuvre de médiation culturelle autour des événements, a ainsi décidé de soutenir différentes catégories de festivals.

Dans ce contexte, 2 festivals subventionnés depuis plusieurs années par le Département s'inscrivent plus particulièrement dans une démarche éco-citoyenne.

Il s'agit des festivals :

- R4, qui se déroule chaque année à Revelles
- Le Chahut Vert, éco-festival des arts de la scène et du développement durable, porté par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, qui a lieu tous les 2 ans

D'autres festivals subventionnés par le Département mettent également à disposition des festivaliers des gobelets réutilisables, poubelles de tri sélectif, toilettes sèches, etc. : c'est le cas notamment du festival « Jazz à Montonvillers » (porté par l'association Brass Action) et du festival « Les Comiques Agricoles » organisé à Beauquesne (porté par l'association Culture à la Ferme).

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la culture et des patrimoines

INDICATEURS

- Nombre de festivals pleinement inscrits dans une démarche écocitoyenne : 4

2.4.3 Accompagner l'évolution des techniques dans le domaine agricole

La production agricole de la Somme constitue un indéniable vecteur de développement économique, social et territorial. En effet, les agriculteurs de notre département ont su conjuguer leur savoir-faire à des conditions pédoclimatiques favorables pour atteindre une productivité élevée dans une gamme de productions très diversifiée. Sur une superficie totale de 620 800 hectares, l'agriculture en occupe 464 170, soit les trois quarts de la surface départementale. Cette surface agricole est valorisée par 5 070 agriculteurs et 8 910 salariés agricoles dans 4 740 exploitations agricoles, soit une surface agricole moyenne de 98 hectares par exploitation (source agreste 2018).

L'agriculture de la Somme doit nécessairement s'adapter, se moderniser et se renouveler sur le plan générationnel. Elle est confrontée à un environnement économique européen et international plus concurrentiel, à une demande sociétale prégnante au niveau environnemental et au niveau de la qualité sanitaire et organoleptique des produits.

L'action du Département vise à répondre à ces enjeux d'adaptation, de modernisation et de création de valeur ajoutée.

Les actions de la collectivité en faveur de l'agriculture, en lien avec nos compétences et leur échelle d'intervention, s'organisent autour de trois axes prioritaires :

- le développement de la valeur ajoutée grâce aux circuits courts et à la transformation des productions,
- le soutien aux actions à portée environnementale, à la production d'énergies renouvelables et aux activités innovantes,
- le soutien aux agriculteurs fragilisés et au renouvellement générationnel.

Aider à la production des énergies renouvelables

- ✓ Réduire les déchets agricoles produits et les valoriser
- ✓ Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables
- ✓ Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre

La diversification en agriculture regroupe à la fois le développement de productions non dominantes du territoire, la transformation de matières brutes et la mise en œuvre de nouvelles activités non agricoles (en particulier la production d'énergies renouvelables) au sein de l'exploitation. Elle doit permettre de créer de la valeur ajoutée, d'améliorer la solidité financière des exploitations en multipliant les ressources des exploitations et de faciliter la transmission des exploitations.

Depuis 2016, le Département accompagne financièrement les investissements dédiés à la création d'unités de méthanisation dans les exploitations agricoles.

Les critères d'éligibilités sont les suivants : respecter les bonnes pratiques environnementales et le bien-être animal, être en règle en matière de cotisations fiscales et sociales et ne pas avoir commencé les travaux avant le passage en commission permanente sauf dérogation écrite par le Département.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

PARTENAIRE

> Chambre d'agriculture de la Somme

INDICATEURS

- Nombre total de projets accompagnés : **9** depuis 2016 dont **2** en 2021
- Moteur puissance électrique en Kwh : **2x44, 180, 100, 2x150, 156, 200 et 250**
- Prévision tonnage effluents traités par an : **41 016** depuis 2016
- Prévision tonnage déchets traités par an : **16 827** depuis 2016

Soutenir l'agriculture biologique

- ✓ Favoriser le développement de l'agriculture biologique
- ✓ Accompagner les productions en agriculture biologique
- ✓ Assurer une meilleure coordination des acteurs de la filière et des financements
- ✓ Aider à la diversification des exploitations agricoles
- ✓ Favoriser la consommation des productions responsables
- ✓ Enrayer et inverser le processus de dégradation des sols

Le Département de la Somme accompagne le développement des productions et des surfaces agricoles bio, ainsi que le développement de la consommation de produits bio dans le cadre du plan de développement de l'Agriculture Biologique 2017-2021 porté par l'État et la Région.

En 2019, un programme départemental d'actions pour le développement de l'Agriculture Biologique, s'inscrivant dans la continuité du plan visé ci-dessus, a été construit. Ce document a pour objectif de consolider durablement les opérations déjà initiées par le Département et les organismes soutenus, de répondre aux enjeux de la filière bio sur le territoire samarien et de participer à l'atteinte des objectifs fixés par la loi Egalim.

En effet, la loi pour « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous », dite Egalim, a été promulguée le 1^{er} novembre 2018. Cette dernière fixe des objectifs pour la restauration collective publique : au plus tard le 1^{er} janvier 2022, les repas servis dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

Ce soutien départemental s'est traduit en 2021 par le financement de la Chambre d'agriculture de la Somme pour le développement de techniques de productions innovantes en agriculture biologique (16 302 €), de l'association Bio en Hauts-de-France notamment pour l'introduction des produits bio en restauration hors domicile dans les collèges de la Somme (30 000 €), du dispositif P.A.N.I.E.R.S. sur le département de la Somme (11 600 € pour son lancement dans le cadre du plan de relance départemental), et de l'association A PRO BIO (10 000 €) pour développer la production et la consommation bio.

De plus, depuis 2020, un nouveau dispositif d'aide à la diversification des exploitations agricoles a été mis en place, en partenariat avec la Région, afin de soutenir les investissements matériels nécessaires à une conversion en Agriculture Biologique : le PASS'Agri Filières.

Dispositif au fil de l'eau, le Pass'Agri Filières mobilise des crédits régionaux et départementaux. Il intervient sur des projets avec des investissements éligibles compris entre 4 000 € et 30 000 €. Les taux d'interventions sont de :

- 10 % pour le Département qui bonifie les 30 % de la Région pour atteindre 40 % d'aide sur des projets conventionnels,
- 20 % pour le Département qui bonifie les 40 % de la Région pour atteindre 60 % d'aide sur des projets en Agriculture Biologique.

18 exploitations ont été soutenues en 2021 dans la Somme pour un montant d'aide global en hausse de 22 % avec 79 101€, soit 52,2 % des aides accordées dans le cadre du Pass'Agri Filières.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

PARTENAIRES

> Chambre d'agriculture de la Somme

> Bio en Hauts-de-France

> A PRO BIO

> Région Hauts-de-France

INDICATEURS

- Suivi de l'évolution du nombre de producteurs bio et des surfaces bio dans la Somme (données 2020) :
 - > surfaces en bio ou en conversion : **7 872** ha, pour 6 389 ha en 2019 (+ 23%),
 - > **224** fermes, soit 4,5 % des fermes, +12 % par rapport à 2019.
- Suivi des commandes bio dans Approlocal (site de commande en ligne pour les professionnels) pour 2021 : **+ 325 %** par rapport à 2019, dépassant les 100 000 €, à 83 % grâce à la restauration scolaire des collèges.
- Nombre de projets bios accompagnés dans le cadre du Pass'Agri Filières en 2021 :
18 exploitations soutenues dans la Somme pour un montant d'aide global en hausse de 22 % avec **79 101 €**.



Le soutien à l'innovation agricole « Som' Innov »

- ✓ Favoriser le développement de la valeur ajoutée grâce aux circuits courts et à la transformation des productions
- ✓ Soutenir des actions à portée environnementale, à la production d'énergies renouvelables et aux activités innovantes
- ✓ Soutenir les agriculteurs fragilisés et le renouvellement générationnel
- ✓ Accompagner l'émergence de pratiques innovantes dans les secteurs agricole, forestier et halieutique
- ✓ Générer de la création de richesses et de l'emploi

L'évolution des techniques culturales repose sur un large panel d'actions, que ce soit l'amélioration génétique des plantes, la modification des systèmes culturaux, le développement d'itinéraires techniques novateurs, économes en intrants et en pesticides, qu'il s'agisse d'agriculture intégrée, à haute valeur environnementale ou biologique. Cette mutation des systèmes agricoles repose aujourd'hui sur le développement de modèles numériques, d'outils robotiques, d'organisations avant-gardistes et de mise sur le marché de nouveaux produits et de nouveaux services.

La réussite des différentes actions à engager repose sur la mise en œuvre ou la participation à diverses démarches partenariales.

L'innovation étant indissociable du maintien et du développement de la compétitivité et de l'adaptabilité des entreprises pour les années à venir, le Conseil départemental de la Somme souhaite accompagner l'émergence de pratiques innovantes dans les secteurs agricole, forestier et halieutique.

L'appel à projets Som'Innov, Le futur de l'agriculture, a pour objectifs :

- de permettre aux agriculteurs d'innover ou de développer leur innovation,
- d'initier et de renforcer les synergies entre agriculteurs et entreprises innovantes,
- d'inciter des start-up innovantes à réaliser leur prototype sur notre territoire,
- d'aider à la diffusion de l'innovation sur le département,
- de générer de la création de richesse et de l'emploi.

L'appel à projets Som'Innov s'adresse aux exploitants agricoles (sous forme individuelle ou sociétaire) qui souhaitent :

- innover ou développer une innovation dans le cadre de leurs pratiques agricoles,
- expérimenter sur leur exploitation, dans le cadre d'un partenariat, des solutions technologiques mises au point par des start-up innovantes (créées ou en projet) en direction des secteurs agricole, forestier et halieutique.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

PARTENAIRES

- > DDTM
- > DRAAF
- > ADEME
- > BPI
- > Conseil régional Hauts-de-France
- > Hauts-de-France Innovation & Développement
- > Chambre d'Agriculture de la Somme
- > Les Jeunes Agriculteurs
- > Agro-Transfert
- > Agence de l'Eau

INSTANCES DE COORDINATION

- > Comité de pilotage
- > Comité de sélection et Jury



Les critères d'évaluation des dossiers seront les suivants :

1. Cohérence, maturité et viabilité économique
2. Caractère innovant du projet
3. Impact sur les secteurs agricole, forestier et halieutique (augmentation de la valeur ajoutée, diversification amenant à une augmentation des ressources et sur la vivabilité au travail...)
4. Impact environnemental
5. Impact en termes de création de valeur et d'emploi sur le territoire

2.4.4 Favoriser le développement des circuits courts

▶ Développer les circuits alimentaires de proximité

- ✓ Redynamiser ou conserver une économie locale au travers des rapports humains
- ✓ Limiter les émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Contribuer à la sécurité alimentaire

Dans le cadre de sa politique de développement agricole, et afin d'accroître la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles, le Département a souhaité poursuivre son accompagnement du développement des circuits courts et de la consommation de produits locaux dans la restauration collective (collèges, établissements médico-sociaux, restaurants...) et auprès des particuliers.

À ce titre, un « Plan pour le Développement des circuits alimentaires de proximité (CAP) de la Somme et son premier programme d'actions 2019 - 2021 » ont été adoptés en fin d'année 2019.



© DR

▶ Développement des drives fermiers dans la Somme.

▶ LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

PARTENAIRES

- > Chambre d'agriculture de la Somme
- > SAS Somme-Produits Locaux
- > Bio Hauts-de-France
- > Aprobio
- > Réseau des AMAP

INSTANCES DE COORDINATION

- > Chambre d'agriculture de la Somme
- > SAS Somme-Produits Locaux
- > Bio Hauts-de-France,
- > Aprobio
- > Réseau des AMAP

De nombreuses actions ont été menées en 2021

- Le soutien aux deux **Drives fermiers** créés lors du confinement

Sur les trois Drives fermiers créés lors du premier confinement en mars 2020, deux ont perduré grâce aux collectifs de producteurs locaux d'Amiens et d'Abbeville avec de nouvelles modalités de distribution et le soutien des collectivités locales.

Par ailleurs, la vente aux particuliers de produits locaux a été renforcée par l'installation d'un distributeur automatique en juin sur le site de la Chambre d'agriculture de la Somme.



- Lancement du **dispositif P.A.N.I.E.R.S.** sur un territoire de la Somme par l'Association Bio en Hauts-de-France et le réseau des AMAP permettant :

> la livraison de paniers d'aliments bio et locaux à prix réduit ;



> la sensibilisation et l'information relatives aux questions de l'alimentation (équilibre alimentaire, gaspillage, connaissances culinaires, jardinage, visite de fermes, etc...);

- Le soutien à **SOLAAL Hauts-de-France** dans sa lutte contre le gaspillage alimentaire des productions agricoles dans le département de la Somme et par la redistribution de ces produits aux associations caritatives locales ;
- Le soutien au référencement des agriculteurs en circuits courts sur le guide virtuel « **Où Acheter Local** » par la Chambre d'agriculture de la Somme ;
- L'opération « **Paniers solidaires** » : à l'initiative de la CAF et la MSA, une première expérimentation de distributions de paniers de produits locaux pour des publics en difficulté hors aide alimentaire est en cours sur 3 secteurs du Département ;
- L'ingénierie territoriale aux **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** des collectivités : dans le cadre de son plan de relance, l'État a intensifié son soutien aux démarches de PAT. Dans ce cadre, nous avons accompagné activement avec succès le PNR Baie de Somme Picardie Maritime dans sa réponse à l'appel à projet national ;
- Le soutien à la communication sur toutes les initiatives favorisant les circuits courts et la juste rémunération des producteurs locaux ;
- 2 projets soutenus dans le cadre du **Budget Participatif Réussite Éducative** : « Un petit coin de nature », porté par les Francas et « La forêt comestible » porté par l'association De la Graine à l'Assiette.

INDICATEURS

- Chiffre d'affaires des Drives fermiers d'avril 2020 à juin 2021 : **183 350 €**

2.4.5 Réduire la pollution de l'air due aux déplacements

Aide à la conversion au bioéthanol des véhicules de plus de deux ans roulant à l'essence

- ✓ Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables
- ✓ Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre
- ✓ Contribuer à lever des freins à l'accès à l'emploi et à la formation en favorisant la mobilité
- ✓ Valoriser les produits agricoles
- ✓ Contribuer à améliorer le pouvoir d'achat des ménages les moins favorisés
- ✓ Lever des freins à l'emploi et à la formation

La Région a lancé un plan visant à accompagner, dès le 1^{er} janvier 2019, les habitants de la région pour convertir au bioéthanol leur véhicule roulant à l'essence. Cette aide a un effet sur le pouvoir d'achat des ménages, tout en réduisant la pollution de l'air due aux déplacements quotidiens.

Par délibération du 7 février 2019, le Conseil départemental de la Somme a décidé de compléter cette aide financière pour les ménages modestes de la Somme. Afin que le bénéficiaire reçoive l'aide financière en un seul versement, l'instruction et la gestion financière des dossiers uniques sont assurées par la Région Hauts-de-France selon les modalités et conditions prévues par le règlement d'attribution arrêté par le Département.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

PARTENAIRE

> Région Hauts-de-France

INDICATEURS

Sur une période de 3 ans, de janvier 2019 à décembre 2021, **2 973** ménages ont bénéficié de l'aide régionale, dont **393** de la Somme, dont **315** ont bénéficié de bonus du Département pour un montant total de **46 000 €**.

En prenant en compte le nombre total de bénéficiaires de l'aide régionale, le Département de la Somme représente **13 %** de l'enveloppe. La majorité des véhicules ont entre 2 et 5 ans avec une puissance de 5 à 7 chevaux fiscaux.



► Une aide à la conversion bioéthanol a été mise en place.

© DR

Aider à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE)

- ✓ Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air
- ✓ Favoriser la bonne santé et le mieux-être des habitants
- ✓ Inciter à l'usage du VAE comme alternative à la voiture
- ✓ Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre
- ✓ Contribuer à lever des freins à l'accès à l'emploi et à la formation en favorisant la mobilité
- ✓ Contribuer à améliorer le pouvoir d'achat des ménages les moins favorisés

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la jeunesse et des collèves

Cette action s'inscrit dans une démarche globale engagée par le Département en faveur de la mobilité douce pour les déplacements quotidiens et touristiques (développement des aires de co-voiturage, aménagements sécurisant la pratique du vélo de type chaudiou, véloroutes, forfait mobilité durable, télétravail...).

Elle contribue par ailleurs à conforter la volonté du Département de promouvoir le « sport pour tous » et le développement de la pratique des activités physiques et sportives bienfaites pour la santé.

L'un de objectifs est aussi de contribuer à la relance économique locale, en réservant l'aide aux achats effectués dans la Somme.

L'action consiste en l'attribution d'une aide correspondant à 25 % du prix d'achat d'un vélo à assistance électrique, subvention plafonnée à 400 €. Une seule aide par foyer fiscal.

L'aide est destinée aux habitants de la Somme, et le vélo doit avoir été acheté dans un commerce de la Somme, afin de contribuer à la relance économique locale.

INDICATEURS

- Nombre de demandes de subventions déposées : **6 500** en 2021 (**2 024** en 2020 sur 6 mois car dispositif lancé en juillet 2020)
- Montant total de subvention versé : **1 167 511 €** en 2021 (**619 333 €** en 2020 sur 6 mois)

► Une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique permet de favoriser la mobilité douce.



© DR

2.4.6 Offrir aux Samariens la possibilité de se déplacer autrement

Au-delà des dimensions sanitaires et sociales de la crise, la propagation de la Covid-19 a mis en évidence la pertinence de créer les conditions d'un développement plus durable. Tel est l'objectif des mesures qui suivent, capables de **conjuguer protection de l'environnement et effets positifs sur la santé et le pouvoir d'achat.**

Établir le schéma des aires de covoiturage et définir un programme pluriannuel de réalisation

- ✓ Réduire le trafic routier et les émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Réduire le nombre de véhicules sur le réseau départemental et ainsi réduire le risque d'accident
- ✓ Conjuguer protection de l'environnement et effets positifs sur la santé et le pouvoir d'achat
- ✓ Offrir la possibilité de se déplacer aux « oubliés de la mobilité »
- ✓ Aider les collectivités pour déployer des aires sur l'ensemble du département

Le Département de la Somme souhaite développer l'ensemble des mobilités alternatives et durables pour les Samariens en rapport avec le contexte local (400 000 habitants hors Amiens métropole répartis sur 740 communes). À cet effet, le projet de schéma de déploiement d'aires de covoiturage a été approuvé lors du vote du budget primitif 2020.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des routes

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction de la communication
> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

> Groupe innovation participative
> Mission audit et qualité

PARTENAIRES

> Communautés de Communes et communes
> Syndicats Mixtes

Il s'agit de développer le covoiturage au sein du Département, en le rendant visible, cohérent, en le sécurisant et en impulsant une politique commune et harmonieuse sur l'ensemble du territoire.

Le schéma proposé comporte ainsi 78 aires dont 26 départementales, 7 aires SANEF, 43 aires locales où le département se propose d'accompagner les collectivités et 25 haltes.

Les aménagements seront effectués avec une forte valeur environnementale s'appliquant aux matériaux employés, aux aménagements paysagers réalisés, ainsi qu'à la volonté de limiter la consommation et l'imperméabilisation de nouveaux sols.

Sans attendre le vote du schéma définitif, les élus ont donné leur accord pour commencer le déploiement des aires dès 2020.

INDICATEURS

- Sur le programme départemental 2020, **5** aires ont été réalisées : Albert, Cléry-sur-Somme, Beaucourt-en-Santerre, Essertaux, Noyelles-sur-Mer.
- Pour le programme départemental 2021, **9** autres aires ont été réalisées.



© C. Bazin - CD 80

Réseau points nœuds vélo

- ✓ Favoriser la diffusion de la pratique du vélo aussi bien touristique qu'utilitaire
- ✓ Réduire le trafic routier et les émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Mailler le territoire départemental et résorber les discontinuités d'itinéraires

Le réseau points nœuds vélo est un concept venant des pays du Benelux. La participation du Département de la Somme au projet Eurocyclo a conduit à la mise en place d'un réseau points nœuds dans le secteur Ouest du Département permettant de faire le lien entre la V30 et l'EV4 dans l'épaisseur du territoire. À travers ce réseau, les objectifs sont de mailler le territoire départemental, résorber les discontinuités d'itinéraires et relier entre eux les différents pôles d'activité, de commerce, de tourisme ou de sport et loisirs.

En 2021, après une période de test en 2020, les premiers panneaux de jalonnement ont été posés et des panneaux d'information au niveau des points de départ du réseau ont été élaborés avec l'ensemble des partenaires.

Le carrefour giratoire entre la RD 925 et la RD2 à Friville-Escarbotin a été aménagé afin de sécuriser la traversée des piétons et cyclistes.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des routes

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction des sports

PARTENAIRES

> Syndicats Mixtes

> Communautés de communes et communes

> Somme tourisme



© DR



Expérimenter l'aménagement des routes départementales secondaires sécurisant la pratique du vélo

✓ Favoriser et sécuriser la pratique du vélo

Dans le cadre du schéma cyclable départemental, et notamment de la mise en place du réseau points nœuds vélo, différents points noirs ont été identifiés sur le tracé de l'itinéraire. Afin d'obtenir un réseau le plus sûr qui soit, il convient de traiter ces points particuliers. De plus, avec le plan de relance du Département comportant un large volet mobilité, la collectivité souhaite impulser davantage le vélo sur son réseau secondaire en aménageant des tronçons de voirie départementale en chaucidou.

L'année 2020 a été consacrée à l'aménagement des points noirs en lien avec le réseau points nœuds et en corrélation avec le programme de renouvellement des routes départementales afin de mutualiser les coûts. Un chaucidou a été réalisé à Beaumont-Hamel et plusieurs chaucidoux ont été aménagés sur la D111.

En 2021, 12,5 km de chaucidoux ont été réalisés.



© C. Bazin

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des routes

PARTENAIRES

> Syndicats Mixtes

> Communautés de communes et communes



Aménager des véloroutes

- ✓ Favoriser le développement d'une pratique du vélo de loisir et utilitaire
- ✓ Favoriser la découverte des principaux sites naturels et culturels du département en lien avec le projet « Vallée de Somme – Vallée idéale » et le Plan Vélo Baie de Somme
- ✓ Répondre à la forte demande autour de la découverte de la nature, du cyclotourisme et du « slow tourisme »
- ✓ Valoriser le patrimoine et soutenir l'économie locale
- ✓ Contribuer à la transition vers des modes de déplacement non polluants, plus respectueux de l'environnement, des ressources et des milieux naturels

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction des routes

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction des sports

> Direction de l'attractivité et du développement des Territoires

PARTENAIRES

> Communautés de communes et communes

> Somme Tourisme

Le Département de la Somme s'est déjà engagé dans l'aménagement de véloroutes et plus particulièrement celle de la Vallée de Somme mais souhaite en développer de nouvelles pour **offrir aux Samariens et aux touristes la possibilité de parcourir et découvrir le département autrement que par la voiture.**

Ainsi, le premier enjeu est de **réduire l'empreinte écologique des déplacements du quotidien dans le département en favorisant, au-delà du covoiturage, la pratique des modes doux pour les trajets courts.**

D'autre part, le deuxième enjeu concerne les loisirs et le tourisme. En effet, le Département a comme principal atout une diversité de l'offre touristique avec la côte picarde, labellisée Grand Site et la vallée de Somme qui irrigue le territoire d'est en ouest, mais aussi les sites de mémoires et les autres vallées. Il est alors important d'**offrir aux visiteurs et aux Samariens la possibilité de découvrir ces sites d'exception en aménageant des itinéraires doux de qualité** se raccordant sur les gares et autres moyens de transport favorisant ainsi l'intermodalité.

En 2020, les actions suivantes ont été réalisées :

- Lancement de l'aménagement du tronçon Cappy/Éclusier-Vaux sur la Véloroute Vallée de Somme (3,5 km)
- Étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée d'Abbeville sur la Véloroute Vallée de Somme
- Soutien à la conversion en voie verte du chemin des Étangs (17 km), portée par la Communauté de communes des Villes Sœurs, au travers de la politique territoriale du Département.

En 2021, le programme a été poursuivi :

- Démarrage de la traverse d'Abbeville au niveau du boulevard de la Portelette
- Lancement de la traverse du Ponthieu avec la réalisation de la section de Neufmoulin à Saint-Riquier
- Démarrage du déploiement du réseau points noeuds "Somme à vélo" dans l'Abbevillois.

INDICATEURS

Sur l'Eurovélo maritime 4 dans la Somme :

- + **22,2 %** de cyclistes enregistrés entre 2015 et 2018
- + **70 %** de cyclistes entre 2018 et 2020
- **9 %** de cyclistes entre l'été 2020 et l'été 2021

Sur la Véloroute Vallée de Somme :

- + **20 à + 35 %** de cyclistes enregistrés entre 2015 et 2019 selon les tronçons
- + **20 %** de cyclistes enregistrés entre l'été 2019 et l'été 2020.
- + **5,5 %** de cyclistes entre 2020 et 2021 mais - 15,7 % entre l'été 2020 et l'été 2021
- + **21 %** de cyclistes entre 2019 et 2021 mais + 0,5 % entre l'été 2020 et l'été 2021

Établir le schéma cyclable départemental

- ✓ Définir la politique cyclable du Département pour les 10 années à venir
- ✓ Réduire l'empreinte écologique des déplacements du quotidien dans le département
- ✓ Développer l'intermodalité en favorisant le covoiturage et les modes actifs (marche, vélo)
- ✓ Sécuriser et assurer la continuité des itinéraires cyclables

La LOM du 29 décembre 2019 impose la réalisation d'un aménagement cyclable en cas de besoin avéré hors agglomération.

Le premier Schéma Cyclable Départemental a été voté en 2015. Son actualisation a été décidée en décembre 2019, les objectifs sont les suivants :

- Disposer d'un réseau cyclable à l'échelle du département (utilitaire et touristique/loisirs)
- Uniformiser, sécuriser et répondre aux besoins des usagers
- Mettre en place des services et équipements à destination des cyclistes

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

- > Direction des routes

DIRECTIONS ASSOCIÉES

- > Direction des sports
- > Direction de l'attractivité et du développement des Territoires
- > Direction de la communication
- > Direction des bâtiments départementaux

PARTENAIRES

- > Communautés de communes et communes
- > Somme Tourisme

L'année 2020 a été consacrée à l'élaboration du projet de Schéma Cyclable Départemental 2021-2027. La concertation avec les citoyens et les élus locaux a également été initiée. Il est proposé au vote lors de cette séance de l'Assemblée consacrée au Budget Primitif 2022.

24 actions sont définies dans le schéma. Parmi ces actions figurent à titre d'exemples :

- Prioriser et aménager le **réseau structurant** du département sous maîtrise d'ouvrage départementale
- Aménager des **équipements** à destination des cyclistes sur ce réseau
- Définir les principes d'intervention ou d'accompagnement pour le déploiement du **réseau d'intérêt local** sous maîtrise d'ouvrage des EPCI
- Définir des principes d'**aménagement**s et de **signalétique** hiérarchisés, homogènes, innovants et répondant à la pluralité des usage(s)
- Étendre le label « **Accueil Vélo** » pour les professionnels du tourisme...

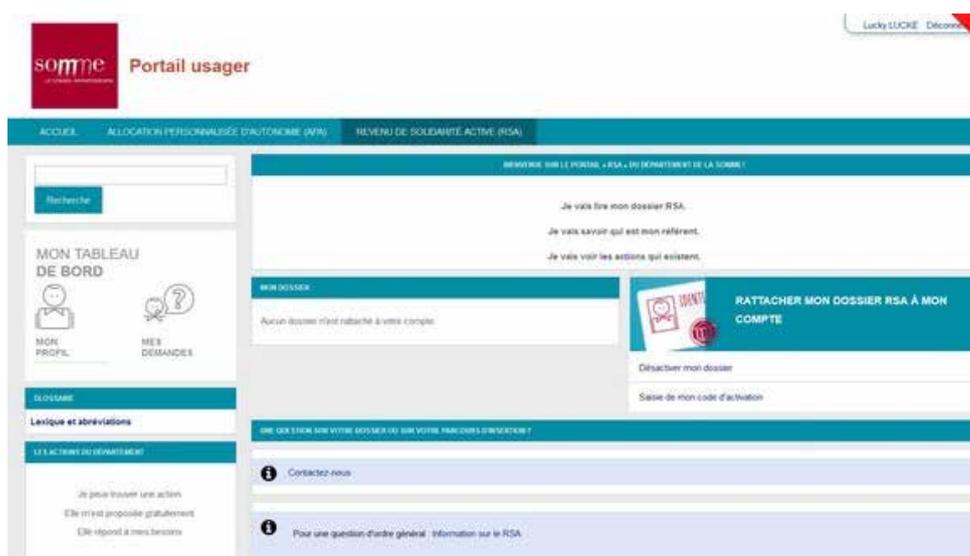
2.4.7 Développer la dématérialisation des pratiques à destination des usagers

Le portail en ligne pour les allocataires du revenu de solidarité active (RSA)

- ✓ Améliorer la qualité des services proposés aux bénéficiaires du RSA
- ✓ Favoriser le développement de pratiques responsables
- ✓ Contribuer à la réduction des précarités
- ✓ Contribuer au renforcement du lien social
- ✓ Rendre acteur les usagers

En octobre 2020, la plateforme de téléservices du Département s'est étoffée du portail dédié aux bénéficiaires du RSA.

Cette action s'inscrit dans la démarche nationale de dématérialisation de toutes les démarches administratives d'ici 2022.



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de la cohésion sociale et du logement

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Territoires d'action sociale
 > Direction des systèmes d'information et du numérique
 > Direction de la communication

PARTENAIRES/ PRESTATAIRES

> Citizen + Entr'ouvert
 > Usagers

► Portail dédié aux bénéficiaires du RSA.

Il permet aux usagers de consulter les grands éléments de leur dossier, en complément des documents envoyés par courrier.

Plusieurs fonctionnalités vont faciliter leur implication dans leurs parcours d'insertion ou leurs droits : des messages dynamiques les guident dans les démarches à réaliser.

Chaque bénéficiaire peut également consulter l'offre d'insertion du Département, rédigée en Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

Enfin une messagerie en ligne permet de poser une question qui est transmise à l'interlocuteur ad-hoc. L'ensemble des contenus du portail mais aussi le courrier et la notice de connexion ont été soumis à un panel d'allocataires volontaires ce qui a permis de vérifier que toutes les informations étaient compréhensibles par le plus grand nombre.

L'ensemble des travailleurs sociaux RSA et les conseillères administratives et sociales bénéficient d'une formation au portail pour accompagner les allocataires dans la prise en main de l'outil en ligne.

Le dispositif d'échanges de données avec la DGIFP pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

- ✓ Améliorer la qualité des services proposés aux personnes âgées et à leur entourage
- ✓ Favoriser le développement de pratiques responsables
- ✓ Contribuer à la maîtrise des consommations
- ✓ Simplification des relations avec l'administration pour les bénéficiaires de l'APA sur la base du principe « Dites-le nous une fois »
- ✓ Réduction du nombre de pièces justificatives demandées aux usagers

Le Département accompagne les personnes âgées dans leur parcours de vie à domicile au travers de l'APA qu'il finance.

Les dossiers de demande d'APA sont instruits par les services départementaux.

Lors d'une 1^{re} demande, ces dossiers doivent comprendre un certain nombre de pièces obligatoires parmi lesquelles figurent les informations relatives aux ressources (avis d'imposition notamment).

Afin d'éviter aux personnes âgées d'avoir à transmettre leurs ressources actualisées tous les ans ou lors des renouvellements ou révisions, la procédure est simplifiée grâce à l'échange de données entre administrations.

L'échange de données réalisé en 2021 a démontré la faisabilité technique du dispositif même si des tests de fiabilité restent à mener.

Le service sera pleinement déployé à partir de la campagne 2022.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction des systèmes d'information et du numérique

PARTENAIRES

> DGIFP

INDICATEURS

Nombre de dossiers APA ayant bénéficié de l'intégration des ressources : **6 870** sur **10 593** dossiers (établissement et domicile).

La mise en place du portail pour les usagers de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

- ✓ Améliorer la qualité des services proposés aux personnes âgées et à leur entourage
- ✓ Favoriser le développement de pratiques responsables
- ✓ Contribuer à la réduction des précarités
- ✓ Contribuer au renforcement du lien social entre les générations

Le Département accompagne les personnes âgées dans leur parcours de vie, du domicile jusqu'à leur entrée en établissement. Des aides sont attribuées pour favoriser le maintien à domicile et améliorer la qualité de vie en établissement (EHPAD, USLD, résidence autonomie...) à travers l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction des systèmes d'information et du numérique

Dans le cadre de son programme de modernisation « Département 3.0 », le Conseil départemental a mis en place en 2018 un service en ligne pour les personnes âgées : le portail usagers APA qui est ouvert aux 8 000 bénéficiaires.

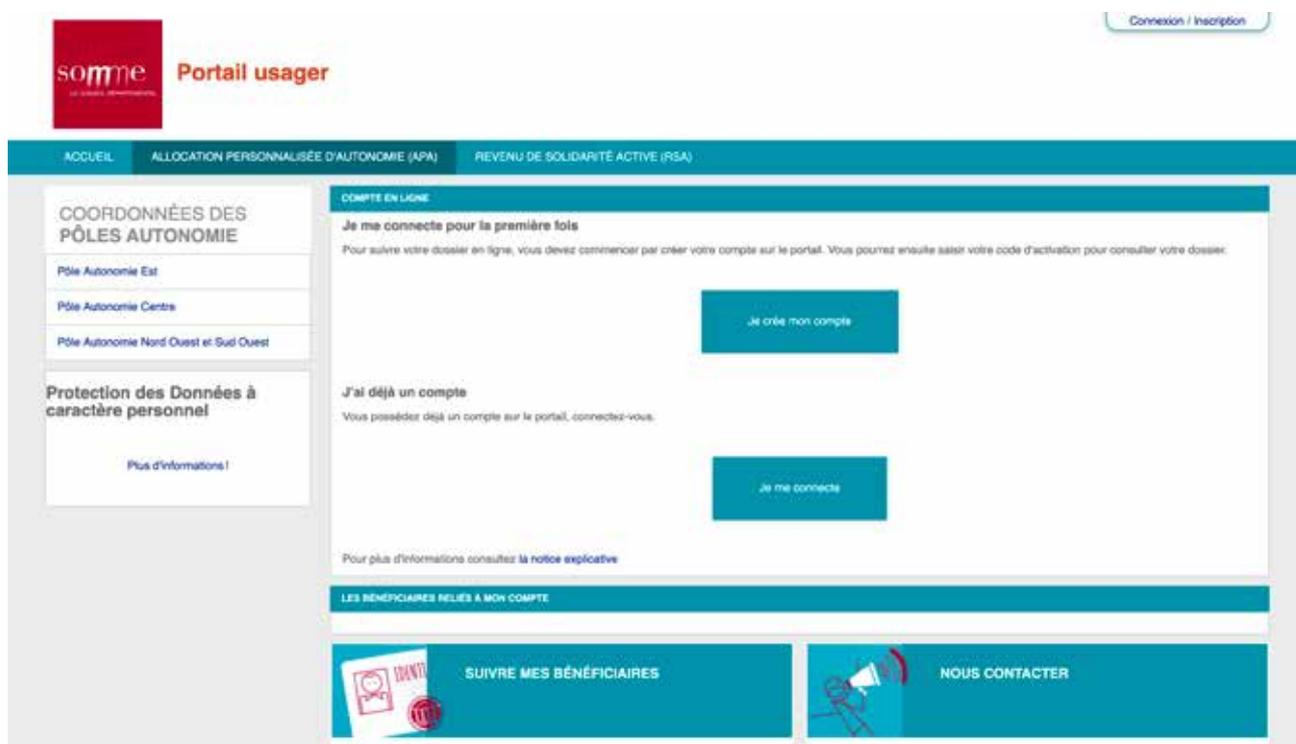
La mise en place de ce portail a été une innovation importante puisqu'il s'agissait du premier portail usagers de la collectivité.

À partir du portail internet www.teleservices.somme.fr, les bénéficiaires et les demandeurs de l'allocation peuvent :

- Suivre l'instruction de leur demande
- Connaître la date de la visite à domicile de l'équipe médico-sociale du Département
- Consulter leurs droits et l'historique de leur dossier.

Ils ont également la possibilité d'interroger directement le centre autonomie sur un espace personnel, grâce au formulaire de contact mis à disposition.

L'utilisation du portail est facultative et elle ne se substitue pas aux documents existants (notifications de droit, courriers de visite à domicile ; etc.), qui continuent à être envoyés par courrier au domicile des personnes âgées.



► Portail dédié aux bénéficiaires de l'APA.

INDICATEURS

- Nombre total de comptes usagers avec rôle APA : **1 254**
- Nombre de comptes APA actifs (connexion en 2021) : **246** (415 actifs en 2020 et 512 en 2019)
- Nombre de nouveaux comptes APA créés en 2021 : **156** (250 créés en 2020 et 320 en 2019)
- Nombre de formulaires de contact reçus en 2021 : **107** (187 en 2020 et 273 en 2019)

La mise en place des chèques «autonomie»

- ✓ Améliorer la qualité des services proposés aux personnes âgées et à leur entourage
- ✓ Favoriser le développement de pratiques responsables
- ✓ Sécuriser le paiement des aides aussi bien pour les bénéficiaires que pour les salariés
- ✓ Améliorer la gestion et le suivi des prestations
- ✓ Améliorer la qualité des services à la population

Le Département accompagne les personnes âgées et les personnes handicapées dans leur parcours de vie, du domicile jusqu'à leur entrée en établissement. Des aides sont attribuées pour favoriser le maintien à domicile et améliorer la qualité de vie en établissement : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) en aidant au financement d'une aide à domicile.

Depuis juillet 2018, le Département a recours au chèque emploi service universel (CESU) préfinancé pour le versement de l'APA (aide humaine à domicile) et de la PCH (aide humaine), pour les bénéficiaires de ces aides en mandataire et en emploi direct. Ce mode de paiement ne change ni le plan d'aide, ni le montant de la prestation.

Le marché pour la gestion et l'émission des CESU sera renouvelé en 2022.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

DIRECTION ASSOCIÉE

> Direction des systèmes d'information et du numérique



INDICATEURS

Bilan	Juillet 2018 (mois de lancement)	Juin 2019	Juin 2020	Juin 2021
Nombre de chéquiers émis	2 584	2 405	2 174	1 761
Taux de consommation	87,2 %	93 %	91,28 %	95,5 %

Le nombre est en diminution en 2021 du fait de la baisse du nombre de bénéficiaires APA et du moindre recours au mode mandataire.



Dématérialisation des actions de prévention en faveur des personnes de 60 ans et plus (conférence des financeurs)

- ✓ Améliorer la qualité des services proposés
- ✓ Favoriser le développement de pratiques responsables
- ✓ Contribuer à la maîtrise des consommations
- ✓ Réduire les délais de traitement des demandes
- ✓ Réduire la consommation papier
- ✓ Favoriser le déploiement d'actions de prévention de la perte d'autonomie des seniors plus rapidement et sur toute l'année

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement a confié aux Départements la présidence de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le dispositif de la conférence des financeurs est destiné à favoriser et approfondir la concertation entre le Département et les autres acteurs intervenant dans le financement de la prévention de la perte d'autonomie. Le Département a choisi de mettre en œuvre ce dispositif depuis 2016, par le biais d'un appel à projets annuel.

Jusqu'en 2019, les demandes de subventions étaient déposées sous format papier et transmises par mail ou, dans la majorité des cas, par courrier.

Dans le cadre de son programme de modernisation « **Département 3.0** », le département a souhaité dématérialiser cette procédure.

Depuis 2018, à partir du **portail internet de demande de subvention en ligne**, à la rubrique « les services », les candidats peuvent répondre à l'appel à projet annuel en déposant leur(s) dossier(s) et suivre leur(s) dossier(s).

L'objectif a été d'uniformiser le dossier de demande de subvention pour disposer des informations utiles, faciliter le traitement des dossiers, réduire les délais, réduire la consommation de papier et favoriser le déploiement d'actions de prévention de la perte d'autonomie des seniors plus rapidement et sur toute l'année.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction des finances et de la commande publique
> Direction de la communication

PARTENAIRES

> Associations
> Agence Régionale de Santé
> Institutions (CARSAT, MSA, ARS...)
> Collectivités

INDICATEURS

- En 2021, **120** projets ont été retenus pour une dépense totale de **1 274 135 €**.

► Portail de demandes de subvention en ligne.

La téléconsultation

- ✓ Permettre la consultation des usagers notamment avec les sages-femmes et les médecins
- ✓ Déployer l'expérimentation en cours
- ✓ Limiter les déplacements

L'objectif de cette action est de permettre aux familles de consulter à distance les médecins, sage-femmes et puéricultrices de PMI.

En 2020, des téléconsultations par des professionnels de santé PMI volontaires ont été mises en place sur certains territoires test, pour augmenter l'offre de service public dans le contexte de confinement des populations dû à l'épidémie de COVID-19, dans le département de la Somme.

Cette mise en place est soutenue par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France, via le site Prédice.

Les téléconsultations sont toujours proposées aux familles en 2021 mais peu utilisées du fait de l'offre en présentiel.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'enfance et de la famille

PARTENAIRES

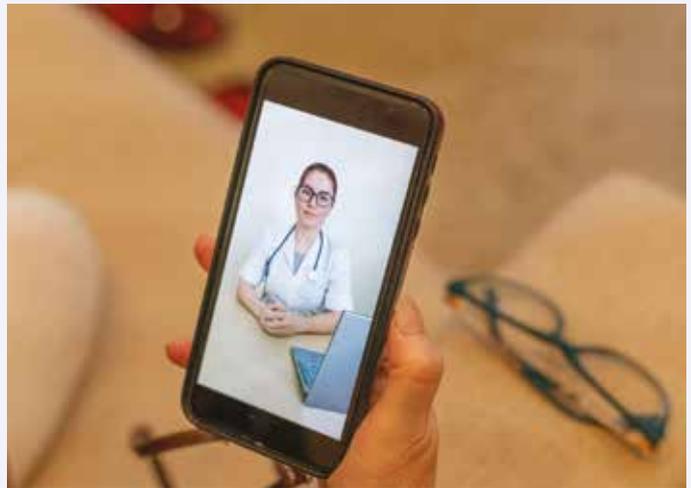
> Agence régionale de santé

> Prédice

> Caisse Primaire d'Assurance Maladie

INDICATEURS

- Nombre de téléconsultations : **27**
(67 en 2020)
- Nombre de professionnels concernés : **5**
(9 en 2020)



© Shutterstock

2.4.8 Rapprocher l'offre de services du Département des habitants



Le bus de la PMI

- ✓ Accompagner au plus proche de leur domicile les parents et leurs enfants ainsi que les futurs parents sur l'aspect médical (consultation de nourrissons, consultation de sage-femme)
- ✓ Faciliter l'accès à des consultations médicales de sages-femmes et consultations de puéricultrices, aux usagers des communes éloignées des lieux ressources en soins de prévention ou/et peu mobiles
- ✓ Limiter les déplacements

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction de l'enfance et de la famille

PARTENAIRES

> Mairies

En certains lieux du département les usagers peuvent se trouver en difficulté pour aller consulter pour leur enfant jusqu'à 6 ans, et les femmes peuvent avoir besoin de consulter une sage-femme. Le bus PMI offre un service de proximité de consultation maternelle et infantile aux populations des communes parfois éloignées des lieux ressources en soins.

Le bus PMI sillonne le département et se rend à des dates prévues dans les communes partenaires. Le véhicule est garé à un endroit identifié de la commune, sécurisé par les agents de la commune. Le partenariat avec la mairie permet de mettre à disposition du public une salle d'attente et un lieu de parking.

Le bus PMI fonctionne depuis janvier 2018. En cette fin d'année 2021, ce sont 25 nouvelles communes qui sont desservies en plus des 15 communes figurants sur le parcours initial. Le bus PMI se déplace sur l'ensemble des cinq territoires d'action sociale.

INDICATEURS

- Nombre d'enfants vus du 1^{er} janvier au 30 novembre 2021 : **541**
- Nombre de lieux différents desservis : **40**



© C. Bazin - CD 80



© C. Bazin - CD 80



© C. Bazin - CD 80



© C. Bazin - CD 80

► Consultations dans le bus PMI

2.4.9 Favoriser la concertation et la participation des habitants du Département

La démarche d'innovation collaborative des politiques publiques

- ✓ Donner la parole aux experts d'usage
- ✓ Créer les conditions pour que les habitants, usagers et utilisateurs émettent leurs idées
- ✓ Améliorer la qualité des services
- ✓ Agir en faveur du bien-être des Samariens
- ✓ Favoriser le pouvoir d'agir et la confiance dans les institutions

L'innovation collaborative est un des piliers de la démarche d'Innovation départementale. Elle exige l'association des personnes concernées (habitants, citoyens, agents) dans la construction des projets. Bien plus qu'une démarche, elle est un processus du changement.

Les grandes orientations de la démarche d'innovation ont été adoptées par l'Assemblée départementale par une délibération du 26 juin 2019.

« Le Département vise, à travers la démarche Innovation, à apporter une amélioration du bien-être des acteurs de la collectivité et des habitants de la Somme par des modes de construction des politiques publiques plus participatifs et mieux ancrés sur le terrain, et devenir ainsi un acteur public de référence en matière d'innovation ».

Quelques projets suivis :

1- Budget participatif réussite éducative : Le budget participatif est un exercice de participation citoyenne qui permet aux Samariens de proposer des idées d'intérêt général.

Les idées sont soumises au vote des habitants de la Somme et celles qui réunissent le plus de voix sont mises en œuvre.

Un groupe d'appui d'agents volontaires anime et crée des outils participatifs pour aller vers les habitants et les acteurs de terrain. Enfin, un appel à candidatures destiné aux habitants pour participer à l'analyse des propositions avant la mise au vote a été lancé.

2 - Les aires de covoiturage : Un questionnaire a été mis en ligne sur les pratiques de déplacement et sur les attentes des habitants en matière d'aménagement des aires de covoiturage.

3 - Les locavors : un travail sur les circuits courts, la lutte contre le gaspillage, l'éducation à l'alimentation, le développement du bio...

4 - La formation action « conduite collaborative de projets » à destination des agents du Département.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

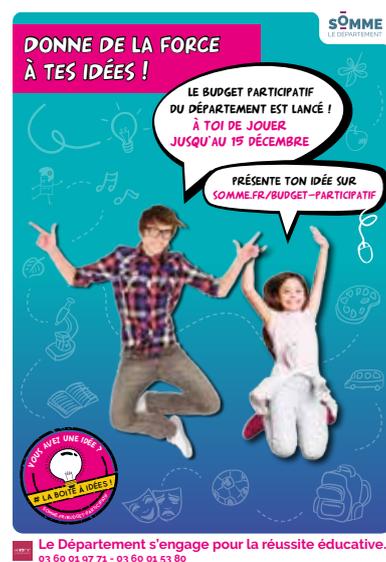
> Mission Innovation collaborative

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Toutes les directions de l'administration départementale

PARTENAIRES

> Les acteurs, habitants et usagers du Département de la Somme



Préserver et mettre en valeur la vallée de la Somme et son estuaire

2.5.1 Faire de la Vallée de Somme une destination touristique bas carbone

- ✓ Contribuer à la revitalisation de la Vallée de la Somme
- ✓ Faire de la Vallée de Somme « une vallée idéale ouverte sur l'une des plus belles baies du monde »
- ✓ Préserver et valoriser durablement la vallée de la Somme en structurant l'itinérance à l'aide des modes doux (à pied, à vélo, sur l'eau...)
- ✓ Accroître l'attractivité de la destination « vallée de Somme » qui peut être une destination « bas carbone »
- ✓ Réduire l'impact des transports de marchandises par voie routière



Créer un parcours idéal jalonné d'escales

Deux objectifs opérationnels sont identifiés :

- créer un parcours « idéal », de Saint-Quentin (Aisne) à Saint Valery, jalonné d'escales créatrices de valeur ajoutée ;
- connecter ce parcours aux grands itinéraires fluviaux et terrestres traversant la Somme.

Il s'agit en particulier de permettre aux usagers du parcours de bénéficier des services nécessaires à leur itinérance (se loger, se nourrir, louer ou réparer un vélo, un bateau ...) mais aussi de rendre ces escales attractives en structurant une offre de découverte de qualité mettant en valeur leurs différentes richesses (patrimoine naturel, architectural, historique...).

Plusieurs escales prioritaires sont identifiées sur lesquelles des opérations d'aménagement ou d'équipement sont réalisées ou engagées, ayant vocation à créer un effet levier pour dynamiser ces escales :

> **Amiens, porte d'entrée** : création de la passerelle reliant la gare aux Hortillonnages, aménagement de relais nautiques et du port aval, création d'une continuité cyclable avec la V 32 (coulée verte vers Conty) ;

> **Abbeville** : création de la véloroute Vallée de Somme dans la traversée de la Ville et engagement d'actions de régénération de la ville autour du fleuve, rénovation de la Traverse du Ponthieu, entre Saint-Riquier et Abbeville, pour en faire un axe cyclable structurant ;

> **Eaucourt-sur-Somme** : aménagement du belvédère et du parc du moulin ;

> **Cappy – Éclusier-Vaux** : aménagement de la véloroute ;

> **Long** : aménagement des jardins des bords de Somme ;

> **Pont-Rémy, Ailly-sur-Somme, Long** : amélioration des relais nautiques...

> **Nombreuses aides** à l'accompagnement de porteurs de projets tourisme et loisirs...

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction générale adjointe Équipement du Département

DIRECTIONS ASSOCIÉES

> Direction du fleuve et des ports

> Direction des routes

> Direction de l'attractivité et du développement des territoires

> Direction des sports

> Direction de la culture et des patrimoines

PARTENAIRES

> Somme Tourisme

> Offices de tourisme

> Communes riveraines

> SPL Vallée idéale développement

> Syndicats mixtes

> Partenaires privés

> Associations...

INSTANCES DE COORDINATION

> Comité technique Vallée idéale – Groupes de travail par escale

D'autres actions (réflexions, études ou travaux) sont aussi engagées sur d'autres escales (Samara, Saint-Valery-sur-Somme, Ham...) et sur des sites concernés par la présence de maisons éclusières (Méricourt-sur-Somme, Corbie, Frise, Lamotte Brebières...).

Ces opérations d'aménagement et d'équipement sont accompagnées d'une stratégie de communication et de promotion de la destination bâtie autour d'une nouvelle identité visuelle définie spécifiquement pour la « vallée idéale ».



► Écluse de Long

2.5.2 Contribuer à la sauvegarde des espèces



Préserver et restaurer les continuités hydroécologiques

- ✓ Rétablir les continuités hydroécologiques au niveau des ouvrages hydrauliques présents sur le canal de la Somme afin de contribuer à la sauvegarde des espèces piscicoles, menacées ou non

Le canal de la Somme, propriété du Département de Péronne à Saint-Valery-sur-Somme, constitue une véritable trame verte et bleue, support d'une biodiversité importante, notamment piscicole : à titre d'exemple, l'anguille présente dans le fleuve est une espèce « repère » et sa présence est l'un des critères qui a permis la labellisation de la vallée au titre de la convention Ramsar.

Le canal est par ailleurs, à l'origine, une infrastructure de transports qui a donné lieu à la construction de nombreux ouvrages (barrages, écluses ...) constituant autant d'obstacles à la migration des poissons migrateurs lors de leurs cycles de reproduction (salmonidés, anguilles, aloses, mullets ...).

La loi impose la suppression des obstacles à la migration des poissons (salmonidés, anguilles, aloses ...) qui effectuent une partie de leurs cycles de vie dans le canal de la Somme.

Plusieurs réalisations ont eu lieu ces dernières années :

> **Mise en place de rivières artificielles** : Pont-Rémy, Amiens (barrage de la Chaudière, usine Saint-Michel à Amiens).

> **Mise en place de passes à poissons** : barrages de Long supérieur et Long inférieur, Lamotte-Brebière, le Pendu à Amiens, Hangest sur Somme. Des projets sont à l'étude à Picquigny, Daours, Ailly-sur-Somme, Hamelet... Des mesures de gestion sont aussi définies, comme à Abbeville (barrage des six moulins), pour adapter les ouvrages à la migration des poissons.

Des tables d'interprétation pour expliquer au grand public l'intérêt de ces dispositifs sont aussi installées afin de diffuser largement les connaissances sur ces sujets.



LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction du fleuve et des ports

PARTENAIRES

> Agence de l'eau

> DDTM - DREAL

> OFB

> Collectivités

> Fédération de pêche

> AMEVA

> Région

> Autres usagers



Gestion durable du canal et de ses dépendances

- ✓ **Gérer et moderniser le canal de la Somme pour préserver les patrimoines (paysages, biodiversité, ouvrages...) et garantir la sécurité des biens et des personnes**

Le canal est le support naturel d'un « grand paysage », celui de la vallée de la Somme, d'apparence naturelle et sauvage mais qui, en réalité, a été façonné par l'homme au fil des siècles. Il s'agit là d'un atout indéniable pour l'attractivité du département dans son ensemble.

Le canal est par ailleurs, à l'origine, une infrastructure de transports qui a donné lieu à la construction de nombreux ouvrages (barrages, écluses...) constituant autant d'obstacles à la migration des poissons migrateurs lors de leurs cycles de reproduction (salmonidés, anguilles, aloses, mullets...).

Le canal et les zones humides attenantes constituent enfin un vaste réservoir d'eau en contact avec la nappe de la craie ce qui peut conduire, en cas d'épisodes pluvieux répétés (cf 2001), à des phénomènes de crues pouvant occasionner des dégâts importants. La bonne gestion du risque « inondation » est cruciale.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction du fleuve et des ports

PARTENAIRES

> Agence de l'eau

> DDTM – DREAL

> OFB

> Collectivités

> Fédération de pêche

> AMEVA

> Région

> Autres usagers



► Péniche sur le canal de la Somme.

La gestion et la modernisation du canal de la Somme, placées sous la responsabilité directe du Conseil départemental à travers la Direction du fleuve et des ports, s'inscrivent pleinement dans une perspective de développement durable. Elles font l'objet d'un plan de gestion quinquennal établi notamment au regard des critères environnementaux. L'optimisation des moyens financiers et humains amène aussi à rechercher des solutions innovantes pour la gestion du domaine public fluvial.

Les actions décrites ci-après sont reconduites annuellement avec des évolutions qualitatives régulières dans le but de les rendre toujours plus efficaces au regard notamment des critères du développement durable.

- **Réalisation et mise en œuvre du plan de gestion quinquennal** qui prévoit des actions telles que la gestion de la ripisylve, la gestion extensive des berges – zéro phyto, leur restauration à l'aide de techniques végétales...
- **Gestion du patrimoine arboré** avec en particulier la plantation d'espèces rustiques d'arbres fruitiers par exemple ;
- **Ramassage et évacuation** des déchets ;
- **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes** telles que le myriophylle, les rongeurs qui détruisent les berges...
- **Développement de l'écopâturage** afin de réduire les interventions humaines et l'usage des moyens mécaniques : un troupeau de chèvres entretient désormais les berges du canal dans le secteur du siège de la DFP
- **Aménagements légers** pour développer des usages harmonieux du domaine public fluvial : plateformes halieutiques, aires de repos paysagées...

2.5.3 Viser une gestion globale et concertée de l'eau



Agir avec la nature pour préserver les accès aux ports de pêche du Crotoy, du Hourdel, de Saint-Valery-sur-Somme

- ✓ Concilier les usages et contribuer à la préservation de la biodiversité et des milieux

Les ports de pêche du Crotoy, de Saint-Valery-sur-Somme et du Hourdel appartiennent au Département de la Somme. Au fil des dernières décennies, leur accès est devenu de plus en plus difficile du fait de l'ensablement inéluctable de la baie. À la suite des études de modélisation conduites dans les années 90 avec le cabinet SOGREAH, l'objectif retenu a été de favoriser les effets de chasse en fond de baie afin de maintenir un courant favorable à la navigation.

C'est dans ce contexte qu'avait été mis en place le bassin de chasse du Crotoy et que sont réalisées depuis quelques années des chasses hydrauliques au niveau de l'écluse afin d'utiliser l'eau stockée dans le canal pour lutter contre l'ensablement des chenaux d'accès au port de Saint-Valery. Un projet équivalent est à l'étude pour le port du Hourdel ; il consiste en la création d'un bassin grâce à la dépoldérisation du secteur dit de la ferme de la Caroline.

LE SUIVI

DIRECTION RÉFÉRENTE

> Direction du fleuve et des ports

PARTENAIRES

- > Agence de l'eau
- > DDTM – DREAL
- > OFB
- > Collectivités
- > Fédération de pêche
- > AMEVA
- > Région
- > Autres usagers

Plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- Curages réguliers du bassin de chasse du Crotoy et stockage à proximité, avec une réflexion importante pour valoriser les sédiments présents dans les chambres de dépôts afin de restaurer leur capacité de stockage. Cette réflexion est menée notamment dans le cadre de la démarche « sédimentaires » avec un objectif de caractériser les sédiments afin d'envisager leur dépôt au sein des carrières de Saint-Firmin-les-Crotoy.

- Poursuite des études et des actions en vue de la création du bassin dépoldérisé de la ferme de la Caroline. Des acquisitions foncières suite à la DUP.
- Chasses hydrauliques effectuées très régulièrement au niveau de l'écluse de Saint-Valery sur-Somme.
- Engagement d'une étude pour créer une aire de carénage au niveau du Hourdel afin de limiter les problèmes éventuels de pollution.



© C. Bazin - CD 80



© senjuti-haundt-illustration

Conseil départemental de la Somme
43 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS cedex
03 22 71 80 80
contact@somme.fr



Réalisation : Conseil départemental de la Somme, Mission audit et qualité - Impression : Imp. Cd80